

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	6
LA NÉCESSITÉ DE REDRESSER LES FINANCES LOCALES NE DATE PAS DES DERNIÈRES ANNONCES DU GOUVERNEMENT	7
I. L'EFFET DE « CISEAU » ENTRE RECETTES ET DEPENSES ÉTAIT D'ORES ET DÉJÀ DIFFICILEMENT SOUTENABLE.....	7
1. <i>Une tendance marquée depuis 2011</i>	7
2. <i>Des limites d'ores et déjà perceptibles</i>	8
B. L'IMPOSSIBILITÉ DE POURSUIVRE « AU FIL DE L'EAU » SANS RÉAGIR	9
SANS AJUSTEMENT, LA BAISSÉ DE 11 MILLIARDS FERAIT DE L'IMPASSE FINANCIÈRE LA SITUATION DE « DROIT COMMUN » DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES	15
A. LA CONTRIBUTION DEMANDÉE AUX COLLECTIVITÉS	15
1. <i>Une forme de continuité dans la répartition de l'effort entre les collectivités</i>	15
2. <i>Une inflexion sans précédent</i>	16
B. UN IMPACT MASSIF SUR LES FINANCES LOCALES FRANÇAISES	16
1. <i>La prise en compte de la contribution dans notre étude</i>	16
2. <i>Sans mesures correctives, les difficultés financières risquent de devenir la norme</i>	18
LE RETOUR DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU RYTHME DE L'INFLATION NE SUFFIRA PAS	21
A. UNE INÉVITABLE BAISSÉ DES INVESTISSEMENTS	21
1. <i>L'objectif d'une évolution des dépenses de gestion au rythme de l'inflation</i>	21
2. <i>La diminution de l'investissement local</i>	22
B. LE SCÉNARIO AFFECTANT À LA FOIS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	23
CONCLUSION	26

ANNEXE I	28
ANNEXE II	31



INTRODUCTION

L'évolution des finances locales constitue un enjeu non seulement pour l'équilibre économique et budgétaire global du pays mais aussi pour la vie quotidienne des collectivités et des territoires dans leur grande diversité.

Aussi, conformément à sa vocation, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation avait-elle décidé, en février 2014, d'en faire l'un de ses axes de travail de l'année. Son objectif était notamment de réexaminer le système financier local (dépenses, recettes, fiscalité, péréquation) au regard de l'évolution de la décentralisation, de la réforme territoriale annoncée et des contraintes qui pèsent globalement sur les finances publiques du pays.

Ces travaux ont pris une dimension toute particulière après le discours de politique générale de Manuel Valls du 16 avril dernier, au cours duquel il était annoncé que, dans le cadre d'un plan de réduction de 50 milliards de la dépense publique, la contribution des collectivités territoriales s'élèverait à 11 milliards d'euros, venant s'ajouter aux 1,5 milliard d'euros de la baisse de la DGF déjà appliquée 2014.

Compte tenu de l'ampleur de cette mesure, surtout si on la rapporte à sa rapidité de mise en œuvre, nous avons considéré que l'évaluation de son impact était un préalable à toute réflexion sur les améliorations à apporter au système actuel des finances publiques locales.

Nous avons donc décidé d'organiser nos travaux en trois parties :

- une analyse quantitative et globale des conséquences de la baisse des dotations de 12,5 milliards¹ entre 2014 et 2017 (partie I) ;
- une étude de la façon dont les élus locaux vont concrètement prendre leurs décisions pour s'adapter au nouveau contexte (partie II) ;
- et des éléments de propositions en vue d'améliorer l'efficacité et l'équité de nos finances locales (partie III).

Compte tenu du calendrier de nos travaux, notre objectif était aussi de contribuer à éclairer le Sénat lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2015, première année de mise en œuvre de cette réduction sans précédent des dotations de l'État aux collectivités.

C'est la raison pour laquelle cette première partie est publiée à part. Elle s'appuie sur l'étude confiée par la délégation au cabinet Michel Klopfer (annexe II).

Nous en tirons trois conclusions essentielles présentées dans le présent rapport. Les deux premières portent sur la tendance à la forte dégradation des finances locales, y compris sans l'effort supplémentaire de 11 milliards demandé aux collectivités, et la troisième concerne les mesures d'ajustements nécessaires pour y faire face.

¹ Pour mémoire, les 11 milliards annoncés par le Premier ministre pour 2015-2017 se substituent à la baisse de DGF de 1,5 milliard initialement annoncée pour 2015 à l'instar de ce qui s'était produit en 2014.

LA NÉCESSITÉ DE REDRESSER LES FINANCES LOCALES NE DATE PAS DES DERNIÈRES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

La baisse de 12,5 milliards de dotations annoncée pour 2014-2017 vient s'ajouter à une dégradation tendancielle des finances locales à l'œuvre depuis plusieurs années.

I. L'EFFET DE « CISEAU » ENTRE RECETTES ET DEPENSES ÉTAIT D'ORES ET DÉJÀ DIFFICILEMENT SOUTENABLE

1. Une tendance marquée depuis 2011

Comme le fait apparaître le récent rapport de la Cour des comptes sur les finances locales¹, indépendamment des évolutions propres aux différentes catégories de collectivités, chacune d'entre elles connaissait depuis quelques années une progression des recettes moins rapide que celle des dépenses.

Évolution des recettes et des dépenses globales des collectivités territoriales et de leurs groupements

(en Mds€)	2011	2012	2013	2013/2012
Produits réels de fonctionnement	184,98	188,53	191,58	+ 1,6 %
Charges réelles de fonctionnement	152,85	157,98	162,64	+ 2,9 %
Épargne brute	32,12	30,56	28,93	- 5,3 %
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	19,36	19,53	19,88	+ 2,8 %
Dépenses réelles d'investissement (hors emprunts)	51,70	52,65	55,18	+ 4,8 %
Encours de la dette	127,78	133,04	137,53	+ 3,4 %
Capacité de désendettement (en années)	4,0	4,2	4,5	

Source : Cour des comptes – données Direction générale des finances publiques

Nota : l'annexe I détaille cette évolution pour les différentes catégories de collectivités.

¹ Les finances publiques locales, rapport public thématique de la Cour des comptes (octobre 2014).

Depuis 2011, les dépenses de fonctionnement ont ainsi cru à un rythme proche de 3%¹, alors que celui des recettes était compris entre 1,5 et 2%², aboutissant mécaniquement à une diminution de l'épargne brute³ des collectivités d'environ 5% par an⁴. Alors que les dépenses poursuivaient leur évolution tendancielle, celle des recettes a été fortement ralentie par l'effet de la crise sur les bases imposables et par les fortes contraintes pesant sur les dotations de l'État⁵.

Parallèlement, la dynamique des investissements locaux a repris après un ralentissement en 2010. Les subventions d'investissement et les charges réelles d'équipement (c'est-à-dire hors emprunt) ont ainsi cru respectivement de 3,9% et de 5,5% entre 2012 et 2013, ce dernier chiffre étant même en croissance de plus de 8% pour le bloc communal⁶.

À ceci s'ajoute une progression continue du recours à l'emprunt, l'encours total de la dette des collectivités ayant cru de 3,5% entre 2012 et 2013. Cette hausse est certes légèrement inférieure à la tendance moyenne observée depuis 2002 mais elle aboutit néanmoins à une hausse de 61% de la dette publique locale.

2. Des limites d'ores et déjà perceptibles

Avant même l'annonce par l'État de la réduction de 11 milliards supplémentaires du concours aux collectivités entre 2015 et 2017, la poursuite de la divergence observée entre les dépenses et les recettes locales apparaissait difficile à envisager, pour deux raisons essentielles :

- d'une part, compte tenu des très grandes disparités entre les collectivités, la détérioration de la situation moyenne des collectivités se traduisait par la multiplication accélérée des cas de grandes difficultés financières. **Ainsi, en 2013, 10 à 15% des communes de plus de 10 000 habitants et des départements⁷ affichaient d'ores et déjà un encours de**

¹ +3,4% entre 2011 et 2012 et +2,9% entre 2012 et 2013. Au cours de cette dernière année, les charges de personnels et les achats de biens et de services qui représentent à elles deux plus de la moitié des dépenses de fonctionnement ont ainsi cru respectivement de 3,1% et de 3%.

² +1,9% entre 2011 et 2012 et +1,6% entre 2012 et 2013.

³ L'épargne brute ou capacité d'autofinancement se définit en effet comme la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

⁴ -4,9% entre 2011 et 2012 et -5,3% entre 2012 et 2013.

⁵ Mise en place d'une enveloppe normée des dotations en 2008 et gel d'une grande partie de cette dernière à partir de 2011.

⁶ L'investissement communal et intercommunal affiche une hausse record en 2013 (année préélectorale). Cette année doit dès lors être considérée comme présentant un caractère exceptionnel pour les investissements communaux, ce dont il a été tenu compte dans les projections pour l'avenir (cf. I.B)

⁷ Cf. Annexe II.

dette représentant plus de 15 années d'épargne brute, c'est à dire qu'elles étaient techniquement en situation d'insolvabilité¹ ;

- d'autre part, le creusement de l'écart entre le niveau des dépenses et celui des recettes était d'ores et déjà prévisible, conséquence de la décision de diminuer les dotations aux collectivités de 1,5 milliard en 2014. Cette prévision est encore aggravée par l'annonce de la baisse supplémentaire de 11 milliards sur la période 2015-2017.

Notre étude montre ainsi que la poursuite « au fil de l'eau » de l'évolution de ces dernières années n'était pas possible.

B. L'IMPOSSIBILITÉ DE POURSUIVRE « AU FIL DE L'EAU » SANS RÉAGIR

Afin d'évaluer l'impact réel de la baisse supplémentaire des dotations de 11 milliards annoncée par le Premier ministre, nous avons considéré que **la situation prévisible fin 2017 ne doit pas être comparée à celle qui prévaut aujourd'hui, mais à celle qui aurait résulté de la poursuite pendant trois ans de l'évolution des dépenses et de recettes observées ces dernières années²**. L'étude en annexe (publiée en annexe II) chiffre donc ce dernier scénario d'une évolution « au fil de l'eau » sur la période 2013-2018³. Dans l'étude, il correspond au tableau intitulé « Avant »⁴ présenté pour chacune des neuf catégories de collectivités ou de groupements que nous avons retenues.

Les 9 catégories de collectivités retenues pour notre étude

	Com ≥ 50 000 hab	Com 10 000 à 50 000 hab	Com 2 000 à 10 000 hab	Com 500 à 2 000 hab	Com ≤ 500 hab	GPF* ≤ 50 000 hab	GPF* ≥ 50 000 hab	Dép.	Régions	TOTAL
Nombre	130	893	45 04	12 292	18 845	2197	258	100	26	38 222
Recette de fonctionnement M€	24 961	24 698	18 607	8 754	3162	8 266	18 688	64 384	22 808	194 328
En % du total	13%	13%	10%	5%	2%	4%	10%	33%	12%	
Population DGF en millions d'hab	16,1	18,1	18,5	12,0	4,6					
En % du total	23%	26%	27%	17%	7%					

* GFP : groupements à fiscalité propre.

¹ La durée de 15 ans est en effet prise pour référence, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de la durée de vie moyenne des équipements.

² Et du prélèvement de 1,5 milliard de dotation en 2014.

³ 2018 sera en effet la première année de « retour à la normale » intégrant complètement l'impact de la période 2015-2017.

⁴ C'est-à-dire projetant l'évolution qui était prévisible avant l'annonce de la baisse de 11 milliards.

Ce scénario au fil de l'eau repose sur des hypothèses que nous avons voulues les plus prudentes possibles et qui sont détaillées entre les pages 15 et 27 de l'étude¹.

Les principales hypothèses retenues pour l'étude

Hypothèses d'évolution annuelle des principaux postes de recettes

- Produits de fiscalité directe : hypothèse de taux d'imposition constants², d'évolution des bases égale à l'inflation de l'année N-1 (coefficient forfaitaire)³ + 1,5% de croissance physique des bases.
- Produits de la CVAE : évolution égale à celle du PIB en valeur de l'année N-2⁴.
- Dotations d'État : figées (NB : pour les communes, le scénario intègre une diminution de la DGF forfaitaire modulée selon le potentiel fiscal, et une majoration, elle aussi forfaitaire, de 10% de la DSU des communes éligibles à la DSU cible).
- FPIC⁵ et FSRIF⁶ : hypothèse d'évolution des prélèvements et des dotations au même rythme que l'enveloppe nationale.
- DMTO⁷ des départements : hypothèse d'un montant figé à celui de 2013.
- TIPCE⁸ : montant figé à celui de 2013.

Pour les départements, ont été intégrées pour 2014 de nouvelles ressources dévolues pour le financement des allocations individuelles de solidarité⁹.

Hypothèse d'évolution des dépenses

¹ Annexe II.

² Nous avons considéré que les taux des impôts n'augmentaient pas dans la mesure où l'objectif était précisément de mesurer l'effet sur la détérioration des finances locales de la poursuite de la tendance actuelle si rien n'était fait.

³ Les prévisions d'inflation retenues ont par commodité été celles du projet de loi de programmation de finances publiques 2014-2019, soit : 0,5% en 2014, 0,9% en 2015, 1,4% en 2016 et 1,75% pour 2017 et 2018.

⁴ Là aussi, prévision du projet de loi de programmations des finances publiques 2014-2019.

⁵ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

⁶ Fonds de solidarité entre les communes de la région d'Ile-de-France.

⁷ Droits de mutation à titre onéreux.

⁸ Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

⁹ Il s'agit notamment de la hausse du taux des DMTO dont le président de la République a annoncé le 6 novembre 2014 qu'elle serait pérennisée au-delà de 2016.

Les dépenses de gestion (avant frais financiers) évoluent au rythme de l'inflation + 1%¹, sauf les dépenses des départements au titre des allocations individuelles de solidarité et les dépenses hors personnel des régions.

Autrement dit, **le fil de l'eau ne prévoit par définition pas de mesures d'économies particulières par rapport à ces dernières années.**

Hypothèses en matière d'investissements

- Pour les communes et les EPCI : réalisations 2013 diminuées de 15%².
- Pour les départements et les régions : reconduction du montant d'investissement 2013.

Hypothèses relatives à l'emprunt et à la dette

- L'encours de dette au 31/12/2013 est supposé s'amortir au rythme de 8% par an.
- Les emprunts contractés à l'avenir sont calculés après « mise à zéro » du compte au Trésor. Autrement dit, il est supposé que les collectivités ne recourent à l'emprunt qu'après avoir consommé leur trésorerie.
- Les frais financiers des emprunts nouveaux sont calculés uniformément à 3%.

La prise en compte de ces hypothèses est essentielle car les résultats des projections budgétaires en dépendent directement. Nous attirons notamment l'attention sur le fait que :

- nous avons pris le parti, afin de comparer ce qui est comparable, de travailler à périmètres constants, s'agissant à la fois de la délimitation des collectivités (nombre de régions, périmètres intercommunaux, etc.) et de leurs compétences. Les conséquences des réformes institutionnelles en cours (par exemple la loi MAPTAM³ ou le projet de la NOTRe⁴), difficiles à évaluer, n'ont pas été prises en compte ;

- conformément à notre objectif, nous avons procédé à un travail essentiellement statistique fondé sur des hypothèses de projection uniformes pour l'ensemble des collectivités alors qu'il existe, au sein-même de chaque catégorie, une grande diversité de situations individuelles, liées en particulier à la structure des recettes (part de la fiscalité et des

¹ Hypothèse d'évolution tendancielle des dépenses des APUL en volume citée par la Cour des comptes dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de juin 2014 (page 125).

² Cette année marque en effet un pic tout à fait exceptionnel, de 12% supérieur à la moyenne des quatre années précédentes.

³ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

⁴ Projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République adopté en Conseil des ministres le 18 juin dernier.

dotations) au dynamisme plus ou moins important des bases fiscales, à l'évolution de la population ou à l'état d'avancement du cycle d'investissement¹.

Toutefois, si le débat sur les hypothèses retenues est intarissable, les résultats auxquels nous sommes parvenus à partir de la projection de 38 000 comptes individuels² nous semblent particulièrement significatifs, tant ils mettent en évidence le caractère difficilement soutenable de la poursuite de l'évolution de ces dernières années³.

Au vu des deux ratios financiers observés par l'étude (le taux d'épargne brute et la capacité désendettement), l'évolution au fil de l'eau serait particulièrement problématique pour les communes comptant 10 000 à 50 000 habitants, pour celles de plus de 50 000 habitants et pour les départements.

Les deux ratios retenus pour l'étude

L'étude en annexe II ne se limite pas à une évaluation globale du nombre de collectivités susceptibles d'afficher un budget en déficit dans les années à venir. Elle suit également pour chaque catégorie l'évolution de deux ratios financiers.

Le taux d'épargne brute mesure le solde entre recettes et dépenses de fonctionnement ramené aux recettes de fonctionnement. Indicateur des marges de manœuvre de la section de fonctionnement, l'épargne brute est le seul moyen propre et récurrent dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette.

L'épargne brute doit *a minima* couvrir le montant des dotations aux amortissements pour que la section de fonctionnement soit équilibrée. Par ailleurs, ajoutées à certaines recettes propres d'investissement (cessions, FCTVA, taxes d'aménagement), l'épargne brute doit couvrir l'annuité en capital de la dette pour assurer l'équilibre budgétaire.

Le taux d'épargne brute minimum peut être fixé, de manière empirique, autour de 7 % des recettes de fonctionnement pour garantir que la collectivité sera à même de faire face aux aléas. On considère même d'ordinaire que la zone d'alerte commence dès que le taux passe au-dessous de 10 %.

La capacité de désendettement mesure soit l'encours de dette rapporté en nombre d'années théoriques nécessaires à une collectivité pour amortir son stock de dette, à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Le seuil d'insolvabilité pour une collectivité est fixé à 15 ans, soit la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer. Au-delà de 12 ans, la collectivité se situe dans la zone d'alerte.

¹ La délégation reviendra sur ces différences de situation dans le deuxième temps de ses travaux.

² Masse considérable d'informations que la délégation s'est procurée auprès du ministère des Finances et des Comptes publics.

³ Sans tenir compte de l'augmentation de la « contribution » de 11 milliards.

Pour ces trois catégories, le nombre de collectivités très vulnérables, s'agissant tant du taux d'épargne brute (inférieur à 7%) que de la capacité d'autofinancement (supérieure à 15 ans) serait en effet en quasi triplement.

Des difficultés, qui concernaient 10 à 15% des villes de plus de 10 000 habitants ou des départements en 2013, en affecteraient entre un tiers et la moitié si rien n'était fait.

En tout état de cause, des mesures correctives auraient donc dû être prises par nombre de collectivités dans les années qui viennent même si les 11 milliards de baisses supplémentaires de dotations n'étaient pas intervenues.

SANS AJUSTEMENT, LA BAISSSE DE 11 MILLIARDS FERAIT DE L'IMPASSE FINANCIÈRE LA SITUATION DE « DROIT COMMUN » DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES

A. LA CONTRIBUTION DEMANDÉE AUX COLLECTIVITÉS

Si les modalités de calcul de la contribution additionnelle pour 2015-2017 s'inscrivent dans la continuité de celles des années antérieures, son niveau et son rythme de montée en charge sont en revanche sans précédent.

1. Une forme de continuité dans la répartition de l'effort entre les collectivités

Une réduction des dotations de 1,5 milliard d'euros avait déjà été décidée pour 2014 dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité, imputée sur la DGF des collectivités. Cette baisse avait été répartie entre les catégories de collectivités territoriales au prorata de leurs ressources totales : soit une diminution de 840 millions d'euros pour le « bloc communal », de 476 millions pour les départements et de 184 millions pour les régions.

Au sein de ces enveloppes par catégorie, des modes différents de péréquation ont ensuite été adoptés :

- pour le « bloc communal », la baisse a été répartie pour 30% sur les EPCI et à hauteur de 70% sur les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement ;

- pour les départements, la répartition s'est faite en fonction d'un indice synthétique mesurant le niveau des charges (apprécié en fonction du revenu moyen par habitant) et le niveau de marge de manœuvre fiscale (estimé en fonction du taux de taxe foncière) ;

- pour les régions, elle a été effectuée au prorata des recettes totales (fonctionnement et investissement), hors emprunts et prélèvement du fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Pour 2015, la même clé de répartition avait été adoptée aussi bien pour la baisse de 1,5 milliard initialement annoncée et pour les 11 milliards sur 2015-2017 venus s'y substituer¹.

L'idée avait été évoquée d'une modulation selon le potentiel financier et le revenu par habitant, mais elle n'a finalement pas été retenue². Sur ce point, il convient toutefois de rappeler la forte augmentation des dotations de péréquation entre les communes (la DSU³, la

¹ Les 12,5 milliards de baisse sont donc répartis comme suit : - 1,5 milliard en 2014, - 5,2 milliards en 2015 par rapport à 2013, - 8,9 milliards en 2016 et -12,5 milliards en 2017, toujours par rapport à 2013.

² Vos rapporteurs regrettent qu'il ait fallu attendre mi-septembre, soit quelques jours avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2015, pour que cette question soit tranchée et que la répartition de la contribution 2015-2017 puisse donc être connue.

³ Dotation de solidarité urbaine.

DSR¹), notamment pour alléger la charge du prélèvement sur les plus défavorisées, et la progression du FPIC qui se poursuit comme prévu depuis l'origine du fonds en 2012.

2. Une inflexion sans précédent

Il n'est pas rare d'entendre un discours tendant à relativiser l'importance de la diminution des dotations de 12,5 milliards sur 2014-2017 au motif qu'elle ne représenterait que 6,5% des recettes des collectivités.

On peut à l'inverse être frappé par **le caractère abrupt de cette mesure consistant, sur seulement trois exercices, à revenir sur plus de dix ans de croissance des dotations de l'État aux collectivités**. Comme l'indique le tableau suivant, le montant total des dotations avait en effet cru de moins de 13 milliards entre 2003 et 2014, montant très proche de la ponction qui sera opérée.

Évolution des dotations de l'État depuis 2002 (en Mds€)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DGF	36,2	36,3	36,8	37,9	38,2	39,2	40,1	40,8	41,1	41,3	41,4	41,5	40,12
Total concours de l'État ²	56	58,2 ³	60,1 ⁴	62,3	64,6	63,6	72,3	75,2	75,4	73,4	73,5	72,8	71,3

(Source : chiffres DGCL)

Certes, le retournement de tendance dans le sens d'une baisse des concours de l'État est sensible depuis 2011⁵, mais il est ici fortement accéléré.

La décroissance des dotations s'annonce en effet presque quatre fois plus rapide que celle observée entre 2010 et 2014, puisque l'on passerait de - 1 milliard par an en moyenne à - 11 milliards sur les trois années 2015, 2016 et 2017.

B. UN IMPACT MASSIF SUR LES FINANCES LOCALES FRANÇAISES

1. La prise en compte de la contribution dans notre étude

L'un des objectifs de notre étude étant de comparer les résultats du scénario « au fil de l'eau » avec celui intégrant la « contribution » de 12,5 milliards sur la période 2014-2017,

¹ Dotation de solidarité rurale.

² Hors fiscalité transférée.

³ Base 2004.

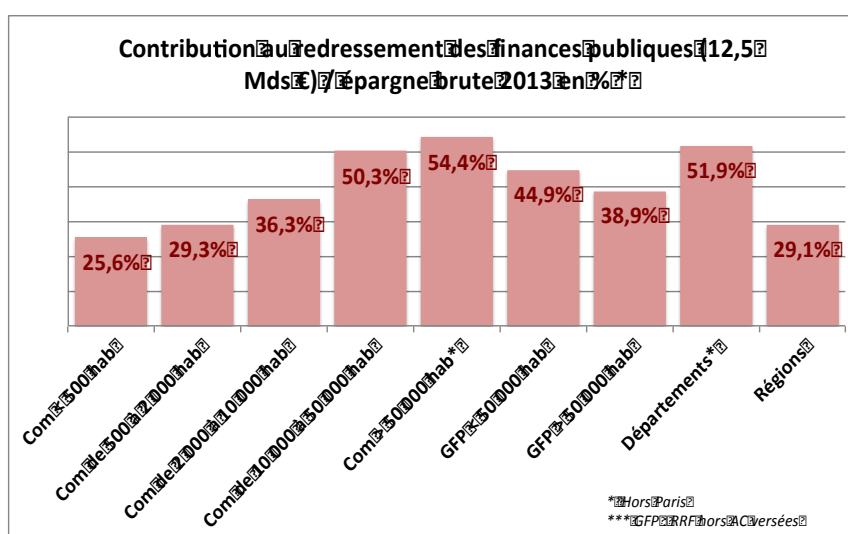
⁴ 59,14 en base 2003.

⁵ Année à partir de laquelle un certain nombre de dotations constituant une enveloppe dite « normée » de plus de 50 milliards ont été gelées en valeur.

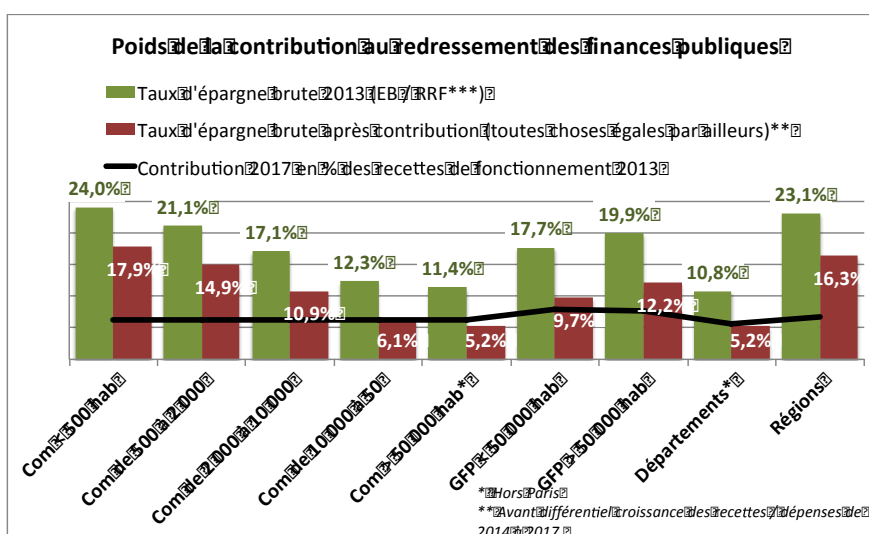
l'ensemble des hypothèses retenues pour la première projection ont bien été reprises pour la seconde. Le scénario « au fil de l'eau » retient les contributions initialement prévues de 1,5 milliards pour 2014 et pour 2015. Le second remplace les 1,5 milliards de 2015 par la nouvelle contribution de 11 milliards entre 2015 et 2017.

L'impact de la contribution est nécessairement massif dans la mesure où **les 12,5 milliards d'euros en cause représentent 43% de l'épargne brute totale dégagée sur les budgets des collectivités au 31 décembre 2013 (28,8 milliards d'euros).**

Comme le montre le tableau ci-dessous, moins la collectivité dispose d'épargne brute (c'est le cas des communes de plus de 10 000 habitants et des départements), plus cette ponction représentera une part importante de sa capacité d'autofinancement.



De surcroît, pour les catégories de collectivités déjà fragiles, le seul poids de la contribution aurait pour effet de faire passer le taux d'épargne brute au-dessous de la limite des 7% (cf. tableau ci-après).



Si ces éléments permettent d’apprécier l’ampleur d’une perte de 12,5 milliards pour nos finances locales, il convient de ne pas perdre de vue qu’il ne s’agira pas d’une ponction en une seule fois mais qu’elle sera lissée sur une période de trois ans. Elle sera donc concomitante à la poursuite de l’effet de ciseau tendanciel déjà décrit dans le scénario « au fil de l’eau ».

Ce scénario, qui cumule l’effet de ciseau et la contribution de 12,5 milliards, correspond aux tableaux notés « Après » dans l’étude jointe en annexe II¹.

2. Sans mesures correctives, les difficultés financières risquent de devenir la norme

Dans la mesure où elle consiste à diminuer les recettes des collectivités, la contribution aggrave fortement l’effet de ciseau correspondant au « fil de l’eau ». Elle revient à en tripler l’effet (comparaison entre la troisième et la cinquième colonne du tableau ci-après).

¹ Pour mémoire, les tableaux notés « Avant » traduisent le scénario « au fil de l’eau ».

Effet de l'ajustement des dépenses de fonctionnement sur le redressement, selon les hypothèses du scénario « Avant »	DE 2014 à 2018				
	Var. annuelle des recettes de gestion hors contribution	Var. annuelle des dépenses de gestion	Écart annuel de contribution	Var. annuelle des recettes de gestion avec contribution	Écart annuel de contribution
Com. de 500 habitants	1,80%	2,26%	-0,46%	0,63%	-1,63%
Com. de 500 à 2000 habitants	1,78%	2,26%	-0,48%	0,61%	-1,65%
Com. de 2000 à 10000 habitants	1,63%	2,26%	-0,63%	0,45%	-1,81%
Com. de 10000 à 50000 habitants	1,69%	2,26%	-0,57%	0,50%	-1,76%
Com. de 50000 habitants (hors Paris)	1,71%	2,26%	-0,55%	0,52%	-1,74%
GFP de 50000 habitants	1,90%	1,79%	0,11%	0,67%	-1,12%
GFP de 50000 habitants	1,40%	1,56%	-0,16%	0,30%	-1,26%
Départements (hors Paris)*	1,95%	2,33%	-0,38%	0,88%	-1,45%
Régions	0,89%	1,85%	-0,96%	-0,44%	-2,29%

pm d'inflation moyenne de 1,26%

* Rappel avec recettes nouvelles 2014 pour le financement des AIS (dont hausse du taux des DMTO prorogée sur toute la période)

Il en résulterait une forte tendance à la **généralisation des impasses financières pour les collectivités à l'horizon 2017**.

D'une part, l'impact serait particulièrement sensible pour les catégories de collectivités les plus fragiles : les difficultés qui concernent aujourd'hui 10 à 15% des villes de plus de 10 000 habitants ou des départements affecteraient une grande majorité d'entre elles. À titre d'exemple, le scénario « Après » fait apparaître, qu'en 2018, 61% des communes de 10 000 à 50 000 habitants¹ auraient une épargne brute inférieure à 7%, et que 53% d'entre elles auraient dépassé le seuil de l'insolvabilité² (cf. le tableau « Après », page 48 de l'étude). **Ce qui est aujourd'hui un problème sérieux tendrait donc à devenir la norme.**

D'autre part, même pour les catégories qui affichent aujourd'hui des moyennes relativement satisfaisantes, ces difficultés seraient loin de concerner des cas isolés : elles affecteraient, par exemple, 35 à 50% de communes de 2 000 à 10 000 habitants³.

Ces chiffres sont cependant à interpréter à la lumière des très grandes disparités qui existent derrière ces moyennes. Il faudrait, en tout état de cause, s'attendre à une multiplication des cas de petites et moyennes communes en difficulté, en particulier des bourgs-centres pour lesquels il existe de fortes attentes en matière de services et d'équipements.

Enfin, la généralisation des difficultés ne s'exprime pas seulement en termes de nombre ou de catégories de collectivités concernées, elles se traduit surtout par la **multiplication des indicateurs financiers appelés à se détériorer** de façon sensible.

Parmi eux figure notamment l'équilibre budgétaire qui, relativement préservé dans le scénario « Avant », est beaucoup plus affecté dans le scénario « Après ». **L'étude indique**

¹ Soit 546 sur 893.

² Dette représentant plus de 15 ans d'épargne brute.

³ Cf. page 43 de l'étude jointe en annexe II).

que près des 2/3 des départements se retrouveraient ainsi en situation de double déficit, c'est-à-dire qu'ils afficheraient à la fois un déficit de la section de fonctionnement et une incapacité à couvrir l'annuité en capital de la dette avec des ressources propres¹. Dans un tel cas, en principe **le budget « ne passe pas »**² et la collectivité s'expose à l'intervention du préfet et de la chambre régionale des comptes.

Si besoin en était, notre étude révèle l'importance de la détérioration des comptes locaux par le double impact de l'effet de ciseau tendancier et de la contribution annoncée pour 2015-2017. Celle-ci apparaît insoutenable pour un très grand nombre de collectivités sans l'adoption de mesures correctives.

Reste à savoir quelles peuvent être la nature et l'ampleur de telles mesures.

¹ *Épargne brute + cessions + dotations.*

² *Nota : les projections de notre étude portent sur des prévisions de réalisations budgétaires effectives (en fin d'exercice) et non sur le solde apparaissant dans le budget primitif lors de son vote (en début d'exercice). Certes, seul ce dernier est soumis à l'obligation légale d'affichage de l'équilibre budgétaire, mais on peut difficilement être en double déficit pendant plusieurs exercices sans que cela ne finisse par se traduire dans les budgets primitifs adoptés.*

LE RETOUR DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU RYTHME DE L'INFLATION NE SUFFIRA PAS

A. UNE INÉVITABLE BAISSÉ DES INVESTISSEMENTS

1. L'objectif d'une évolution des dépenses de gestion au rythme de l'inflation

Dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances pour 2015, le gouvernement indique qu'« *au total, l'effort sur les ressources des collectivités locales devrait conduire à une évolution à "zéro volume", c'est-à-dire égale à la progression de l'inflation des dépenses des collectivités locales* ».

Aussi avons-nous testé cette hypothèse en établissant un scénario dans lequel l'évolution des dépenses de gestion des collectivités serait effectivement ramenée au rythme de l'inflation¹. L'étude présente les résultats de cette simulation pour chaque catégorie de collectivités² et il est possible d'en tirer plusieurs enseignements.

Tout d'abord, concernant le taux d'épargne brute, le fait de ramener l'évolution des dépenses de gestion au niveau de l'inflation permet, d'absorber en grande partie (mais pas complètement) les 11 milliards d'euros de contribution. Pour les communes de 10 000 à 50 000 habitants, alors qu'elles étaient 546 à passer en dessous du taux d'épargne de 7% en 2018³, sous le double effet du « ciseau » et de la contribution sans mesures correctives, ce chiffre serait ramené à 362 si les dépenses de gestion évoluaient comme l'inflation⁴. On se rapprocherait ainsi fortement de la situation « au fil de l'eau » qui établissait à 325 le nombre de communes de cette catégorie en difficulté en 2018.

Toutefois, même si la limitation de la progression des dépenses de gestion au niveau de l'inflation permet de se rapprocher des conséquences de l'évolution « au fil de l'eau », la situation qui en résulterait ne peut être considérée comme satisfaisante. On se contenterait en effet de revenir à une situation déjà inquiétante, voire intenable pour nombre de collectivités, alors qu'elles ne disposeraient plus du levier d'action essentiel que constitue la stabilisation en volume de fonctionnement⁵.

De surcroît, **cette stabilisation des dépenses de fonctionnement ne permettrait pas de revenir au *statu quo* en ce qui concerne la capacité de désendettement**, dans la mesure où

¹ Pour mémoire, nous avons considéré qu'au fil de l'eau, les dépenses évoluaient au rythme de l'inflation +1%.

² Pour les communes de 500 à 2 000 habitants, il s'agit par exemple des deux tableaux de droite page 41 de l'étude.

³ Cf. tableau en haut à droite page 48 de l'étude.

⁴ Cf. tableau en haut à gauche page 51 de l'étude.

⁵ Puisqu'elles l'auraient déjà utilisé.

celle-ci dépend non seulement de l'épargne brute (au numérateur), mais aussi du stock d'investissements à rembourser (au dénominateur).

De plus, ce résultat ne serait obtenu que si les dépenses de gestion étaient effectivement ramenées au rythme de l'inflation dès 2015. Ceci est loin d'être évident lorsqu'on sait par exemple que près de 40% des dépenses des collectivités concernent le personnel et sont en principe soumises au glissement vieillesse-technicité ; que pour les départements, la hausse des allocations individuelles de solidarité n'est pas maîtrisable ; et qu'enfin, les collectivités doivent prendre en charge la mise en œuvre de décisions prises par l'État, telle la modification des rythmes scolaires.

2. La diminution de l'investissement local

Le discours du gouvernement insiste sur le fait que la contribution porte uniquement sur la dotation globale de fonctionnement ; il apparaît cependant évident que l'investissement des collectivités sera affecté, pour trois raisons essentielles :

- d'une part, il s'agit d'un levier souvent plus mobilisable à plus court terme que celui d'un ralentissement des dépenses de fonctionnement, surtout en début de mandat municipal. Or, pour nombre de collectivités, un ajustement rapide s'impose ;

- d'autre part, comme indiqué plus haut, la détérioration de ratio de solvabilité (capacité de désendettement évaluée en nombre d'années d'épargne brute) suppose qu'un effort soit aussi porté sur le stock de la dette. La seule façon de le faire est de ralentir, voire d'arrêter les investissements ;

- enfin, il convient de rappeler que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités sont liées. La création d'un nouvel équipement occasionne généralement des frais de fonctionnement par la suite ; renoncer à un investissement est donc aussi une façon de ralentir les dépenses de gestion futures. Surtout, l'effet de l'évolution de l'épargne brute des collectivités¹ est très sensible sur leurs dépenses d'équipement. En effet, en application des effets de levier habituellement observés, **un euro de moins au niveau du solde de la section de fonctionnement diminue en moyenne de 10 euros la capacité d'investissement des collectivités.**

Dès lors, notre étude a aussi consisté à étudier quel serait, en plus d'un retour de l'évolution des dépenses de gestion au niveau de l'inflation, l'effet d'une baisse des investissements de 30% par rapport à 2013. Pour le bloc communal, la diminution prise en compte est même de 45% car l'année 2013 se caractérise par des niveaux d'investissement tout à fait exceptionnels².

Bien entendu, le fait de considérer une baisse de cet ordre pour faire face à la situation financière des collectivités ne dispense nullement d'une réflexion sur les conséquences d'une telle mesure sur l'activité économique et l'emploi aussi bien au plan national que local.

¹ Qui n'est autre, rappelons-le, que le solde de la section de fonctionnement.

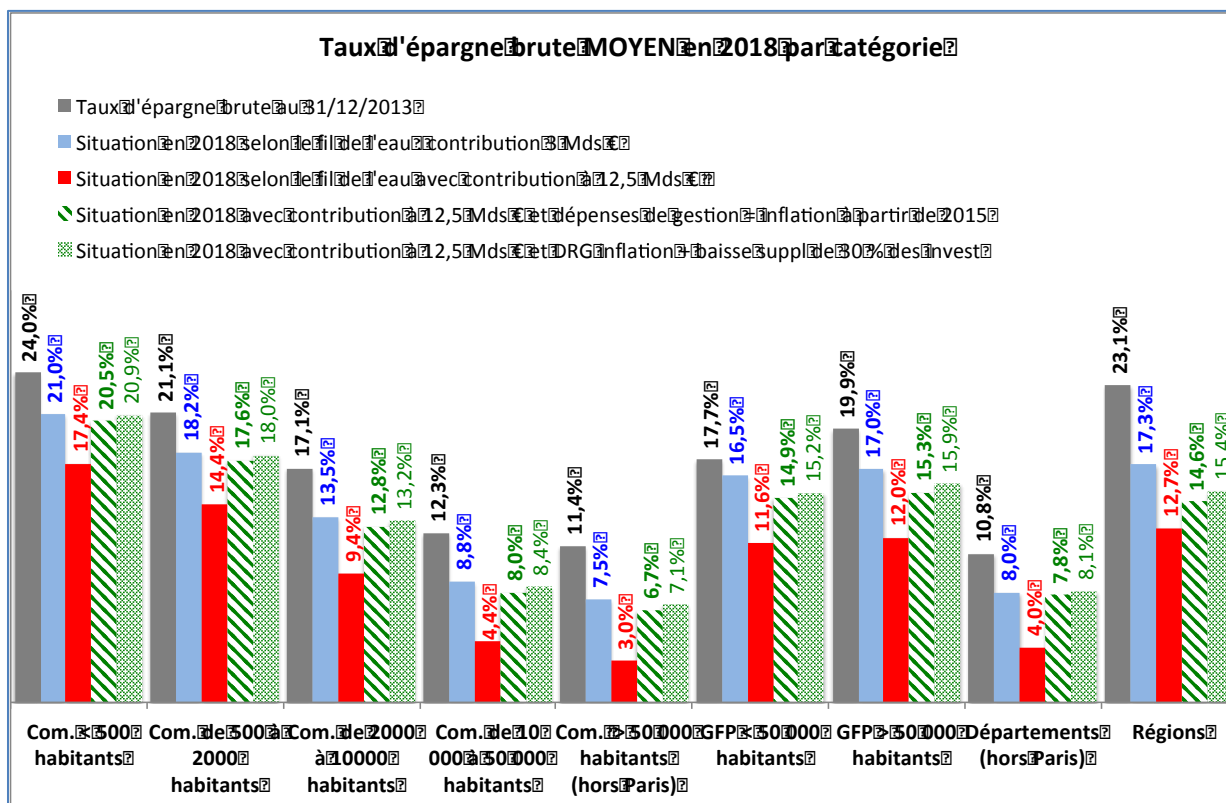
² +12% de la moyenne de quatre années précédentes.

B. LE SCÉNARIO AFFECTANT À LA FOIS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Ce scénario est présenté dans notre étude sous la forme de budgets prévisionnels et de graphiques intitulés « Mesures correctives : dépenses de gestion à l'inflation + baisse des investissements de 30% ». Pour les régions, il correspond par exemple au tableau en haut à droite de la page 80 du document en annexe II.

L'étude fait apparaître que le cumul de ces deux mesures correctives permet tout juste de compenser la hausse de 11 milliards de la contribution.

Les taux d'épargne brute rejoignent en effet à peine les niveaux obtenus avec une contribution à 3 milliards d'euros¹, telle que prévue avant l'annonce de la contribution complémentaire.



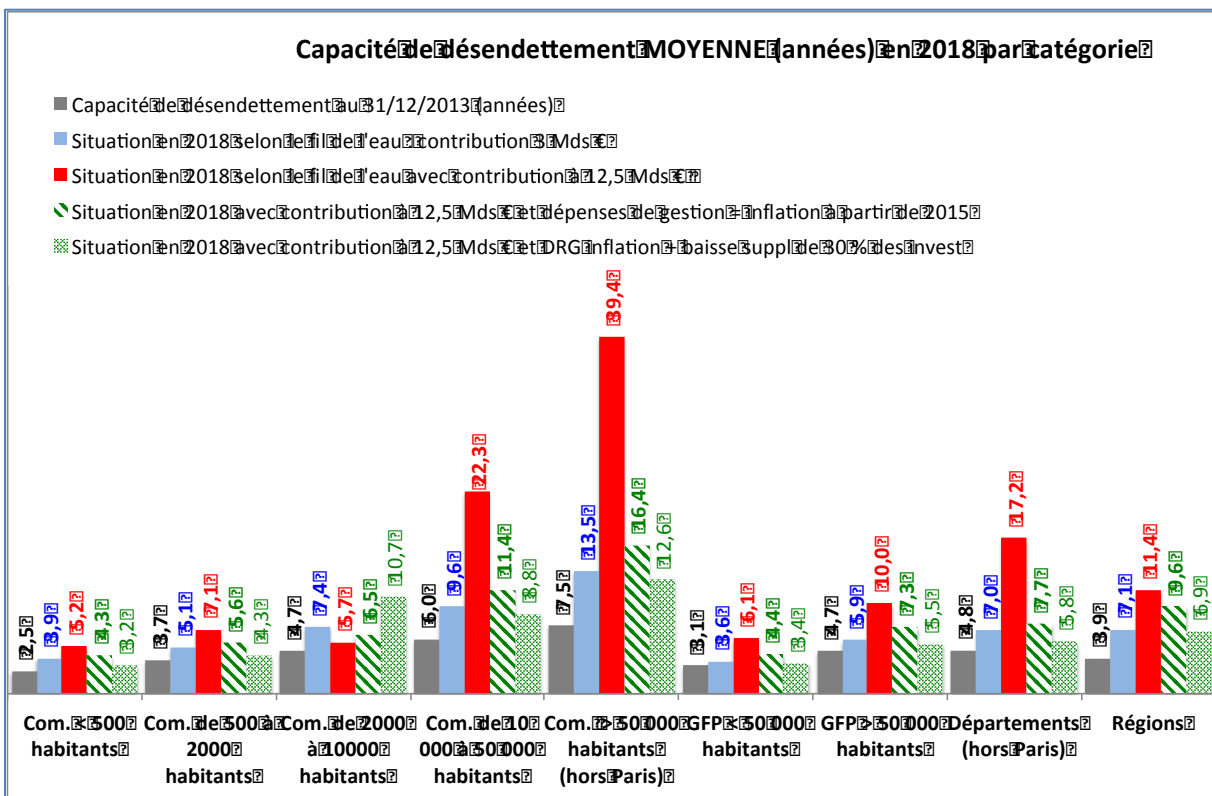
Le constat est similaire concernant la capacité de désendettement, avec des **résultats relativement spectaculaires** s'agissant des villes et des départements, qui

¹ 1,5 milliard en 2014 + 1,5 milliard en 2015 initialement prévus.

dépasseraient en moyenne le seuil d'insolvabilité des 15 ans en l'absence de mesures correctives¹.

Ici encore, l'application des mesures correctives permet à peine de revenir aux résultats du scénario « fil de l'eau » avec une contribution limitée à 3 milliards d'euros.

En termes de capacité de désendettement, les mesures correctives ne permettraient pas de rétablir la situation à horizon 2018 pour 16 à 20 % des communes de moins de 10 000 habitants, pour 30 % des communes de 10 000 à 50 000 habitants, pour 43 % des communes de plus de 50 000 habitants, entre 16 et 20 % des EPCI et pour 17 % des départements et 8 % des régions (cf. graphique ci-après).



Les proportions de collectivités concernées sont proches si l'on considère le nombre de collectivités dont le taux d'épargne brute resterait inférieur à 7 %.

¹ L'envol de la durée de désendettement des grandes villes s'explique par la faiblesse excessive du niveau d'épargne brute (moins de 5 % des recettes). Au-delà de 15-20 ans, la progression du ratio est exponentielle et finalement peu significative, et il est peu ou prou équivalent d'afficher 30 ou 40 ans de capacité de désendettement.

Au final, il apparaît que ;

- pour les collectivités les plus dégradées – celles qui présentaient des ratios inquiétants en 2014 –, il existe un risque réel d'impasse budgétaire en 2015 et 2016, le temps que des mesures correctives portent leurs fruits ;

- au-delà de ces deux années à forts risques, ces collectivités devront prendre des mesures d'ajustement allant au-delà de celles étudiées dans notre dernier scénario. Il s'agira d'une baisse des dépenses de gestion en volume et/ou d'une réduction des investissements supérieure à 30% et/ou d'un relèvement de la pression fiscale.

Ces mesures complémentaires ne se limiteront sans doute pas aux collectivités les plus dégradées. En effet si quelques collectivités peu endettées et disposant d'une épargne brute élevée pourraient s'offrir le luxe de différer l'ajustement en « laissant filer » leur situation à court terme, les résultats de la simulation montrent qu'une telle option serait financièrement intenable pour la plupart d'entre elles.

- le recours à l'endettement, possible pour certaines collectivités¹, ne ferait que retarder un ajustement nécessaire compte tenu notamment de l'effet de ciseau structurel² ;

- si le développement des mutualisations de services entre communes et intercommunalités et les réformes territoriales en cours (MAPTAM, projet NOTRe) sont souvent présentés comme un moyen d'absorber le choc des 12,5 milliards, il est très peu probable qu'ils produisent des économies substantielles d'ici 2017-2018.

¹ *Malgré l'effet de levier très fortement négatif exercé par la baisse de l'épargne brute.*

² *Étant entendu en outre que la contribution au redressement ne se traduira par une réduction du déficit public national que si les collectivités ne la compensent pas par le recours à l'emprunt.*

CONCLUSION

Au-delà de ce constat statistique global que nous avons souhaité rendre public avant la discussion au Sénat du projet de loi de finances pour 2015, plusieurs questions demeurent quant à la façon dont les choses vont se traduire sur le terrain :

- quel est le degré de connaissance et d'anticipation de la situation dans les différentes collectivités ?

- quels leviers les élus vont-ils utiliser pour y faire face dans l'immédiat (budgets 2015) et dans les années qui suivent ?

- quelle sera l'intensité de ces mesures et avec quelles conséquences, notamment sur le niveau de service pour la population et sur les territoires dans leur diversité ?

- selon quels critères ces décisions seront-elles prises ?

- dans cette course contre la montre, *quid* des collectivités déjà les plus en difficulté ?

- comment l'État peut-il accompagner cet effort (allègement des normes, des contraintes et des charges) ?

- comment accompagner cet ajustement par une évolution des règles financières, notamment en matière de fiscalité et de péréquation ?

Tels sont les sujets sur lesquels la délégation reviendra dans la poursuite de ses travaux.

ANNEXE I**Evolution des recettes et des dépenses globales des collectivités territoriales et de leurs groupements par catégorie****Tableau n° 1 : Évolution des finances communales**

<i>En Mds€</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Produits réels de fonctionnement	72,49	74,25	76,69	77,97	78,85	1,1 %
Charges réelles de fonctionnement	62,13	62,50	63,90	65,38	67,25	2,9 %
Épargne brute	10,36	11,75	12,79	12,58	11,60	- 7,8 %
Recettes réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	12,65	10,96	10,92	11,02	11,14	1,1 %
Dépenses réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	23,17	21,75	23,00	23,72	25,64	8,1 %
Encours de la dette	58,73	59,36	60,05	61,51	62,98	2,4 %
Capacité de désendettement (<i>en années</i>)	5,54	4,95	4,60	4,80	5,30	

Source : Cour des comptes – Données DGFIP

Tableau n° 2 : Évolution des finances des groupements à fiscalité propre

<i>En Mds€</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Produits réels de fonctionnement	20,48	21,95	23,06	24,26	25,31	4,3 %
Charges réelles de fonctionnement	16,39	17,20	18,01	19,23	20,13	4,7 %
Épargne brute	4,09	4,74	5,05	5,02	5,18	3,2 %
Recettes réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	3,32	2,92	3,26	3,21	3,26	1,6 %
Dépenses réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	7,63	7,69	8,49	9,00	9,43	4,8 %
Encours de la dette	17,47	18,19	19,30	21,21	21,97	3,6 %

Capacité de désendettement (en années)	4,27	3,83	3,82	4,22	4,24	
---	------	------	------	------	------	--

Source : Cour des comptes – Données DGFIP

Tableau n° 3 : Évolution des finances départementales

<i>En Mds€</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Produits réels de fonctionnement	57,26	60,56	63,14	63,8	64,55	1,2 %
Charges réelles de fonctionnement	51,03	52,86	54,32	56,2	57,70	2,7 %
Epargne brute	6,23	7,70	8,82	7,61	6,85	9,9 %
Recettes réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	4,39	3,27	3,11	3,03	3,05	0,6 %
Dépenses réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	14,07	12,14	11,70	11,46	11,18	- 2,4 %
Encours de la dette	28	29,74	30,46	31,2	32,29	3,5 %
Capacité de désendettement (<i>en années</i>)	4,49	3,86	3,45	4,10	4,71	

Source : Cour des comptes – Données DGFIP

Tableau n° 4 : Évolution des finances régionales

<i>En Mds€</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2012
Produits réels de fonctionnement	20,88	21,77	22,16	22,50	22,86	1,6 %
Charges réelles de fonctionnement	15,99	16,26	16,71	17,16	17,57	2,4 %
Epargne brute	4,90	5,51	5,46	5,34	5,29	- 0,9 %
Recettes réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	3,08	2,14	2,11	2,26	2,42	7,1 %
Dépenses réelles d'investissement (<i>hors emprunts</i>)	9,68	8,49	8,55	8,48	8,93	5,3 %
Encours de la dette	15,88	16,86	17,99	19,13	20,28	6,0 %
Capacité de désendettement (<i>en années</i>)	3,24	3,06	3,29	3,58	3,83	

Source : Cour des comptes – Données DGFIP

ANNEXE II

Étude réalisée pour la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation par le cabinet Michel Klopfer.

ANNEXE II

Étude réalisée pour la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation par le cabinet Michel Klopfer.



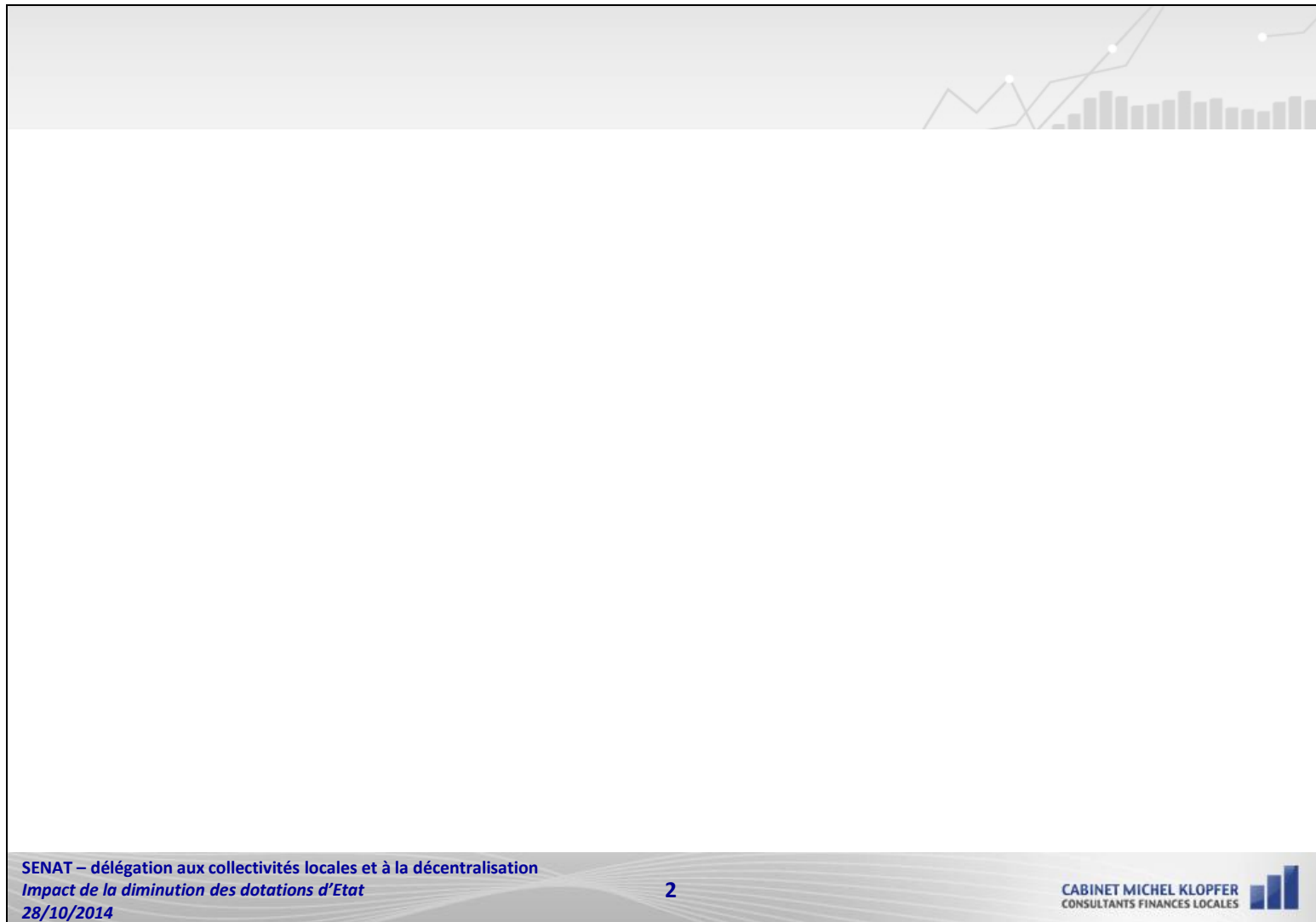
SENAT

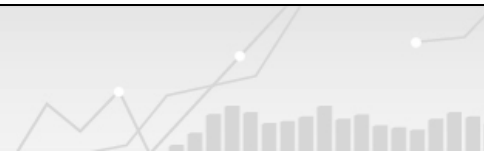
Délégation aux collectivités locales et à la décentralisation

Etude d'impact de la diminution des concours d'Etat sur la
situation financière des collectivités locales

28 octobre 2014







METHODOLOGIE

METHODOLOGIE



→ **OBJECTIF** : estimer l'impact de la baisse de **12,5 Md€ des concours d'Etat** (1,5 Md€ en 2014 puis 11 Md€ supplémentaires entre 2015 et 2017) sur la situation financière des collectivités locales à horizon 2018.

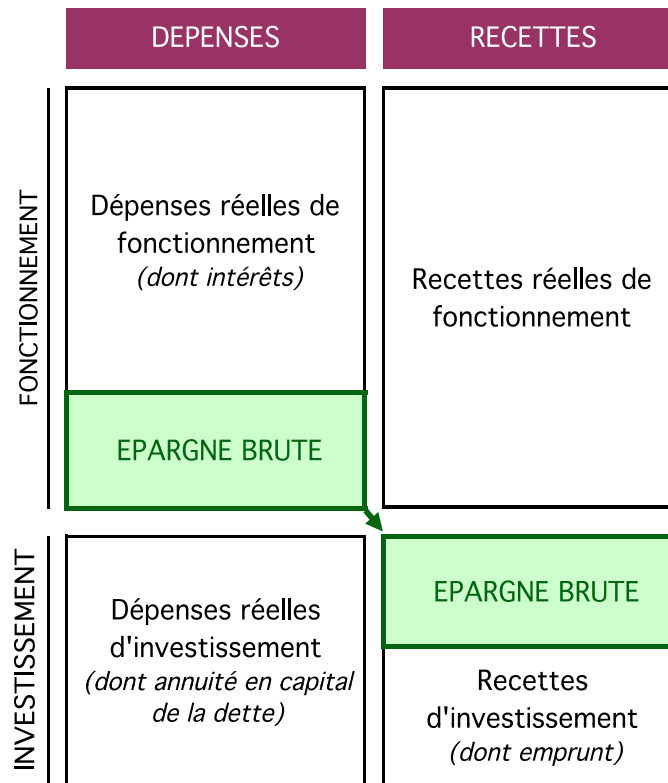
→ **SOURCES** :

- Comptes de gestion 2013 transmis par la DGFIP au SENAT
- Fiches DGF 2013 (nb : en l'absence de publication du fichier DGF 2014 par la DGCL)

METHODOLOGIE D'ANALYSE FINANCIERE

→ Un concept central : l'EPARGNE BRUTE

- ✓ Solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement récurrentes ;
- ✓ Témoin de marges de manœuvre existantes en fonctionnement ;
- ✓ Seul moyen propre et pérenne de rembourser la dette en place.



METHODOLOGIE D'ANALYSE FINANCIERE

→ **Mesure de la solvabilité financière** = répondre à la question **l'emprunteur a-t-il les moyens de rembourser sa dette ?**

La dette ne peut être raisonnablement comparée qu'à ses sources de remboursement, et d'abord à la plus récurrente d'entre elles, l'épargne brute.

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{ENCOURS DE DETTE}}{\text{EPARGNE BRUTE}}$$

Cette formule consiste à rapporter un stock (l'encours de dette) à un flux (l'épargne brute) ; dès lors, le résultat s'exprimera en années et désignera *le nombre d'années théoriques nécessaires à une collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.*

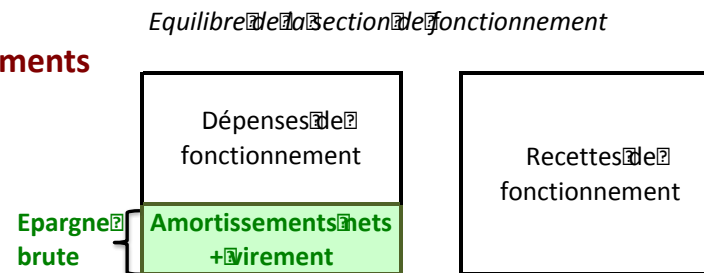
Le seuil d'insolvabilité est fixé pour une collectivité est de 15 ans, soit la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer. La zone d'alerte commence à 12 ans.

METHODOLOGIE D'ANALYSE FINANCIERE

→ Rappel des règles d'équilibre budgétaire s'imposant aux collectivités locales

1) Equilibre de la section de fonctionnement :

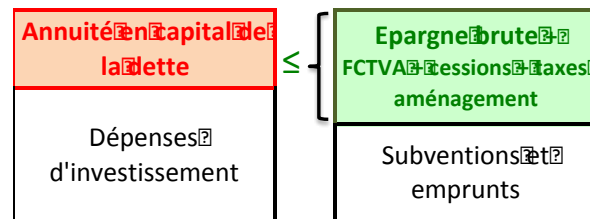
= **épargne brute** ≥ **dotations nettes aux amortissements**



2) Remboursement de la dette par des ressources propres :

= **épargne brute + cessions + dotations*** ≥ **annuité en capital de la dette**

Couverture de l'annuité en capital de la dette



* FCTVA, taxe d'aménagement, etc.

DEMARCHE GENERALE

1) Point de départ = **comptes administratifs 2013**

→ Périmètres intercommunaux 2013

- Pas de nouveaux transferts de compétences entre communes et EPCI
- N'intègre pas la création des Métropoles (loi MAPTAM)

	Com 50000 hab*	Com 10000 à 50000hab	Com 2000 à 10000hab*	Com 500 à 2000	Com 500 500	GFP 50000 hab**	GFP 50000 hab**	DEP.*	REGIONS	TOTAL**
Nombre	130	893	4504	12292	18345	2197	258	100	26	38222
Recettes de fonctionnement (M€)**	24661	24698	18607	8754	3162	8266	18688	64384	22008	19428
En % du total**	13%	13%	10%	5%	2%	4%	10%	33%	12%	
Population (M) en millions hab	16,1	18,1	18,5	12,0	4,6					
En % du total	23%	26%	27%	17%	7%					

*Y compris Paris

** Les attributions de compensation (AC) reversées par les EPCI aux communes (8594 M€) sont déduites de ces recettes des EPCI (double compte). Les recettes totales des EPCI y compris AC s'élèvent à 35,5 Mds€, et le total général à 202 Mds€

Ce tableau général intègre la ville – département de Paris. Toutefois, celle-ci n'est pas intégrée aux résultats présentés ci-après : sa situation financière, peu comparable aux autres collectivités, appliquée à une masse financière très importante, impactant fortement les moyennes.

DEMARCHE GENERALE

→ Les comptes 2013 ont fait l'objet de quelques retraitements :

- Reclassement en recette d'investissement des **produits de cession** (compte 775), recettes patrimoniales mais comptabilisés en fonctionnement ;
- Non prise en compte, dans les recettes et dépenses réelles de fonctionnement (et donc dans l'épargne brute), des **dotations / reprises de provisions semi-budgétaires** ;
- Les **prélèvements sur recettes** liés au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources compensant la suppression de la TP) et aux mécanismes de péréquation horizontaux (fonds de péréquation intercommunal et communal, fonds de solidarité Ile de France, fonds de péréquation des Droits de mutation, de la CVAE...) sont déduits des recettes (et donc également des dépenses) : ce retraitement n'a pas d'impact sur l'épargne brute, mais permet de raisonner sur l'évolution réelle des recettes.
- L'annuité en capital de la dette et les emprunts nouveaux 2013 sont exprimés **hors mouvements afférents aux crédits revolving et aux réaménagements d'emprunts** (mouvements équilibrés en dépenses et en recettes ayant pour effet de « gonfler » artificiellement les masses budgétaires).

DEMARCHE GENERALE

2) Projection « *au fil de l'eau* » des comptes 2013 de **chaque** collectivité locale, **selon des hypothèses uniformes par nature de recette ou de dépense** (voir infra) ;

- Permet de prendre en compte **la structure des recettes des collectivités** : par exemple, une collectivité dont la proportion de produits fiscaux dynamique est relativement plus importante que celle des dotations d'Etat verra ses recettes évoluer plus rapidement et inversement.
- N'intègre évidemment pas les différences de dynamisme des bases fiscales entre territoires.
- Scénario **sans recours au levier fiscal**
- Hypothèse de progression des dépenses de gestion **sans présumer d'économies particulières** (hypothèse générale = inflation + 1 % sauf départements, cf. infra)*

** 1 % = hypothèse d'évolution tendancielle des dépenses des APUL en volume citée par la Cour des Comptes dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de juin 2014 (page 125)*

DEMARCHE GENERALE

3) Application de la minoration des dotations sur le scénario fil de l'eau → **impact en l'absence de mesures correctives selon trois critères :**

→ **Taux d'épargne brute** : limite **7 %** (taux en deçà duquel la collectivité ne couvre plus les dotations aux amortissements → déséquilibre de la section de fonctionnement).

→ **Capacité de désendettement** : limite **15 ans**

→ **Risque de déficit au sens légal du terme** : mesuré sur des réalisations prévisionnelles (et non en ouverture budgétaire comme prévu par la loi), et de manière schématique, il s'agit d'identifier *un risque* de déficit, à prendre donc avec précaution (plusieurs moyens comptables permettent en pratique au moins de différer la survenance du déficit en ouverture budgétaire...).

DEMARCHE GENERALE

→ L'impact de la minoration prévue par le PLF 2015 est mesuré **par rapport à l'évolution des comptes à horizon 2018 résultant du fil de l'eau et de la contribution au redressement initialement annoncée** : 1,5 Md€ en 2014 + 1,5 Md€ en 2015*, soit 3 Md€.

Il s'agit de mesurer l'existence ou non d'un processus de dégradation avant même d'appliquer la baisse supplémentaire des dotations prévues par le PLF 2015.

** L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017 prévoyait de réduire l'enveloppe normée de 750 millions d'euros en 2014 et 2015 ; Le gouvernement avait annoncé, dès février 2013, un doublement de cet effort, soit 1,5 milliard d'euros par an en 2014 et 2015, Cet effort supplémentaire correspondait à la participation demandée aux collectivités locales pour le financement du pacte de compétitivité, reposant notamment sur 10 milliards d'euros d'économies budgétaires.*

DEMARCHE GENERALE

4) Estimation de l'impact de mesures correctives : ralentissement / réduction des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement, recours au levier fiscal, etc.

- **Dépenses de gestion ramenées à l'inflation** : comme indiqué dans l'exposé général des motifs du PLF 2015, l'effort de 11 Mds € « *permet de ramener la progression de l'ensemble des dépenses des collectivités à un rythme proche de l'inflation sur les trois prochaines années* ».
- **Dépenses ramenées à l'inflation + réduction des investissements de – 30 % par rapport au scénario de base***.
- Les résultats des scénarios correctifs permettent donc ensuite **d'estimer la proportion de collectivités qui devront consentir des efforts plus importants** : baisse des dépenses de gestion en volume, plus forte diminution des investissements, recours au levier fiscal (sauf Régions).

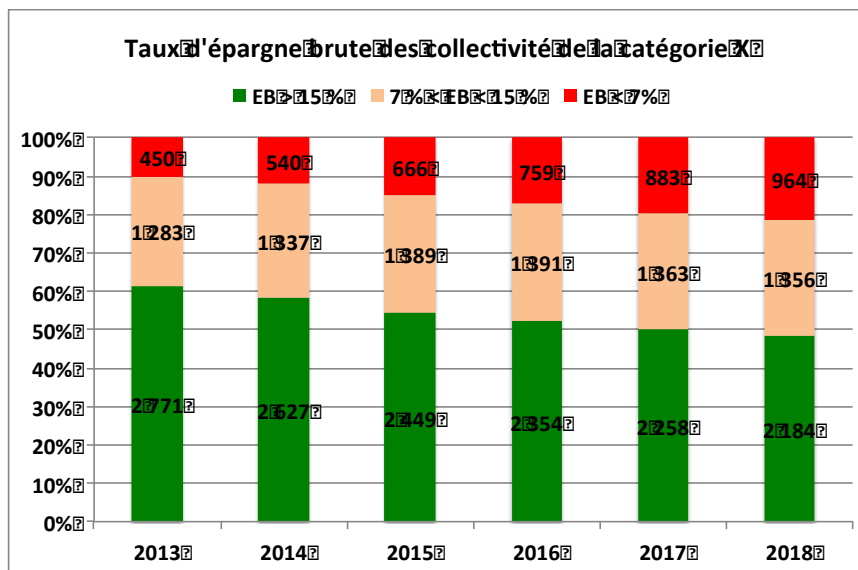
** Dans le scénario fil de l'eau des communes et les EPCI, les investissements sont déjà réduits de 15 % par rapport à 2013, année marquée par un pic d'investissement (fin de mandat), non représentative d'un « rythme de croisière ».*

DEMARCHE GENERALE

→ Les résultats sont présentés sous deux formes :

- Moyennes de catégorie : épargne brute, capacité de désendettement.
- Décompte du nombre de collectivités par type de situation financière.

Exemple : en 2013, 450 collectivités de la catégorie X (soit environ 10 % du total) affichaient un taux d'épargne brute inférieur à 7 % des recettes de fonctionnement. Cette proportion passerait à 964 collectivités en 2018, soit un peu plus de 20 % du total.





HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Inflation** : selon le projet de loi de programmation des finances publiques

	2014	2015	2016	2017	2018
Inflation	0,50%	0,90%	1,40%	1,75%	1,75%

Source : projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019

- **La contribution au redressement des finances publiques**

La contribution au redressement passerait de 1,5 Md € en 2014 à 12,5 Md € en 2017, et serait répartie comme suit :

M€	2014	2015	2016	2017
Communes	588	2038	3263	4900
GFP	252	873	1284	2100
Départements	476	1524	2303	3967
Régions	184	635	1084	1533
TOTAL	1500	5170	8333	12500

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE A PARTIR DE 2014 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La contribution au redressement des finances publiques 2014 a été estimée pour chacune des collectivités, par application des règles de répartition en vigueur en 2014.

Schématiquement :

- **Communes et GFP** : prorata des recettes réelles de fonctionnement retraitées des produits de cession, reversements de fiscalité, atténuations de charges, mutualisation de charges de personnel entre GFP et communes...
- **Départements** : répartition en fonction du revenu par habitant et de la pression fiscale sur la taxe sur le foncier bâti (estimation CMK sur la base des critères 2013)
- **Régions** : prorata des recettes de fonctionnement et d'investissement (hors dette)

NB 1 : l'obtention du fichier DGF 2014 aurait permis de prendre en compte le montant exact de la contribution 2014, mais il n'est plus publié par la DGCL cette année.

NB 2 : Pour les communes et les régions, le calcul prend pour référence les comptes de l'année 2013 et non 2012 comme prévu par la Loi (dont CMK ne disposait pas pour la présente étude).

Ces montants de prélèvement calculés pour 2014 sont ensuite projetés proportionnellement à la montée en charge de la contribution, c'est à dire multipliés par 8,3 à l'horizon 2017.

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT COMMUNES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES AVANT CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT

	<500 hab.	de 500 à 2000 hab.	de 2000 à 10000 hab.	De 10000 à 50000 hab.	>50000 hab.	Hypothèses	Commentaires
Taxe d'habitation, taxes foncières et Cotisation Foncière des Ent.	26,0%	39,6%	40,3%	39,4%	40,3%	Coef. 1,50%/an	NB: coef. d'inflation N-1 (0,9% en 2014)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0,5%	0,9%	0,7%	0,8%	1,0%	PIB en valeur N-2	1,5% en 2014, 1,1% en 2015, 1,2% en 2016, 1,9% en 2017 et 1,1% en 2018 (sources Insee, PLF PF 2014-2019)
Solde du FIC et du SRIF	0,5%	0,3%	0,1%	0,3%	1,7%	Comme enveloppe nationale	Positif ou négatif, le FIC et le SRIF évoluent comme enveloppe FIC de 60 M€ en 2013 à 70 M€ en 2016 puis comme fiscalité directe SRIF de 30 M€ en 2013 à 70 M€ en 2015)
Autres produits fiscaux	17,1%	7,2%	8,8%	10,5%	8,7%	Inflation 1%/an	
DGF forfaitaire	20,6%	18,5%	15,4%	15,0%	15,2%	En diminution potentiel fiscal > 10,75 à moyenne	
Attribution de compensation	2,5%	6,4%	12,8%	12,3%	11,6%	Figé en valeur	
FNGIR et CRTP	-3,2%	-1,5%	0,4%	0,5%	-1,0%	Figé en valeur	
DSU/DSR	3,6%	3,6%	3,2%	2,9%	3,2%	+0,0%/an pour les communes éligibles à la DSU et DSR cible	
Autres recettes	32,4%	25,0%	18,3%	18,4%	19,3%	Inflation	
POIDS DES RECETTES FIGEES	19,9%	23,4%	28,6%	27,7%	25,7%		

DEPENSES DE GESTION DES COMMUNES

	<500 hab.	de 500 à 2000 hab.	de 2000 à 10000 hab.	De 10000 à 50000 hab.	>50000 hab.	Hypothèses
Dépenses de personnel	33,3%	44,4%	56,7%	58,7%	60,4%	Inflation 1%
Autres dépenses	66,7%	55,6%	43,3%	41,3%	39,6%	Inflation 1%

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT COMMUNES

Selon ces hypothèses, l'évolution des recettes et des dépenses de gestion serait marquée par **un effet de ciseau avant contribution**, avec des recettes évoluant entre 0,8 % et 0,2 % au delà de l'inflation contre + 1 % pour les dépenses.

COMMUNES de 500 à 1000 hab.

	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contribution	1,4%	1,5%	2,0%	1,9%	2,1%
Var. RRF hors contribution hors inflation	0,9%	0,6%	0,6%	0,2%	0,3%
Var. RRF après contribution	0,7%	-0,3%	0,3%	0,2%	2,2%
Var. DRG	1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,7%
Var. DRG hors inflation	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
pm inflation	0,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%

COMMUNES de 500 à 2000 hab.

	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contribution	1,5%	1,4%	1,9%	2,0%	2,2%
Var. RRF hors contribution hors inflation	0,9%	0,6%	0,6%	0,2%	0,3%
Var. RRF après contribution	0,7%	-0,3%	0,1%	0,3%	2,3%
Var. DRG	1,5%	1,9%	2,4%	2,7%	2,7%
Var. DRG hors inflation	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
pm inflation	0,50%	0,90%	1,40%	1,75%	1,75%

Communes entre 2000 et 10000 hab.

	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contribution	1,3%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%
Var. RRF hors contrib. hors inflation	0,8%	0,4%	0,2%	0,2%	0,3%
Var. RRF après contrib.	0,6%	-0,5%	-0,2%	0,2%	2,2%
Var. DRG	1,5%	1,9%	2,4%	2,7%	2,8%
Var. DRG hors inflation	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
pm inflation	0,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%

Communes entre 10000 et 50000 hab.

	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contribution	1,3%	1,3%	1,6%	2,0%	2,2%
Var. RRF hors contrib. hors inflation	0,8%	0,4%	0,2%	0,2%	0,4%
Var. RRF après contrib.	0,6%	-0,5%	-0,2%	0,3%	2,3%
Var. DRG	1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,8%
Var. DRG hors inflation	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
pm inflation	0,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%

Communes > 50000 hab.

	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contribution	1,4%	1,3%	1,7%	2,0%	2,2%
Var. RRF hors contrib. hors inflation	0,9%	0,4%	0,3%	0,2%	0,4%
Var. RRF après contrib.	0,6%	-0,4%	-0,1%	0,3%	2,3%
Var. DRG	1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,7%
Var. DRG hors inflation	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
pm inflation	0,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE

	%RRF2013 des GFP<50000hab	%RRF2013 des GFP>50000hab	Hypothèses	Commentaires
Taxe d'habitation, taxes foncières, TEOM et Cotisation Foncière des Ent.	56,3%	45,0%	Coef 1,5%/an	NB Coef d'inflation -1,0,9% en 2014)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	7,1%	9,8%	PIB en valeur N-2	1,5% en 2014, 1,1% en 2015, 1,2% en 2016, 1,9% en 2017 et 1,1% en 2018 (sources Insee, PLF 2014-2019)
Solde du FPIC	0,2%	0,0%	Comme l'enveloppe	Positif ou négatif selon l'EPCL, le FPIC évolue comme l'enveloppe (montée en charge de 60M€ en 2013 à 100M€ en 2016), puis comme les produits fiscaux à partir de 2017
Autres produits fiscaux	4,3%	4,5%	Inflation 1%/an	
Dotations de compensation "part salaires"	7,2%	15,0%	-1,5%/an	Variable d'ajustement de la DGF
FNGIR, DCRTP, AC reçues, Dotation Interco.	7,1%	13,9%	figé en valeur	
Autres recettes	17,8%	11,8%	Inflation	
POIDS des RECETTES figées ou en baisse	14,2%	28,9%		

DEPENSES DE GESTION DES GFP

	% des DRG 2013	Hypothèses
Dépenses de personnel	23,2%	Inflation 1,1%
Attributions de compensation versées*	28,9%	figé en valeur
Autres dépenses	47,8%	Inflation 1,1%

* Uniquement PC et PU

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE

Selon ces hypothèses :

- Avant contribution, les recettes des GFP < 50 000 habitants évolueraient entre 0,4 % et 0,7 % de plus que l'inflation, alors que les EPCI > 50 000 habitants verraient leurs recettes progresser au mieux comme l'inflation (*effet, que l'on peut entre autres attribuer au poids plus élevé des recettes figées ou en diminution*).
- Les dépenses totales évoluent entre 0,2 % et 0,6 % de plus que l'inflation (hors AC : + 1 %).

GFP < 50 000 hab	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contrib.	1,6%	1,5%	1,9%	2,1%	2,4%
Var. RRF hors contrib. Hors inflation	1,1%	0,6%	0,5%	0,4%	0,7%
Var. RRF après contrib.	0,8%	-0,4%	0,0%	0,3%	2,6%
Var. DRG*	1,2%	1,5%	1,9%	2,2%	2,2%
Var. DRG hors AC versées aux communes	1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,7%
Var. DRG totales hors inflation	0,7%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%
pm inflation	0,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%

* 21% des DRG = attributions de compensation figées en valeur

GFP < 50 000 hab	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contrib.	1,1%	1,0%	1,3%	1,7%	2,0%
Var. RRF hors contrib. Hors inflation	0,6%	0,1%	-0,1%	-0,1%	0,2%
Var. RRF après contrib.	0,4%	-0,7%	-0,4%	0,1%	2,1%
Var. DRG*	1,0%	1,3%	1,7%	1,9%	1,9%
Var. DRG hors AC versées aux communes	1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,8%
Var. DRG totales hors inflation	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%
pm inflation	0,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%

* 23% des DRG = attributions de compensation figées en valeur

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPARTEMENTS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES DEPARTEMENTS AVANT CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT

	% des RRF 2013	Hypothèses	Commentaires
Taxe sur le foncier bâti	19,1%	Coef. 0,5 % / an	NB : Coef. d'inflation N-1 (0,9 % en 2014)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - Fonds CVAE	11,2%	PIB en valeur N-2	1,5 % en 2014, 1,1 % en 2015, 1,2 % en 2016, 1,9 % en 2017 et 1,1 % en 2018 (sources Insee, PLF 2014-2019)
Droits de mutation à titre onéreux + Fonds DMTO	10,6%	figé en valeur	produits nationaux quasi-stabilisés autour de 7-8 Md€ depuis 2006 (excepté la hute de 2009)
Taxe spéciale sur les Conventions d'Assurance	10,6%	inflation 0,2 %	
Taxe intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques	10,0%	figé en valeur	
Autres produits fiscaux	2,8%	Inflation 0,1 % / an	
DGF - FMDI - DC RTP - FNGIR	22,2%	figé en valeur	FNGIR égal à zéro au niveau national, mais très variable d'un CG à l'autre
Participations de la CNSA	3,6%	Inflation 0,1 % / an	
Autres recettes	8,4%	Inflation	
Nouvelles recettes en 2014 - Dispositif de compensation périmé - Hausse du taux des DMTO (CG l'ayant voté)* - Second Fonds de Solidarité DMTO* - Fonds de Solidarité CG de France	3,0%	Inflation 0,1 %	Hypothèse de pérennisation des Fonds AIS des RRF des DMTO à partir de 2015

POIDS DES RESSOURCES FIGEES 32,1%

* Calculs MK

DEPENSES DE GESTION DES DEPARTEMENTS

	% des DRG 2013	Hypothèses
Dépenses de personnel	21,2%	Inflation 0,1 %
Allocations individuelles de Solidarité (APA, PCH, RSA)	28,2%	2,5 % / an
Autres dépenses de gestion	50,6%	Inflation 0,1 %

Contrairement aux autres dépenses, les AIS évoluent ici forfaitairement de 2,5 % / an, c'est à dire, compte tenu des variations d'inflation, une évolution en volume supérieure en début de période (0,9 % d'inflation en 2015) qu'en fin de période (1,75 % d'inflation en 2017-2018).

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPARTEMENTS

Selon ces hypothèses : avant contribution, les recettes évolueraient au plus comme l'inflation, les dépenses évoluant entre 1,3 et 0,9 point plus vite.

	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RRF hors contribution	4,0%	1,1%	1,3%	1,6%	1,8%
Var. RRF hors inflation avant contribution	3,5%	0,2%	-0,1%	-0,2%	0,0%
Var. RRF avec contribution	3,3%	-0,5%	-0,3%	0,0%	1,9%
Var. DRG	1,8%	2,1%	2,4%	2,7%	2,7%
Var. DRG hors inflation	1,3%	1,2%	1,0%	0,9%	0,9%
Pm inflation	0,50%	0,90%	1,40%	1,75%	1,75%

PM : évolution des dépenses des CG entre 2010 et 2013 :

Source : rapport de l'OFL 2014

	2010	2011	2012	2013	Moy.	Moy. hors inflation
Recettes de Fct.	5,80%	4,30%	0,70%	1,30%	3,00%	1,38%
Dépenses de gestion	3,60%	2,70%	3,0%	2,60%	2,97%	1,35%
pm inflation (IPC Insee)	1,50%	2,10%	2,0%	0,90%	1,62%	

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT REGIONS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS AVANT CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT

	% des RRF 2013	Hypothèses	Commentaires
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et Fonds CVAE	17,9%	PIB en valeur N-2	1,5% en 2014, 1,1% en 2015, 1,2% en 2016, 1,9% en 2017 et 1,1% en 2018 (sources Insee, PLFPF 2014-2019)
Cartes grises	9,0%	figé	
Taxe intérieure sur la consommation de Produits Energétiques	18,3%	figé	Région Rhône Alpes 50M€ (hausse tarif)*
Autres produits fiscaux	10,0%	Inflation 1%	
Dotations d'apprentissage et de formation professionnelle	9,8%	Inflation 1%	
DGF - DGD - DC RTP - FNGIR	30,5%	figé	FNGIR égal à zéro au niveau national, mais très variable d'un CR à l'autre
Autres recettes	4,6%	inflation	

POIDS DES RESSOURCES - FIGEES 57,7%

* Source Rapport de l'Observatoire des finances locales 2014

DEPENSES DE GESTION DES REGIONS

	% des DRG 2013	Hypothèses
Dépenses de personnel	18,2%	Inflation 1%
Autres dépenses de gestion	81,8%	Inflation 1,5%

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT REGIONS

Selon ces hypothèses : avant contribution, les recettes évolueraient, avant contribution, sensiblement moins rapidement que l'inflation (entre -0,3 % et - 0,8 %), contre des dépenses évoluant 0,6 % plus rapidement que l'inflation.

	2014	2015	2016	2017	2018
Var. RR hors contribution	0,9%	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%
Var. RR hors inflation avant contribution	0,4%	-0,3%	-0,6%	-0,8%	-0,5%
Var. RR avec contribution	0,0%	-1,3%	-1,2%	-1,0%	1,3%
Var. DRG	1,1%	1,5%	2,0%	2,3%	2,3%
Var. DRG hors inflation	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
Pm inflation	0,50%	0,90%	1,40%	1,75%	1,75%

Pour mémoire : évolution 2010 – 2014.

Source : rapport de l'OFL 2014

	2010	2011	2012	2013	Moy.	Moy. Hors inflation
Recettes de fct.	1,50%	1,80%	1,50%	1,60%	1,60%	-0,02%
Dépenses de gestion	1,70%	2,40%	2,6%	2,40%	2,27%	0,65%
Pm inflation	1,50%	2,10%	2,0%	0,90%	1,62%	

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – L'INVESTISSEMENT ET LA DETTE

- **Dépenses d'investissement hors dette** : le niveau d'investissement hors dette des communes et des EPCI est réduit de 15 % par rapport au niveau 2013 (qui constitue un pic : pour les communes + 12 % par rapport à la moyenne 2009/2010). Pour les départements et les régions, l'investissement est supposé constant par rapport à 2013.

M€	Investissement hors dette 2013	Hypothèse 2014 et années suivantes
Com. 50000 hab*	7078	6017
Com. 10000 à 50000 hab	6764	5749
Com. 2000 à 10000 hab	6611	5619
Com. 500 à 2000	3808	3237
Com. 500	1280	1258
GFP	9727	8268
DEP.*	11201	11201
REGIONS	8975	8975
TOTAL	55644	50324

*Yc@Paris

- **Les recettes propres d'investissement** hors dette (FCTVA, dotations) évoluent comme les dépenses correspondantes. Les produits de cession 2013 ne sont pas reconduits les années suivantes.
- **Annuité en capital de la dette existante au 31/12/13** : le stock de dette au 31/12/2013 est supposé s'amortir au rythme de 8 % par an (dette des communes : encours après déduction de la dette transférée aux EPCI).
- **Les frais financiers** (dépense de fonctionnement) afférents à l'encours de dette actuel sont calculés à partir du taux moyen d'intérêt constaté pour chaque collectivité (frais financiers 2013 / encours de dette au 1/1/13)

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE – L'INVESTISSEMENT ET LA DETTE

- **La consommation de la trésorerie** : le compte au trésor des collectivités s'élève à environ 30 Md€ fin 2013. **Il est supposé que les collectivités puisent dans ce compte avant de recourir à l'emprunt** (autrement dit, tant que le compte au trésor n'est pas « vide », la collectivité n'emprunte pas) → *hypothèse basse d'emprunt*.

M€	Compt. 2000	Compt. 500 2000	Compt. 500	GFP	DEP.	REGIONS	TOTAL
Montant du 15	10301	4792	2977	7056	4582	1201	31209
Montant des recettes réelles	68266	8754	3162	35548	64384	22308	202922
515 en cours de recettes moyen	58	200	344	72	26	19	56

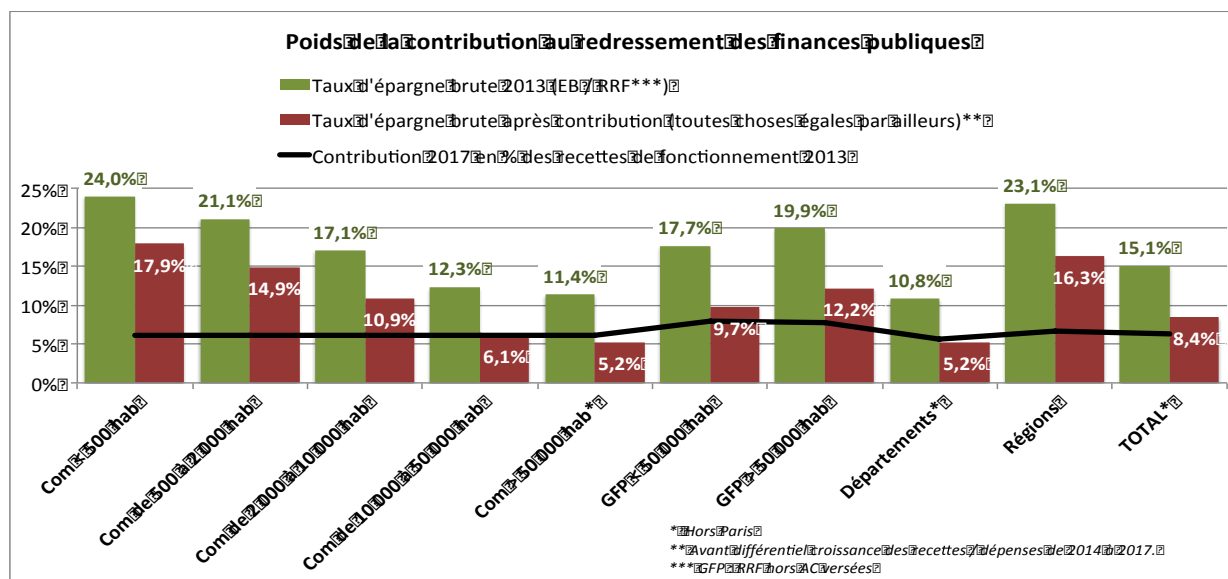
- **L'emprunt nouveau est donc égal à la différence, si elle est positive, entre les dépenses et les recettes définitives de l'exercice, après mise à zéro du compte au trésor.**
- Les nouveaux emprunts sont supposés souscrits sur 15 ans à amortissement constant, à un taux d'intérêt de 3 %.



RESULTATS

LE POIDS DE LA CONTRIBUTION AU REGARD DE L'ÉPARGNE BRUTE 2013

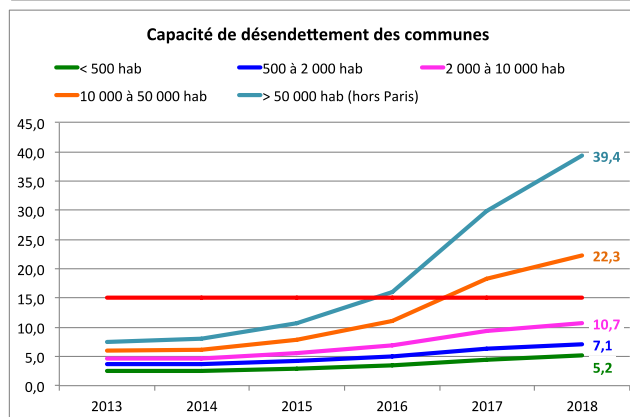
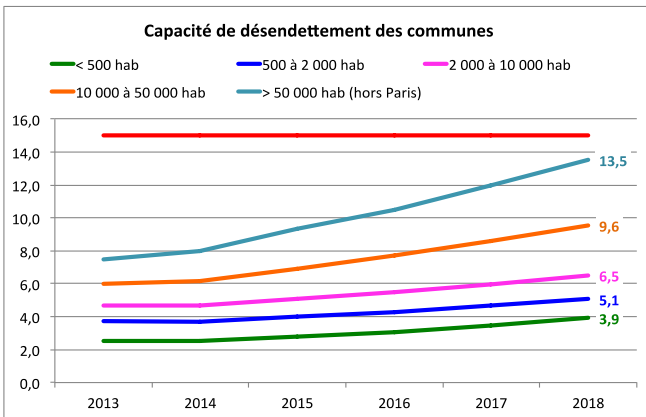
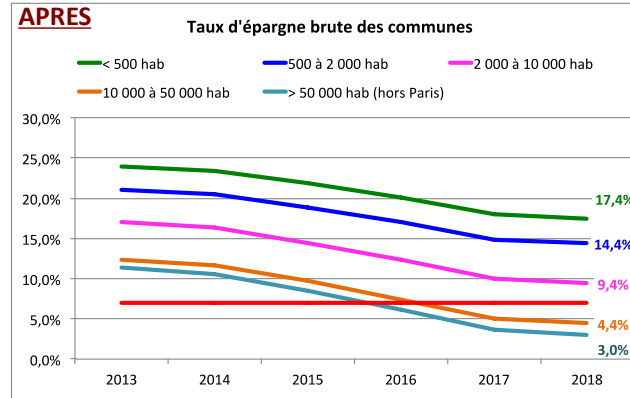
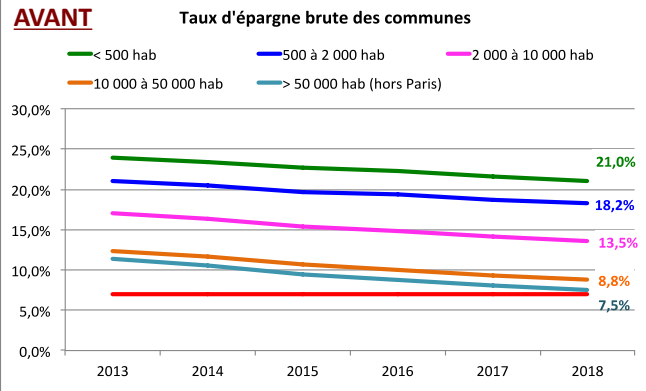
- La contribution au redressement des finances publiques 2017 (les 12,5 Mds€) représente environ 6 % des recettes de fonctionnement de l'ensemble des collectivités.
- Son impact financier, détaillé ci-après, sera d'autant plus important que le taux d'épargne initial des collectivités est faible : la contribution représente plus de 50 % de l'épargne brute des villes de plus de 10 000 habitants et des départements.



LE POIDS DE LA CONTRIBUTION AU REGARD DE L'ÉPARGNE BRUTE 2013

- A l'impact financier de la contribution proprement dite s'ajoute **le différentiel annuel entre croissance des recettes de gestion** (souvent < inflation avant contribution) et **dépenses de gestion** (inflation + 1 % par hypothèse comme indiqué supra.).
- De fait, pour les catégories affichant déjà un faible taux d'épargne brute, une dette importante et un effet de ciseau « au fil de l'eau » (croissance des dépenses > croissance des recettes), le scénario prospectif avant relèvement de la contribution (de 3 Mds € à 12,5 Mds €) conduit déjà à une dégradation : c'est notamment le cas des communes > 10 000 habitants et des départements.

LES COMMUNES – SITUATION AVANT / APRES CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT



LES COMMUNES < 500 habitants

AVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	3 162	3 184	3 209	3 276	3 340	3 411
Var.		0,7%	0,8%	2,1%	2,0%	2,1%
Dont contribution au rattachement	23	47	47	47	47	47
Var. hors contribution		1,4%	1,5%	2,0%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	2 331	2 366	2 411	2 469	2 537	2 607
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,7%
Épargne de gestion	831	817	798	806	803	804
Var.		-1,6%	-2,4%	1,1%	-0,4%	0,1%
Résultat financier	72	73	71	74	79	86
Var.		2,2%	-2,8%	4,3%	7,2%	8,5%
Épargne brute	759	744	727	732	724	718
Var.		-2,0%	-2,3%	0,7%	-1,2%	-0,9%
Dépenses d'investissement	1 280	1 258	1 258	1 258	1 258	1 258
Recettes d'investissement	711	557	557	557	557	557
Investissement net	769	701	701	701	701	701
Remboursement d'emprunt	256	154	162	182	209	241
Emprunt	466	126	305	401	475	540
Var. trésorerie	72	15	168	250	288	315
Encours de dette	1 222	1 393	2 036	2 255	2 521	2 819
Var.		-1,5%	7,5%	10,7%	11,8%	11,9%
Trésorerie (compte 15)	2 977	2 992	3 160	3 310	3 398	4 013
Taux d'épargne brute	24,0%	23,4%	22,7%	22,4%	21,7%	21,0%
Cap. de désendettement	2,5	2,5	2,8	3,1	3,5	3,9

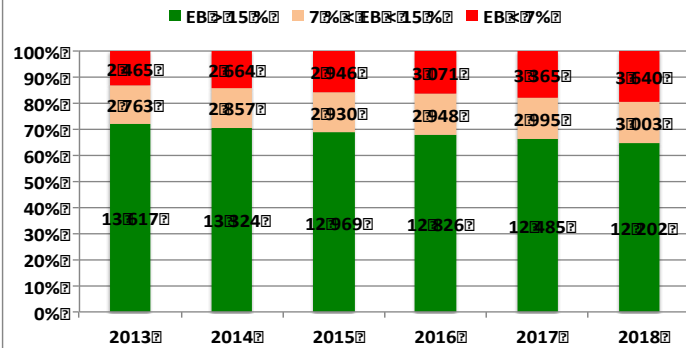
APRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	3 162	3 184	3 176	3 185	3 193	3 263
Var.		0,7%	-0,3%	0,3%	0,2%	2,2%
Dont contribution au rattachement	23	80	137	194	194	194
Var. hors contribution		1,4%	1,5%	2,0%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	2 331	2 366	2 411	2 469	2 537	2 607
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,7%
Épargne de gestion	831	817	764	716	656	656
Var.		-1,6%	-6,5%	-6,3%	-8,4%	0,1%
Résultat financier	72	73	71	74	80	88
Var.		2,2%	-2,8%	4,5%	8,1%	10,1%
Épargne brute	759	744	693	642	576	568
Var.		-2,0%	-6,8%	-7,5%	-10,3%	-1,3%
Dépenses d'investissement	1 280	1 258	1 258	1 258	1 258	1 258
Recettes d'investissement	711	557	557	557	557	557
Investissement net	769	701	701	701	701	701
Remboursement d'emprunt	256	154	162	183	211	246
Emprunt	466	126	311	424	522	599
Var. trésorerie	72	15	141	182	185	220
Encours de dette	1 222	1 393	2 042	2 283	2 594	2 947
Var.		-1,5%	7,8%	11,8%	13,6%	13,6%
Trésorerie (compte 15)	2 977	2 992	3 133	3 314	3 499	3 719
Taux d'épargne brute	24,0%	23,4%	21,8%	20,1%	18,0%	17,4%
Cap. de désendettement	2,5	2,5	2,9	3,6	4,5	5,2

LES COMMUNES < 500 habitants

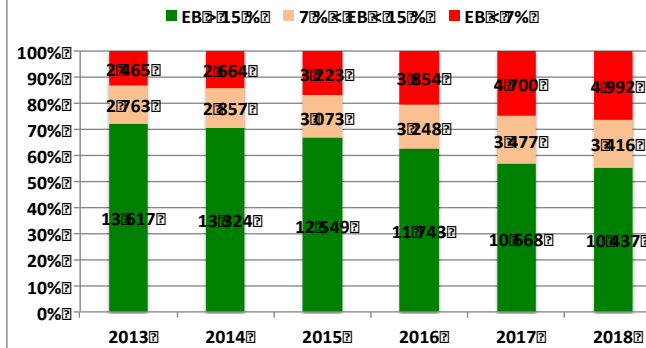
AVANT

Taux d'épargne brute des communes < 500 hab

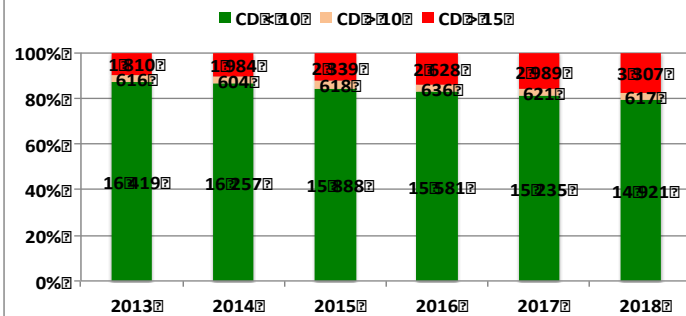


APRES

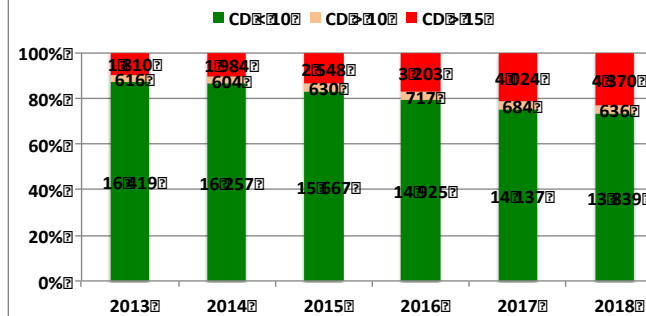
Taux d'épargne brute des communes < 500 hab



Capacité de désendettement des communes < 500 hab



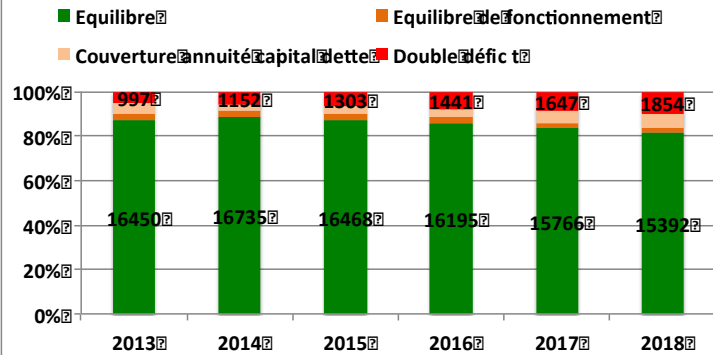
Capacité de désendettement des communes < 500 hab



LES COMMUNES < 500 habitants

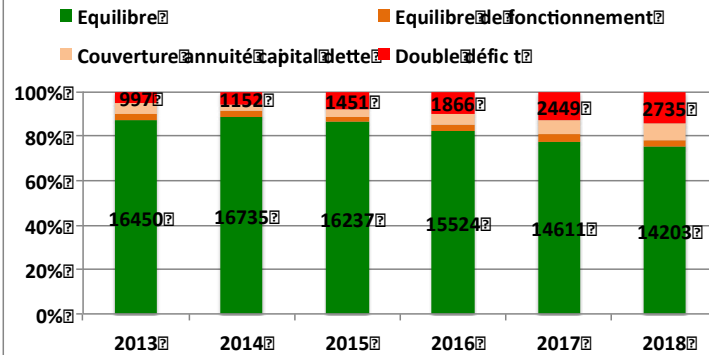
AVANT

Risque de déficit
des communes < 500 hab



APRES

Risque de déficit
des communes < 500 hab



LES COMMUNES < 500 habitants

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	3162	3184	3176	3185	3193	3263
Var.		0,7%	-0,3%	0,3%	0,2%	2,2%
Dont contribution au redressement		23	80	137	194	194
Var. hors contribution		1,4%	1,5%	2,0%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	2331	2366	2388	2422	2464	2508
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	831	817	788	763	729	755
Var.		-1,6%	-3,6%	-3,1%	-4,6%	3,6%
Résultat financier	72	73	71	74	80	87
Var.		2,2%	-2,8%	4,3%	7,6%	9,2%
Épargne brute	759	744	717	689	649	668
Var.		-2,0%	-3,7%	-3,8%	-5,9%	3,0%
Dépenses d'investissement	1280	1258	1258	1258	1258	1258
Recettes d'investissement	711	557	557	557	557	557
Investissement net	769	701	701	701	701	701
Remboursement d'emprunt	256	154	162	183	210	243
Emprunt	466	126	306	410	496	558
Var. trésorerie	72	15	159	216	233	281
Encours de dette	1222	1393	2038	2265	2551	2366
Var.		-1,5%	7,6%	11,2%	12,6%	12,3%
Trésorerie (compte 515)	2977	2992	3151	3367	3501	3882
Taux d'épargne brute	24,0%	23,4%	22,6%	21,6%	20,3%	20,5%
Cap. de désendettement	2,5	2,5	2,8	3,3	3,9	4,3

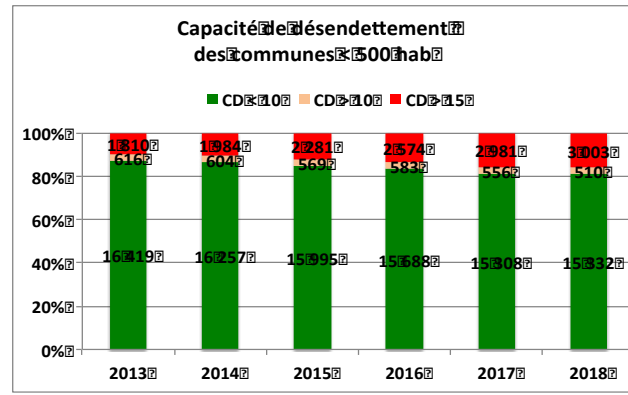
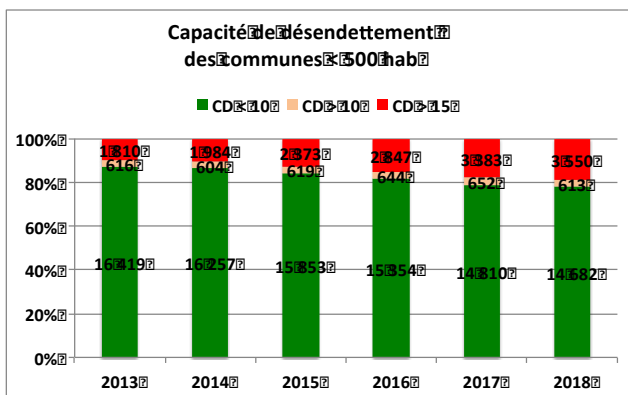
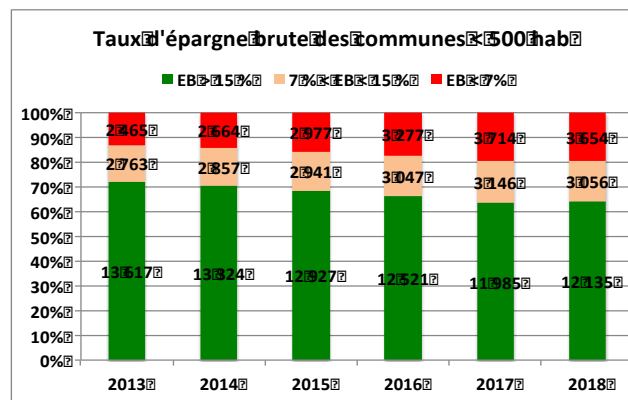
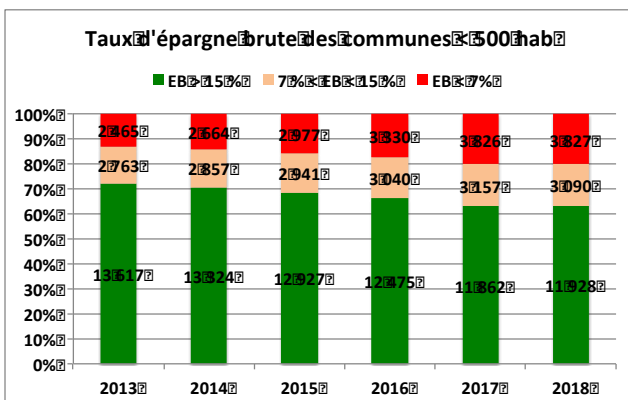
+ BAISSÉ INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	3162	3184	3176	3185	3193	3263
Var.		0,7%	-0,3%	0,3%	0,2%	2,2%
Dont contribution au redressement		23	80	137	194	194
Var. hors contribution		1,4%	1,5%	2,0%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	2331	2366	2388	2422	2464	2508
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	831	817	788	763	729	755
Var.		-1,6%	-3,6%	-3,1%	-4,6%	3,6%
Résultat financier	72	73	71	70	71	72
Var.		2,2%	-2,8%	-1,0%	0,8%	2,2%
Épargne brute	759	744	717	693	658	683
Var.		-2,0%	-3,7%	-3,3%	-5,1%	3,8%
Dépenses d'investissement	1280	1258	814	814	814	814
Recettes d'investissement	711	557	360	360	360	360
Investissement net	769	701	454	454	454	454
Remboursement d'emprunt	256	154	162	174	190	209
Emprunt	466	126	181	234	283	317
Var. trésorerie	72	15	281	299	297	337
Encours de dette	1222	1393	1912	1971	2065	2173
Var.		-1,5%	1,0%	3,1%	4,7%	5,2%
Trésorerie (compte 515)	2977	2992	3273	3572	3869	4206
Taux d'épargne brute	24,0%	23,4%	22,6%	21,8%	20,6%	20,9%
Cap. de désendettement	2,5	2,5	2,7	2,8	3,1	3,2

LES COMMUNES < 500 habitants Mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015

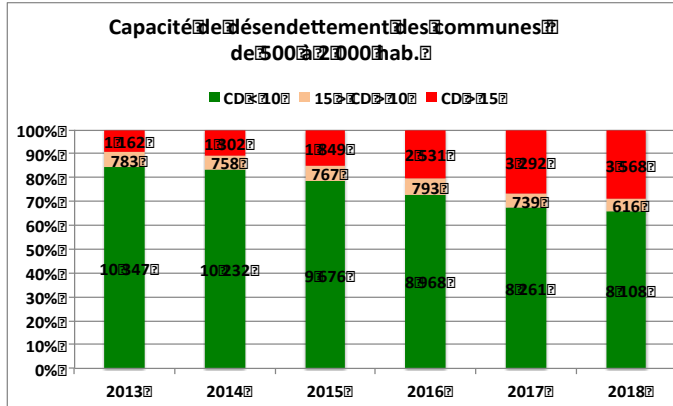
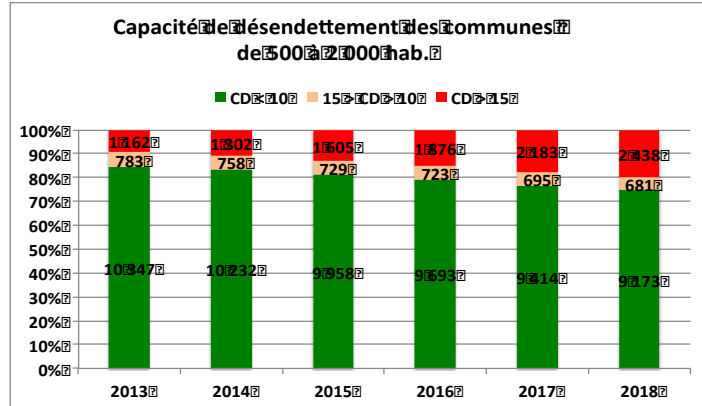
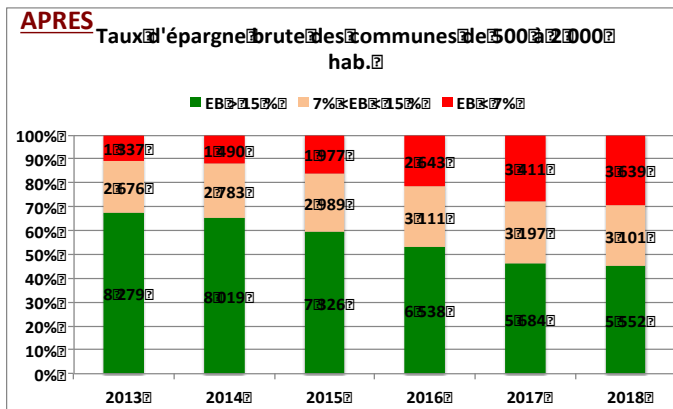
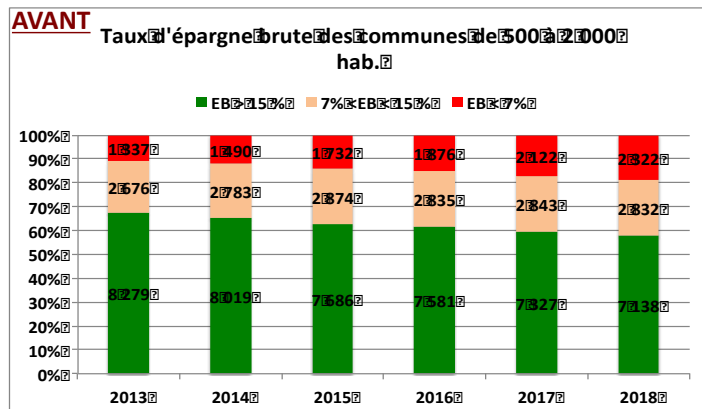
+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)



LES COMMUNES entre 500 et 2 000 habitants

AVANT							APRES						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	8754	8817	8880	9048	9230	9333	Recettes de gestion	8754	8817	8786	8796	8820	9023
Var.		0,7%	0,7%	1,9%	2,0%	2,2%	Var.		0,7%	-0,3%	0,1%	0,3%	2,3%
Dont contribution au rattachement		65	130	130	130	130	Dont contribution au rattachement		65	223	382	540	540
Var. hors contribution		1,5%	1,4%	1,9%	2,0%	2,2%	Var. hors contribution		1,5%	1,4%	1,9%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	6647	6747	6875	7040	7234	7333	Dépenses de gestion	6647	6747	6875	7040	7234	7333
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,7%	2,7%	Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,7%	2,7%
Epargne de gestion	2007	2070	2005	2008	1996	2000	Epargne de gestion	2007	2070	1911	1956	1986	1990
Var.		-1,8%	-3,1%	0,1%	-0,6%	0,2%	Var.		-1,8%	-7,7%	-8,1%	-9,7%	0,3%
Resultat financier	262	264	254	258	268	281	Resultat financier	262	264	254	259	272	290
Var.		1,0%	-3,8%	1,6%	3,8%	4,9%	Var.		1,0%	-3,8%	1,9%	4,9%	6,9%
Epargne brute	1345	1305	1250	1249	1228	1219	Epargne brute	1345	1305	1257	1297	1314	1299
Var.		-2,1%	-3,0%	-0,1%	-1,2%	-0,5%	Var.		-2,1%	-8,2%	-9,7%	-12,2%	-1,1%
Dépenses d'investissement	3308	3237	3237	3237	3237	3237	Dépenses d'investissement	3308	3237	3237	3237	3237	3237
Recettes d'investissement	1211	1288	1288	1288	1288	1288	Recettes d'investissement	1211	1288	1288	1288	1288	1288
Investissement net	2097	1949	1949	1949	1949	1949	Investissement net	2097	1949	1949	1949	1949	1949
Remboursement d'emprunt	747	548	573	631	705	792	Remboursement d'emprunt	747	548	573	632	713	812
Emprunt	981	369	864	1015	1004	1066	Emprunt	981	369	889	1009	1092	1096
Var. trésorerie		-323	93	285	378	444	Var. trésorerie		-323	24	125	145	234
Encours de dette	6355	6576	6967	7551	8050	8724	Encours de dette	6355	6576	6992	7569	8348	9232
Var.		-2,6%	4,4%	7,0%	8,0%	8,4%	Var.		-2,6%	4,7%	8,3%	10,3%	10,6%
Trésorerie (compte 15)	4792	4669	4562	4348	5226	5670	Trésorerie (compte 15)	4792	4669	4894	4619	4764	4998
Taux d'épargne brute	21,1%	20,5%	19,7%	19,3%	18,7%	18,2%	Taux d'épargne brute	21,1%	20,5%	18,9%	17,0%	14,9%	14,4%
Cap. de désendettement	3,7	3,7	4,0	4,3	4,7	5,1	Cap. de désendettement	3,7	3,7	4,2	5,1	6,4	7,1

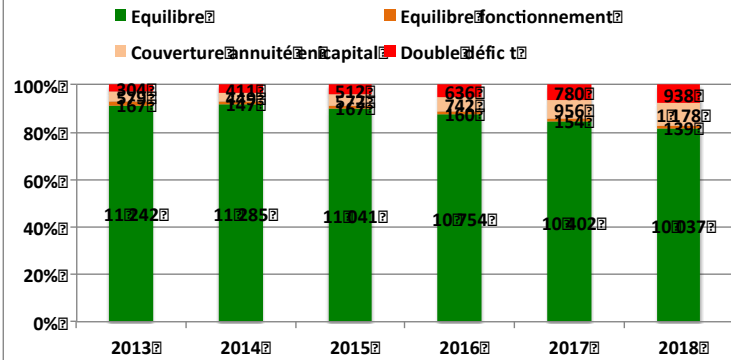
LES COMMUNES entre 500 et 2 000 habitants



LES COMMUNES entre 500 et 2 000 habitants

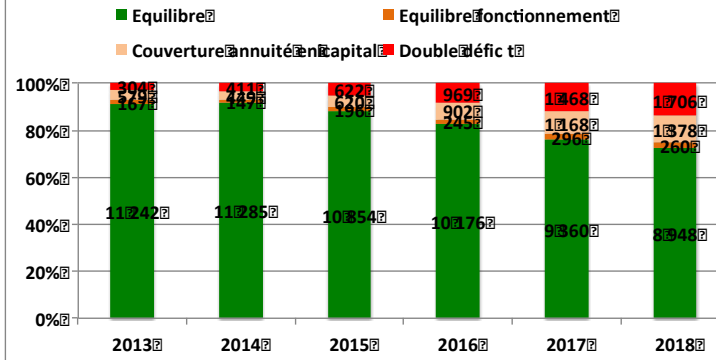
AVANT

Risque de déficit des communes de 500 à 2 000 hab.



APRES

Risque de déficit des communes de 500 à 2 000 hab.



LES COMMUNES entre 500 et 2 000 habitants

Mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015

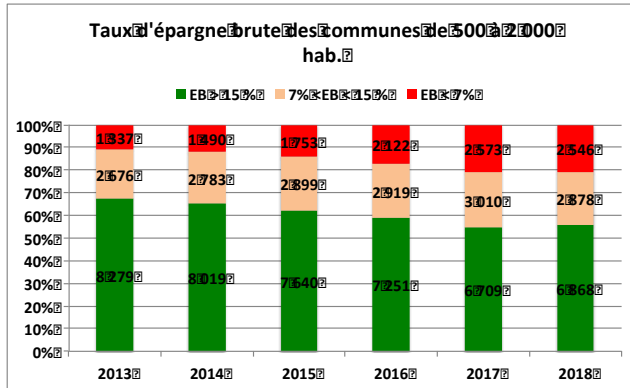
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	8754	8817	8786	8796	8820	9023
Var.		0,7%	-0,3%	0,1%	0,3%	2,3%
Dont contribution au rattachement		65	223	382	540	540
Var. hors contribution		1,5%	1,4%	1,9%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	6647	6747	6809	6905	7027	7151
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Epargne de gestion	2107	2170	1978	1891	1793	1871
Var.		-1,8%	-4,5%	-4,4%	-5,2%	4,4%
Resultat financier	262	264	254	258	269	285
Var.		1,0%	-3,8%	1,7%	4,3%	5,8%
Epargne brute	1345	1305	1173	1133	1123	1186
Var.		-2,1%	-4,5%	-5,3%	-6,7%	4,1%
Dépenses d'investissement	3308	3237	3237	3237	3237	3237
Recettes d'investissement	1711	1288	1288	1288	1288	1288
Investissement net	2097	1949	1949	1949	1949	1949
Remboursement d'emprunt	747	548	573	631	708	801
Emprunt	981	369	871	1154	1388	1535
Var. trésorerie		-323	72	207	255	372
Encours de dette	6355	6376	6373	7396	8177	8311
Var.		-2,6%	4,5%	7,5%	9,1%	9,0%
Trésorerie (comptes 15)	4792	4369	4341	4749	5104	5376
Taux d'épargne brute	21,1%	20,5%	19,6%	18,6%	17,3%	17,6%
Cap. de désendettement	3,7	3,7	4,0	4,6	5,4	5,6

+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)

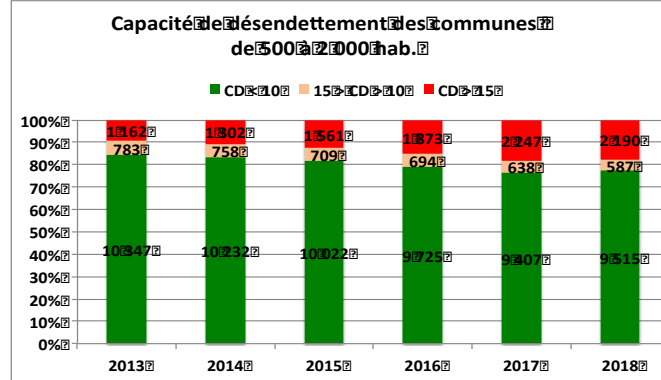
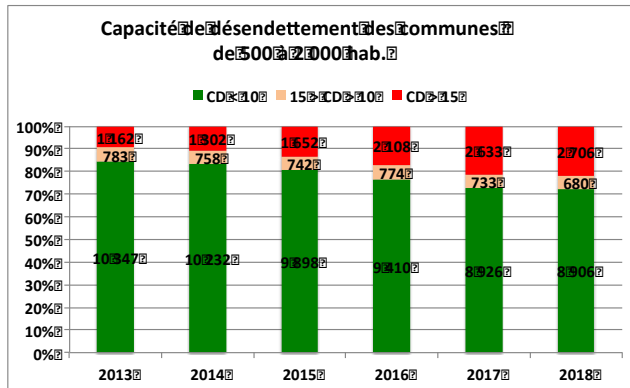
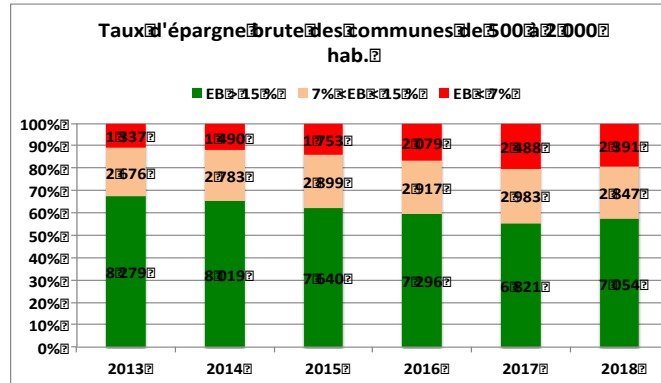
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	8754	8817	8786	8796	8820	9023
Var.		0,7%	-0,3%	0,1%	0,3%	2,3%
Dont contribution au rattachement		65	223	382	540	540
Var. hors contribution		1,5%	1,4%	1,9%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	6647	6747	6809	6905	7027	7151
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Epargne de gestion	2107	2170	1978	1891	1793	1871
Var.		-1,8%	-4,5%	-4,4%	-5,2%	4,4%
Resultat financier	262	264	254	248	244	244
Var.		1,0%	-3,8%	-2,6%	-1,4%	-0,3%
Epargne brute	1345	1305	1173	1144	1149	1128
Var.		-2,1%	-4,5%	-4,6%	-5,8%	5,1%
Dépenses d'investissement	3308	3237	2094	2094	2094	2094
Recettes d'investissement	1711	1288	833	833	833	833
Investissement net	2097	1949	1261	1261	1261	1261
Remboursement d'emprunt	747	548	573	607	650	702
Emprunt	981	369	506	652	783	858
Var. trésorerie		-323	396	428	421	522
Encours de dette	6355	6376	6309	6354	6786	6942
Var.		-2,6%	-1,0%	0,7%	2,0%	2,3%
Trésorerie (comptes 15)	4792	4369	4365	5293	5713	6236
Taux d'épargne brute	21,1%	20,5%	19,6%	18,7%	17,6%	18,0%
Cap. de désendettement	3,7	3,7	3,8	4,0	4,4	4,3

LES COMMUNES entre 500 et 2 000 habitants Mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015



+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)



LES COMMUNES entre 2 000 et 10 000 habitants

AVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	18507	18710	18811	19118	19288	19401
Var.		0,6%	0,5%	1,6%	1,9%	2,1%
Dont contribution au rattrapage	138	277	277	277	277	277
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	14873	15096	15383	15752	16185	16630
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,7%	2,8%
Épargne de gestion	3734	3614	3428	3366	3102	2771
Var.		-3,2%	-5,1%	-1,8%	-1,9%	-0,9%
Résultat financier	561	562	538	540	554	574
Var.		0,1%	-4,2%	0,4%	2,6%	3,7%
Épargne brute	3173	3052	2890	2825	2748	2697
Var.		-3,8%	-5,3%	-2,2%	-2,7%	-1,9%
Dépenses d'investissement	6611	5619	5619	5619	5619	5619
Recettes d'investissement	2810	1974	1974	1974	1974	1974
Investissement net	3800	3645	3645	3645	3645	3645
Remboursement d'emprunt	1384	1181	1228	1336	1477	1642
Emprunt	1364	706	1524	2117	2472	2789
Var. trésorerie		-1067	-359	-39	98	199
Encours de dette	14760	14286	14682	15062	16057	17004
Var.		-3,2%	2,8%	5,3%	6,4%	7,0%
Trésorerie (compte 15)	5603	4536	4178	4139	4237	4336
Taux d'épargne brute	17,1%	16,3%	15,4%	14,8%	14,1%	13,5%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	5,1	5,5	6,0	6,5

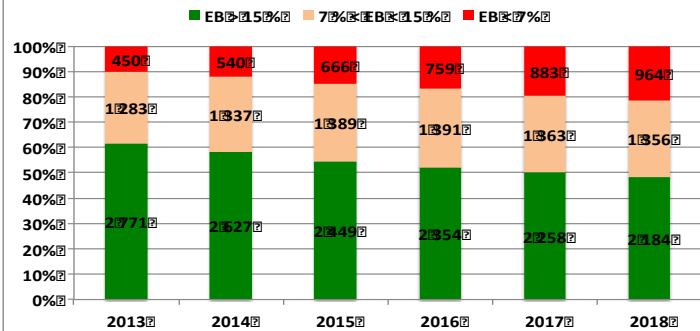
APRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	18507	18710	18811	18580	18512	19026
Var.		0,6%	-0,5%	-0,2%	0,2%	2,2%
Dont contribution au rattrapage	138	476	814	1252	1752	1752
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	14873	15096	15383	15752	16185	16630
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,7%	2,8%
Épargne de gestion	3734	3614	3428	2828	2427	2395
Var.		-3,2%	-10,7%	-12,4%	-14,2%	-1,3%
Résultat financier	561	562	538	543	566	603
Var.		0,1%	-4,2%	0,9%	4,2%	6,6%
Épargne brute	3173	3052	2690	2285	1861	1793
Var.		-3,8%	-11,9%	-15,1%	-18,6%	-3,7%
Dépenses d'investissement	6611	5619	5619	5619	5619	5619
Recettes d'investissement	2810	1974	1974	1974	1974	1974
Investissement net	3800	3645	3645	3645	3645	3645
Remboursement d'emprunt	1384	1181	1228	1342	1503	1707
Emprunt	1364	706	1707	2417	3059	3499
Var. trésorerie		-1067	-476	-284	-227	-60
Encours de dette	14760	14286	14764	15340	17396	19188
Var.		-3,2%	3,4%	7,3%	9,8%	10,3%
Trésorerie (compte 15)	5603	4536	4060	3777	3549	3489
Taux d'épargne brute	17,1%	16,3%	14,5%	12,3%	10,0%	9,4%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	5,5	6,9	9,3	10,7

LES COMMUNES entre 2 000 et 10 000 habitants

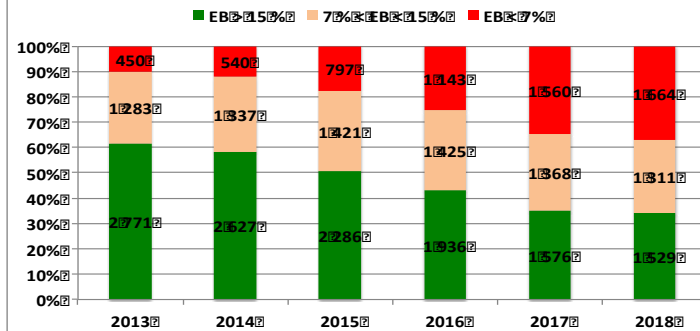
AVANT

Taux d'épargne brute des communes de 2 000 à 10 000 hab.

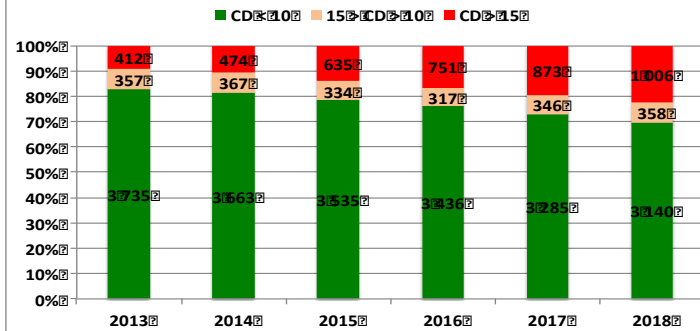


APRES

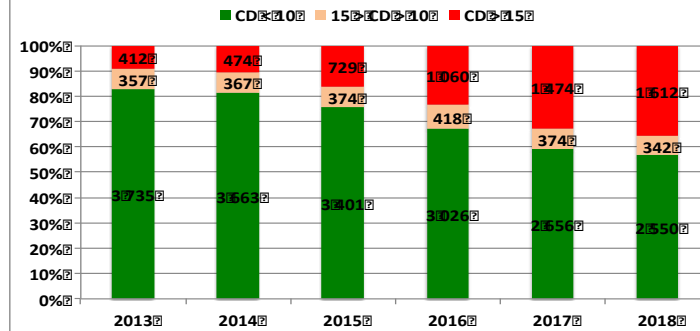
Taux d'épargne brute des communes de 2 000 à 10 000 hab.



Capacité de désendettement des communes de 2 000 à 10 000 hab.



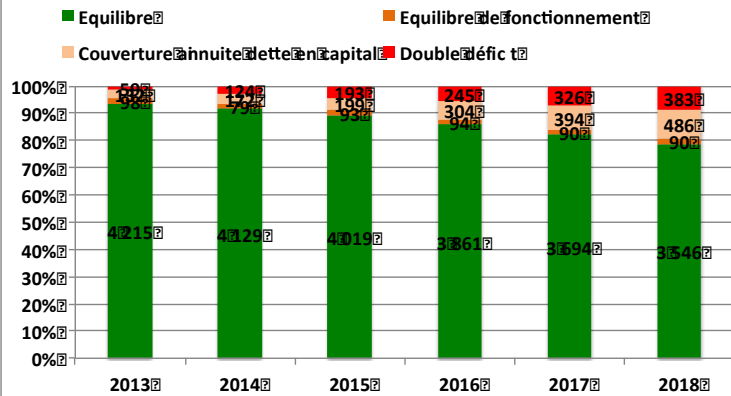
Capacité de désendettement des communes de 2 000 à 10 000 hab.



LES COMMUNES entre 2 000 et 10 000 habitants

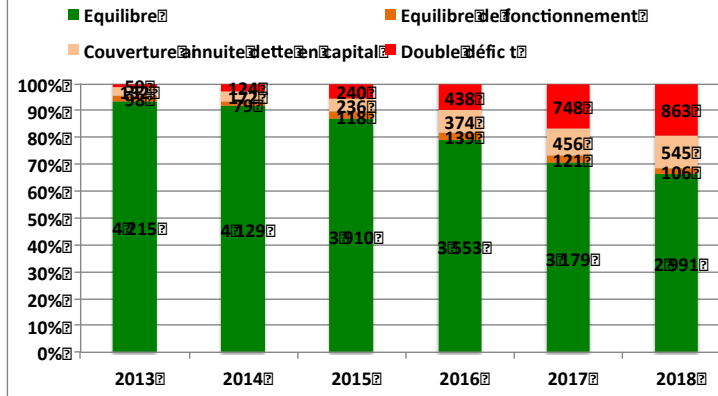
AVANT

Risque de déficit de 2000 à 10000 hab.



APRES

Risque de déficit de 2000 à 10000 hab.



LES COMMUNES entre 2 000 et 10 000 habitants

Contribution + mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015

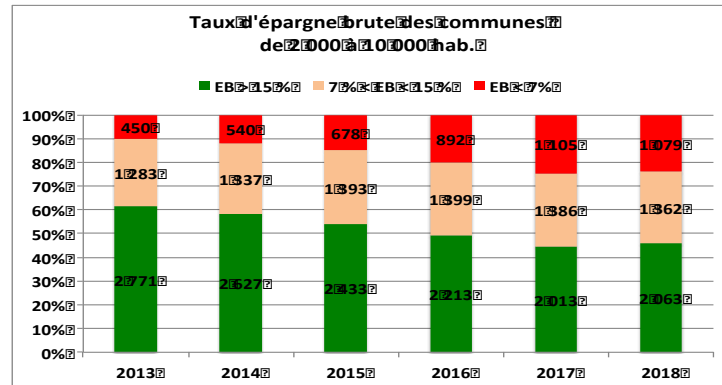
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	18 607	18 710	18 511	18 580	18 612	19 026
Var.		0,6%	-0,5%	-0,2%	0,2%	2,2%
Dont contribution au redressement	138	476	814	1 752	1 752	1 752
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	14 873	15 096	15 234	15 449	15 722	16 001
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	3 734	3 514	3 377	3 131	2 890	3 025
Var.		-3,2%	-6,6%	-7,3%	-7,7%	4,6%
Résultat financier	561	562	538	541	558	586
Var.		0,1%	-4,2%	0,5%	3,2%	4,9%
Épargne brute	3 173	3 052	2 839	2 590	2 332	2 439
Var.		-3,8%	-7,0%	-8,8%	-10,0%	4,6%
Dépenses d'investissement	6 611	5 519	5 519	5 519	5 519	5 519
Recettes d'investissement	2 810	1 974	1 974	1 974	1 974	1 974
Investissement net	3 800	3 545	3 545	3 545	3 545	3 545
Remboursement d'emprunt	1 884	1 811	1 228	1 337	1 886	1 668
Emprunt	1 864	706	1 643	2 235	2 723	2 990
Var. trésorerie		-1 067	-391	-157	-77	116
Encours de dette	14 760	14 286	14 701	15 598	16 334	18 156
Var.		-3,2%	2,9%	6,1%	7,9%	7,9%
Trésorerie (compte 15)	5 603	4 536	4 145	3 989	3 912	4 028
Taux d'épargne brute	17,1%	16,3%	15,3%	13,9%	12,5%	12,8%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	5,2	6,0	7,2	7,4

+ BAISSÉ INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)

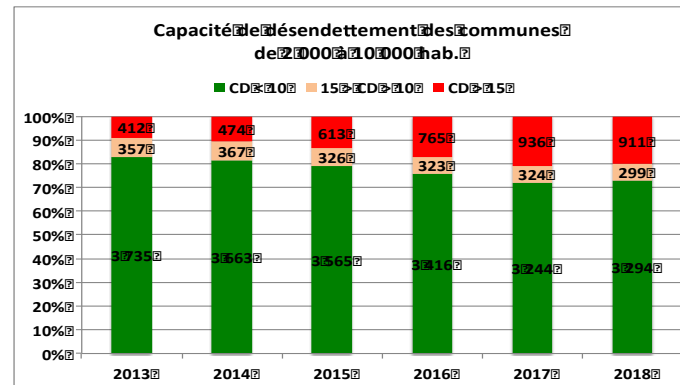
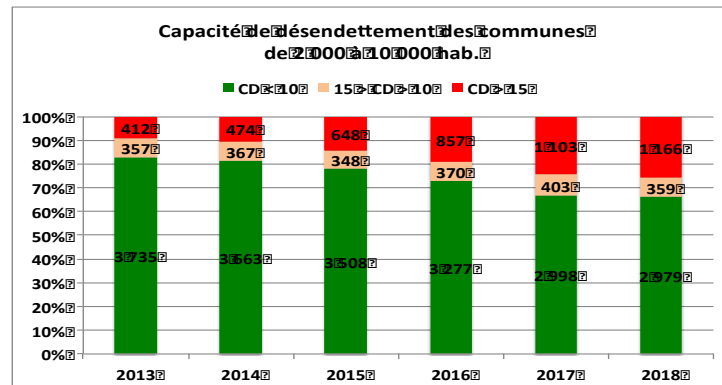
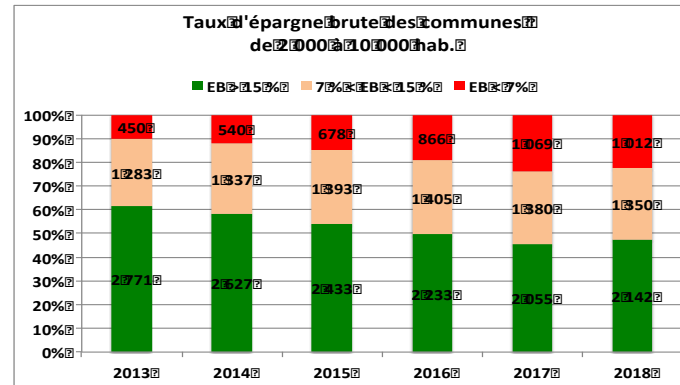
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	18 607	18 710	18 511	18 580	18 612	19 026
Var.		0,6%	-0,5%	-0,2%	0,2%	2,2%
Dont contribution au redressement	138	476	814	1 752	1 752	1 752
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	1,9%	2,1%
Dépenses de gestion	14 873	15 096	15 234	15 449	15 722	16 001
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	3 734	3 514	3 377	3 131	2 890	3 025
Var.		-3,2%	-6,6%	-7,3%	-7,7%	4,6%
Résultat financier	561	562	538	520	509	505
Var.		0,1%	-4,2%	-3,3%	-2,1%	-0,8%
Épargne brute	3 173	3 052	2 839	2 511	2 381	2 519
Var.		-3,8%	-7,0%	-8,0%	-8,8%	5,8%
Dépenses d'investissement	6 611	5 519	3 536	3 536	3 536	3 536
Recettes d'investissement	2 810	1 974	1 278	1 278	1 278	1 278
Investissement net	3 800	3 545	2 258	2 258	2 258	2 258
Remboursement d'emprunt	1 884	1 811	1 228	1 291	1 375	1 479
Emprunt	1 864	706	952	1 252	1 558	1 690
Var. trésorerie		-1 067	204	213	206	372
Encours de dette	14 760	14 286	14 009	13 970	14 153	14 364
Var.		-3,2%	-1,9%	-0,3%	1,3%	1,5%
Trésorerie (compte 15)	5 603	4 536	4 740	4 954	5 160	5 332
Taux d'épargne brute	17,1%	16,3%	15,3%	14,1%	12,8%	13,2%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	4,9	5,4	5,9	5,7

LES COMMUNES entre 2 000 et 10 000 habitants Contribution + mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015



+ BAISSÉ INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)



LES COMMUNES entre 10 000 et 50 000 habitants

AVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	24 598	24 847	24 994	25 399	25 911	26 384
Var.		0,6%	0,6%	1,6%	2,0%	2,2%
Dont contribution au redressement		184	368	368	368	368
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	20 983	21 297	21 702	22 223	22 834	23 462
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,8%
Épargne de gestion	3 715	3 550	3 292	3 176	3 077	3 022
Var.		-4,5%	-7,2%	-3,5%	-3,1%	-1,8%
Résultat financier	672	640	622	634	658	689
Var.		-4,8%	-2,9%	2,0%	3,8%	4,7%
Épargne brute	3 043	2 909	2 671	2 542	2 419	2 333
Var.		-4,4%	-8,2%	-4,8%	-4,8%	-3,6%
Dépenses d'investissement	6 764	5 749	5 749	5 749	5 749	5 749
Recettes d'investissement	3 003	2 004	2 004	2 004	2 004	2 004
Investissement net	3 761	3 745	3 745	3 745	3 745	3 745
Remboursement d'emprunt	1 602	1 460	1 532	1 679	1 861	2 069
Emprunt	1 217	1 084	2 194	2 729	3 232	3 506
Var. trésorerie		-1 212	-413	-153	-55	24
Encours de dette	18 253	17 877	18 538	19 588	20 859	22 296
Var.		-2,1%	3,7%	5,7%	6,5%	6,9%
Trésorerie (compte 15)	3 440	2 228	1 815	1 662	1 607	1 631
Taux d'épargne brute	12,3%	11,7%	10,7%	10,0%	9,3%	8,8%
Cap. de désendettement	6,0	6,1	6,9	7,7	8,6	9,6

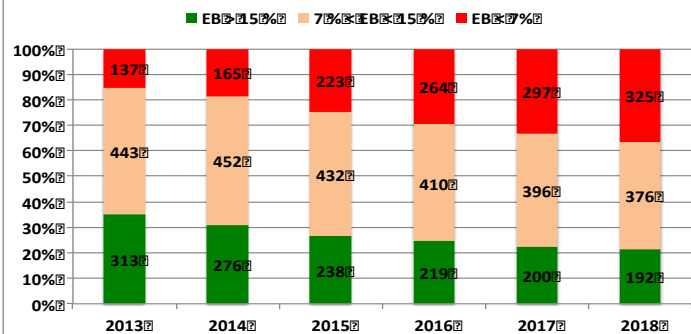
APRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	24 598	24 847	24 729	24 684	24 747	25 320
Var.		0,6%	-0,5%	-0,2%	0,3%	2,3%
Dont contribution au redressement		184	633	1 082	1 531	1 531
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	20 983	21 297	21 702	22 223	22 834	23 462
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,8%
Épargne de gestion	3 715	3 550	3 027	2 861	1 913	1 858
Var.		-4,5%	-14,7%	-18,7%	-22,3%	-2,9%
Résultat financier	672	640	622	639	679	738
Var.		-4,8%	-2,9%	2,8%	6,3%	8,7%
Épargne brute	3 043	2 909	2 405	1 822	1 234	1 120
Var.		-4,4%	-17,3%	-24,2%	-32,3%	-9,3%
Dépenses d'investissement	6 764	5 749	5 749	5 749	5 749	5 749
Recettes d'investissement	3 003	2 004	2 004	2 004	2 004	2 004
Investissement net	3 761	3 745	3 745	3 745	3 745	3 745
Remboursement d'emprunt	1 602	1 460	1 532	1 690	1 908	2 184
Emprunt	1 217	1 084	2 358	3 275	4 133	4 685
Var. trésorerie		-1 212	-515	-338	-285	-124
Encours de dette	18 253	17 877	18 702	20 287	22 512	25 014
Var.		-2,1%	4,6%	8,5%	11,0%	11,1%
Trésorerie (compte 15)	3 440	2 228	1 714	1 375	1 090	966
Taux d'épargne brute	12,3%	11,7%	9,7%	7,4%	5,0%	4,4%
Cap. de désendettement	6,0	6,1	7,8	11,1	18,2	22,3

LES COMMUNES entre 10 000 et 50 000 habitants

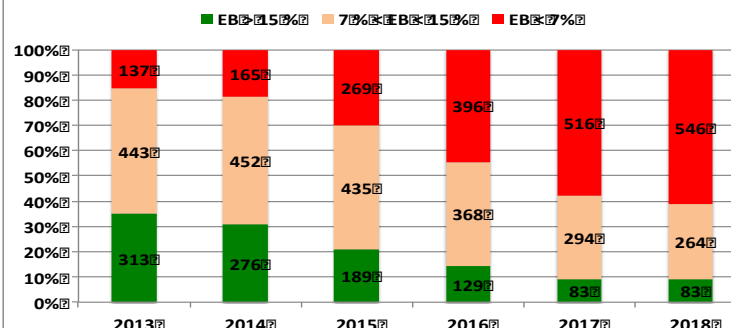
AVANT

Taux d'épargne brute des communes de 10 000 à 50 000 hab.

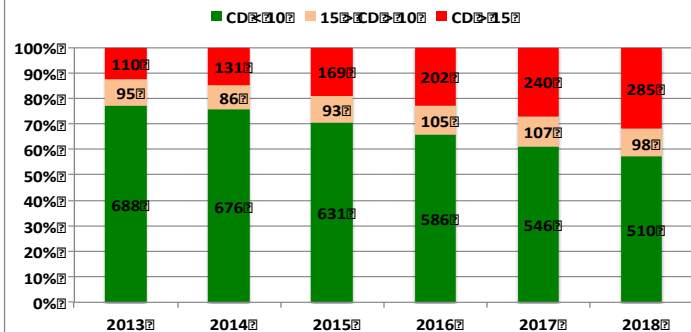


APRES

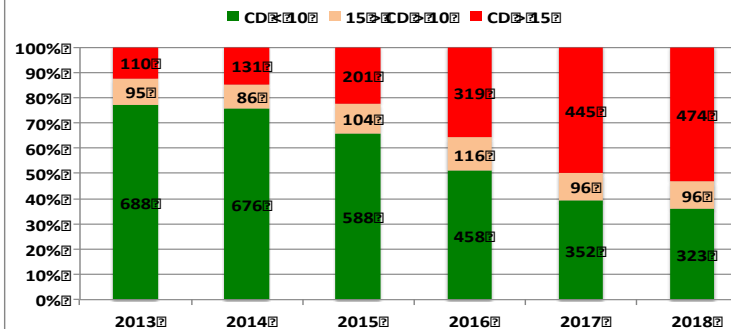
Taux d'épargne brute des communes de 10 000 à 50 000 hab.



Capacité de désendettement des communes de 10 000 à 50 000 hab.



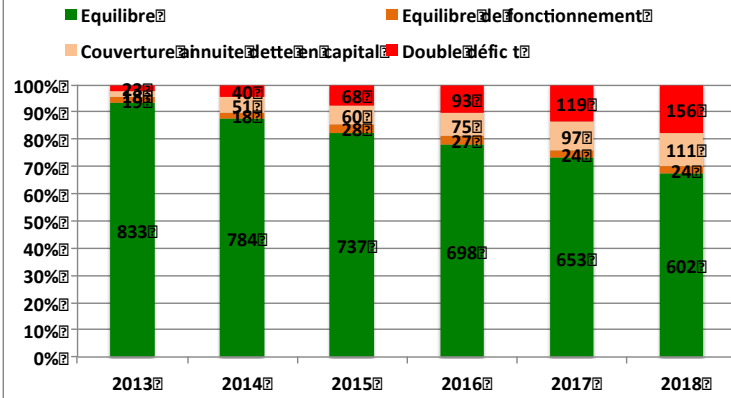
Capacité de désendettement des communes de 10 000 à 50 000 hab.



LES COMMUNES entre 10 000 et 50 000 habitants

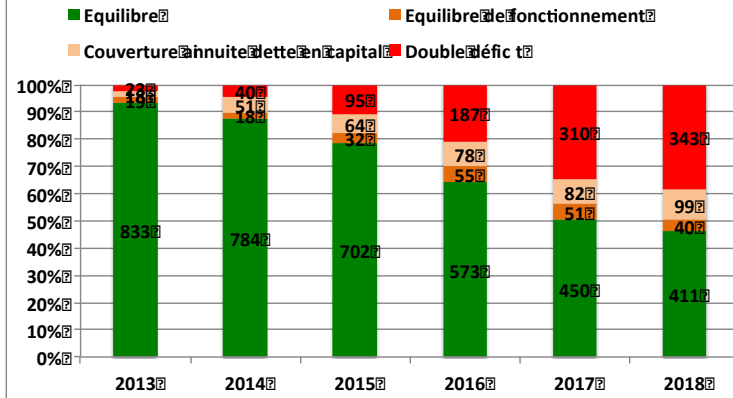
AVANT

Risque de déficit
de 10 000 à 50 000 hab.



APRES

Risque de déficit
de 10 000 à 50 000 hab.



LES COMMUNES entre 10 000 et 50 000 habitants

Contribution + mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015

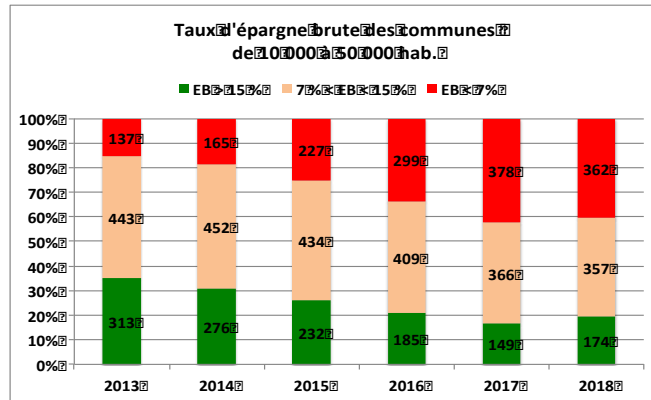
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	24 698	24 847	24 729	24 684	24 747	25 320
Var.		0,6%	-0,5%	-0,2%	0,3%	2,3%
Dont contribution au rattrapage		184	633	1 082	1 531	1 531
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	20 983	21 297	21 992	21 795	22 180	22 574
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Epargne de gestion	3 715	3 550	3 237	2 889	2 567	2 746
Var.		-4,5%	-8,8%	-10,7%	-11,1%	6,9%
Resultat financier	672	640	622	635	665	708
Var.		-4,8%	-2,9%	2,2%	4,8%	6,4%
Epargne brute	3 043	2 909	2 615	2 254	1 902	2 038
Var.		-4,4%	-10,1%	-13,8%	-15,6%	7,1%
Dépenses d'investissement	6 764	5 749	5 749	5 749	5 749	5 749
Recettes d'investissement	3 003	2 004	2 004	2 004	2 004	2 004
Investissement net	3 761	3 745	3 745	3 745	3 745	3 745
Remboursement d'emprunt	1 602	1 660	1 532	1 681	1 676	2 112
Emprunt	1 117	1 084	2 225	2 934	3 539	3 797
Var. trésorerie		-1 212	-437	-238	-180	-23
Encours de dette	18 253	17 877	18 570	19 323	21 086	23 170
Var.		-2,1%	3,9%	6,7%	8,4%	7,8%
Trésorerie (compte 15)	3 440	2 228	1 791	1 553	1 373	1 350
Taux d'épargne brute	12,3%	11,7%	10,6%	9,1%	7,7%	8,0%
Cap. de désendettement	6,0	6,1	7,1	8,8	11,3	11,4

+ BAISSÉ INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)

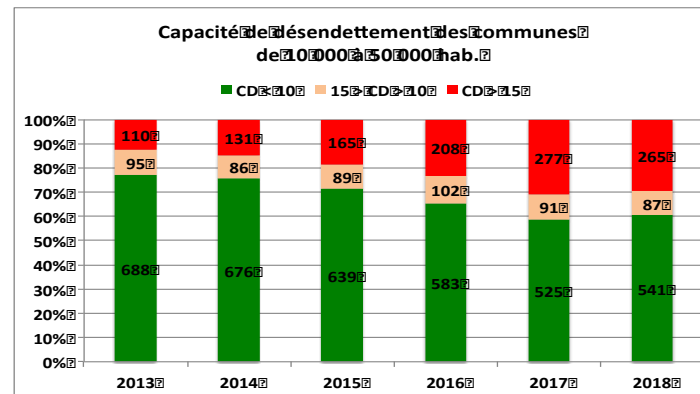
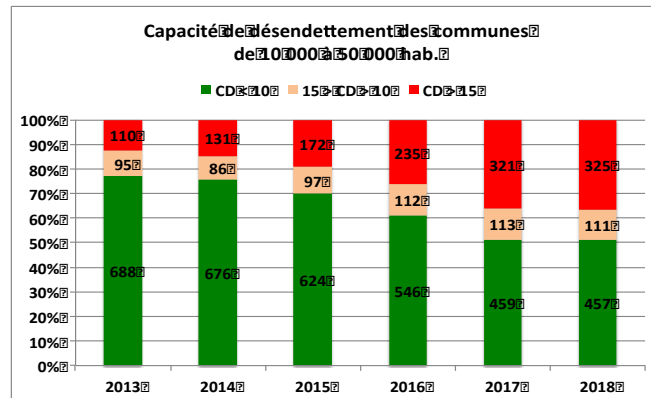
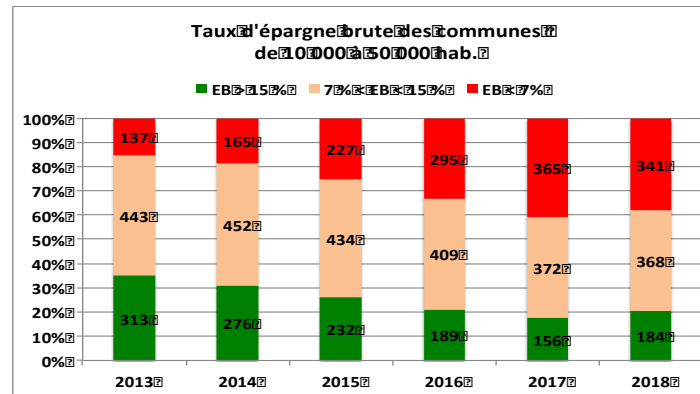
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	24 698	24 847	24 729	24 684	24 747	25 320
Var.		0,6%	-0,5%	-0,2%	0,3%	2,3%
Dont contribution au rattrapage		184	633	1 082	1 531	1 531
Var. hors contribution		1,3%	1,3%	1,6%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	20 983	21 297	21 992	21 795	22 180	22 574
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Epargne de gestion	3 715	3 550	3 237	2 889	2 567	2 746
Var.		-4,5%	-8,8%	-10,7%	-11,1%	6,9%
Resultat financier	672	640	622	608	605	612
Var.		-4,8%	-2,9%	-2,1%	-0,5%	1,1%
Epargne brute	3 043	2 909	2 615	2 281	1 962	2 134
Var.		-4,4%	-10,1%	-12,8%	-14,0%	8,7%
Dépenses d'investissement	6 764	5 749	3 720	3 720	3 720	3 720
Recettes d'investissement	3 003	2 004	1 997	1 997	1 997	1 997
Investissement net	3 761	3 745	2 223	2 223	2 223	2 223
Remboursement d'emprunt	1 602	1 660	1 532	1 622	1 740	1 887
Emprunt	1 117	1 084	1 636	1 773	2 211	2 323
Var. trésorerie		-1 212	-4	8	10	146
Encours de dette	18 253	17 877	17 581	17 332	18 003	18 739
Var.		-2,1%	-1,1%	0,9%	2,6%	2,4%
Trésorerie (compte 15)	3 440	2 228	2 224	2 232	2 242	2 389
Taux d'épargne brute	12,3%	11,7%	10,6%	9,2%	7,9%	8,4%
Cap. de désendettement	6,0	6,1	6,8	7,8	9,3	8,8

LES COMMUNES entre 10 000 et 50 000 habitants Contribution + mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015



+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)



LES COMMUNES > 50 000 habitants

AVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	19 780	19 905	20 028	20 366	20 775	21 231
Var.		0,6%	0,6%	1,7%	2,0%	2,2%
Dont contribution au rattachement	147	294	294	294	294	294
Var. hors contribution		1,4%	1,3%	1,7%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	17 007	17 262	17 590	18 012	18 508	19 017
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,7%
Épargne de gestion	2 773	2 643	2 438	2 354	2 268	2 215
Var.		-4,7%	-7,8%	-3,4%	-3,7%	-2,3%
Résultat financier	521	534	533	557	588	624
Var.		2,6%	-0,2%	4,5%	5,6%	6,1%
Épargne brute	2 252	2 109	1 905	1 797	1 679	1 591
Var.		-6,4%	-9,7%	-5,7%	-6,5%	-5,3%
Dépenses d'investissement	5 351	4 548	4 548	4 548	4 548	4 548
Recettes d'investissement	2 404	1 626	1 626	1 626	1 626	1 626
Investissement net	2 947	2 922	2 922	2 922	2 922	2 922
Remboursement d'emprunt	1 673	1 349	1 441	1 596	1 777	1 979
Emprunt	1 254	1 393	2 220	2 711	3 040	3 350
Var. trésorerie		-769	-139	-10	20	39
Encours de dette	16 357	16 902	17 780	18 395	20 158	21 528
Var.		0,3%	5,2%	6,3%	6,7%	6,8%
Trésorerie (compte 15)	1 252	483	344	334	354	393
Taux d'épargne brute	11,4%	10,6%	9,5%	8,8%	8,1%	7,5%
Cap. de désendettement	7,5	8,0	9,3	10,5	12,0	13,5

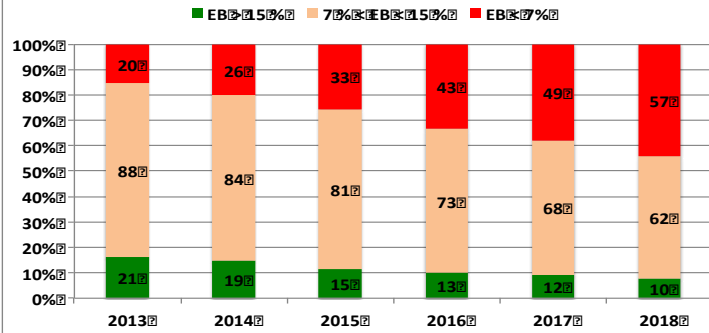
APRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	19 780	19 905	19 816	19 794	19 844	20 300
Var.		0,6%	-0,4%	-0,1%	0,3%	2,3%
Dont contribution au rattachement	147	506	866	1 225	1 225	1 225
Var. hors contribution		1,4%	1,3%	1,7%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	17 007	17 262	17 590	18 012	18 508	19 017
Var.		1,5%	1,9%	2,4%	2,8%	2,7%
Épargne de gestion	2 773	2 643	2 226	1 782	1 337	1 284
Var.		-4,7%	-15,8%	-19,9%	-25,0%	-3,9%
Résultat financier	521	534	533	563	610	673
Var.		2,6%	-0,2%	5,5%	8,4%	10,3%
Épargne brute	2 252	2 109	1 592	1 219	727	611
Var.		-6,4%	-19,7%	-27,9%	-40,4%	-15,9%
Dépenses d'investissement	5 351	4 548	4 548	4 548	4 548	4 548
Recettes d'investissement	2 404	1 626	1 626	1 626	1 626	1 626
Investissement net	2 947	2 922	2 922	2 922	2 922	2 922
Remboursement d'emprunt	1 673	1 349	1 441	1 608	1 825	2 091
Emprunt	1 254	1 393	2 498	3 261	3 991	4 385
Var. trésorerie		-769	-172	-49	-30	-17
Encours de dette	16 357	16 902	17 959	19 312	21 777	24 071
Var.		0,3%	6,3%	9,2%	11,0%	10,5%
Trésorerie (compte 15)	1 252	483	310	261	231	214
Taux d'épargne brute	11,4%	10,6%	8,5%	6,2%	3,7%	3,0%
Cap. de désendettement	7,5	8,0	10,6	16,1	30,0	39,4

LES COMMUNES > 50 000 habitants

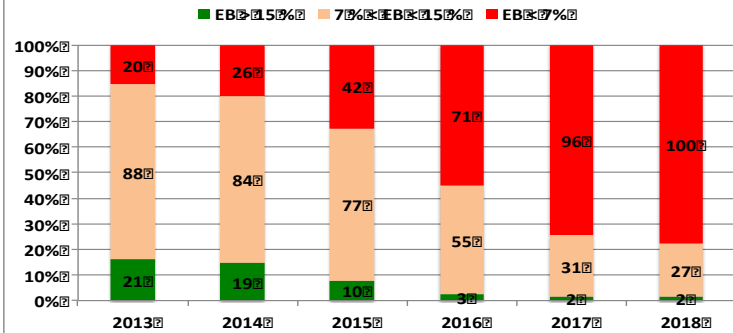
AVANT

Taux d'épargne brute des communes > 50 000 hab.

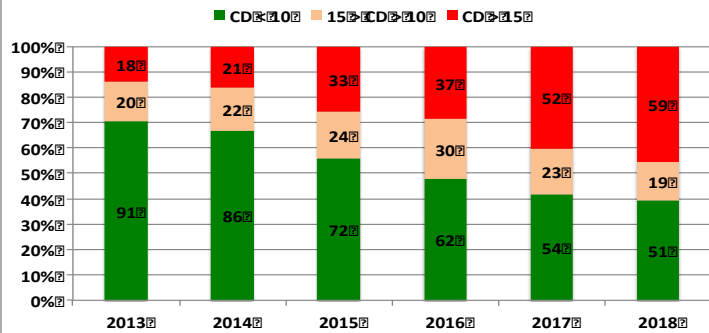


APRES

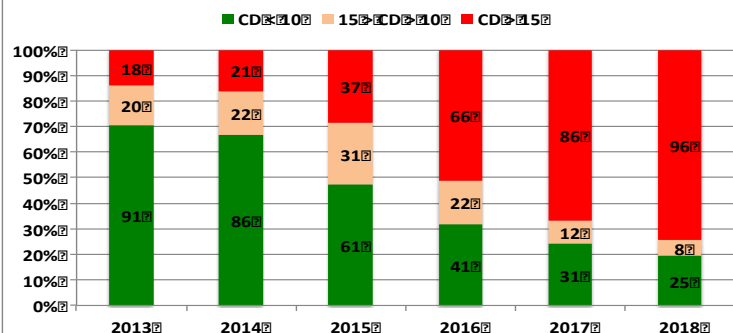
Taux d'épargne brute des communes > 50 000 hab.



Capacité de désendettement des communes > 50 000 hab.

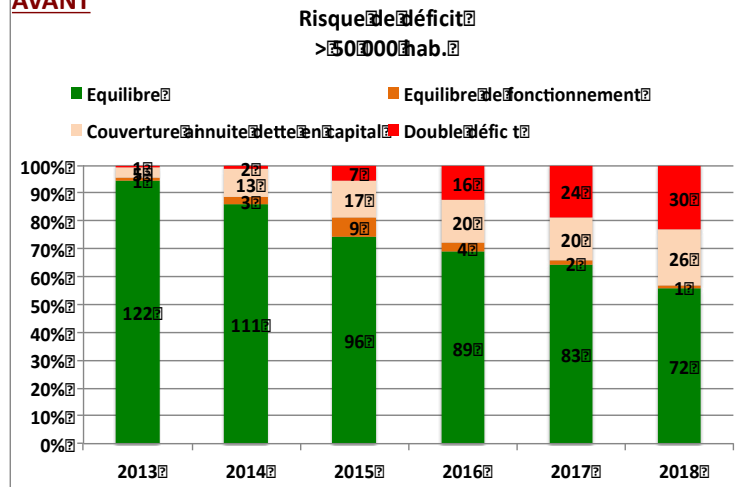


Capacité de désendettement des communes > 50 000 hab.

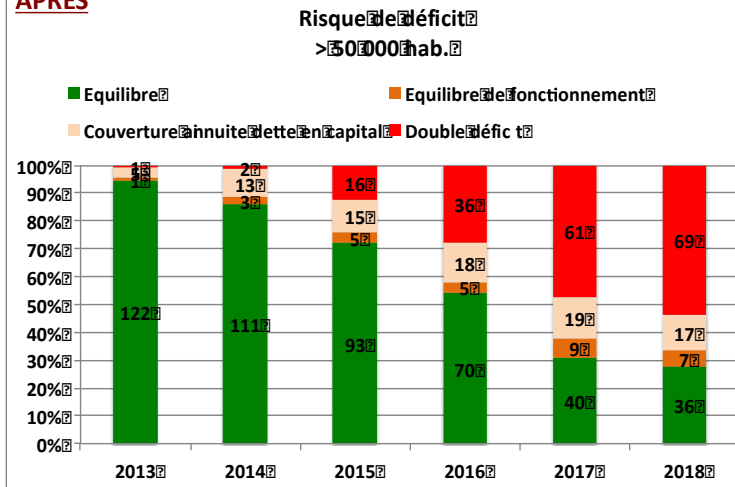


LES COMMUNES > 50 000 habitants

AVANT



APRES



LES COMMUNES > 50 000 habitants Contribution + mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	19 780	19 905	19 816	19 794	19 844	20 300
Var.		0,6%	-0,4%	-0,1%	0,3%	2,3%
Dont contribution au redressement	147	506	866	1 225	1 225	
Var. hors contribution		1,4%	1,3%	1,7%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	17 007	17 262	17 220	17 665	17 977	18 297
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	2 773	2 643	2 596	2 129	1 867	2 003
Var.		-4,7%	-9,4%	-11,1%	-12,3%	7,3%
Résultat financier	521	534	533	558	596	643
Var.		2,6%	-0,2%	4,7%	6,7%	7,9%
Épargne brute	2 252	2 109	1 862	1 571	1 271	1 361
Var.		-6,4%	-11,7%	-15,7%	-19,1%	7,1%
Dépenses d'investissement	5 351	4 548	4 548	4 548	4 548	4 548
Recettes d'investissement	2 304	1 626	1 626	1 626	1 626	1 626
Investissement net	2 947	2 922	2 922	2 922	2 922	2 922
Remboursement d'emprunt	1 673	1 349	1 441	1 598	1 793	2 022
Emprunt	1 254	1 393	2 355	2 191	3 340	3 610
Var. trésorerie		-769	-146	-31	-4	27
Encours de dette	16 357	16 902	17 815	19 135	20 781	22 369
Var.		0,3%	5,4%	7,4%	8,6%	7,6%
Trésorerie (compte 15)	1 252	483	336	305	301	328
Taux d'épargne brute	11,4%	10,6%	9,4%	7,9%	6,4%	6,7%
Cap. de désendettement	7,5	8,0	9,6	12,2	16,4	16,4

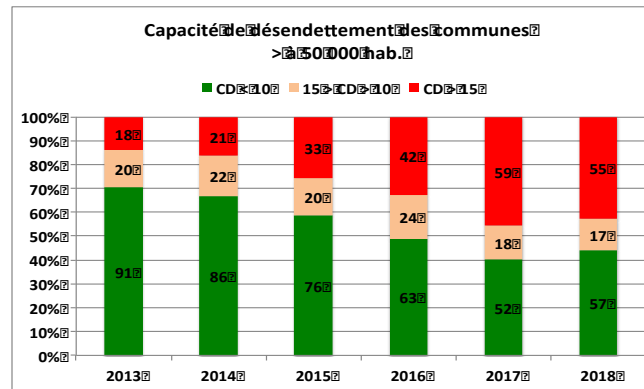
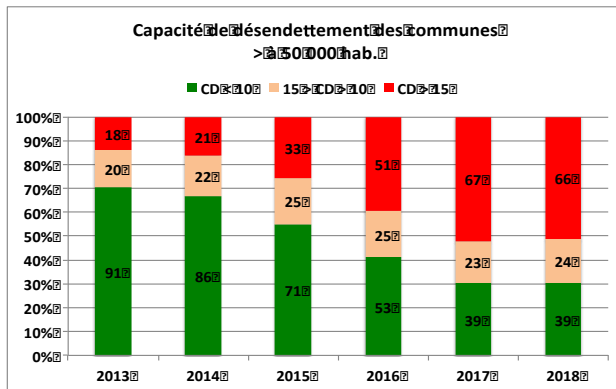
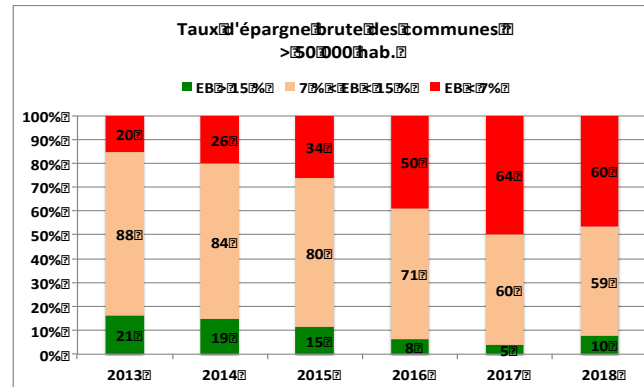
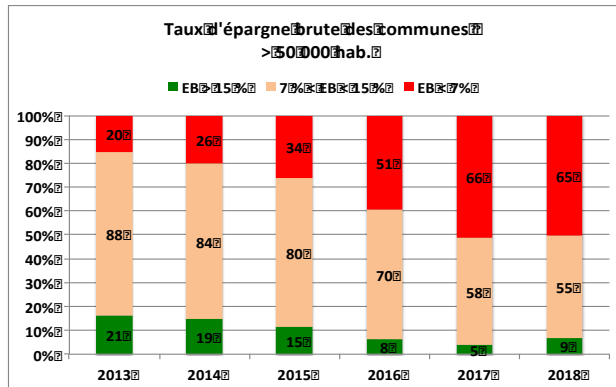
+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 % / 2013)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	19 780	19 905	19 816	19 794	19 844	20 300
Var.		0,6%	-0,4%	-0,1%	0,3%	2,3%
Dont contribution au redressement	147	506	866	1 225	1 225	
Var. hors contribution		1,4%	1,3%	1,7%	2,0%	2,2%
Dépenses de gestion	17 007	17 262	17 220	17 665	17 977	18 297
Var.		1,5%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	2 773	2 643	2 596	2 129	1 867	2 003
Var.		-4,7%	-9,4%	-11,1%	-12,3%	7,3%
Résultat financier	521	534	533	532	538	553
Var.		2,6%	-0,2%	-0,3%	1,2%	2,8%
Épargne brute	2 252	2 109	1 862	1 597	1 229	1 351
Var.		-6,4%	-11,7%	-14,2%	-16,8%	9,2%
Dépenses d'investissement	5 351	4 548	2 943	2 943	2 943	2 943
Recettes d'investissement	2 304	1 626	1 652	1 652	1 652	1 652
Investissement net	2 947	2 922	1 891	1 891	1 891	1 891
Remboursement d'emprunt	1 673	1 349	1 441	1 539	1 660	1 809
Emprunt	1 254	1 393	1 462	1 823	2 231	2 306
Var. trésorerie		-769	-8	-9	9	57
Encours de dette	16 357	16 902	16 922	17 206	17 777	18 274
Var.		0,3%	0,1%	1,7%	3,3%	2,8%
Trésorerie (compte 15)	1 252	483	475	466	475	532
Taux d'épargne brute	11,4%	10,6%	9,4%	8,1%	6,7%	7,1%
Cap. de désendettement	7,5	8,0	9,1	10,8	13,4	12,6

LES COMMUNES > 50 000 habitants Contribution + mesures correctives

DEPENSES = INFLATION A PARTIR DE 2015

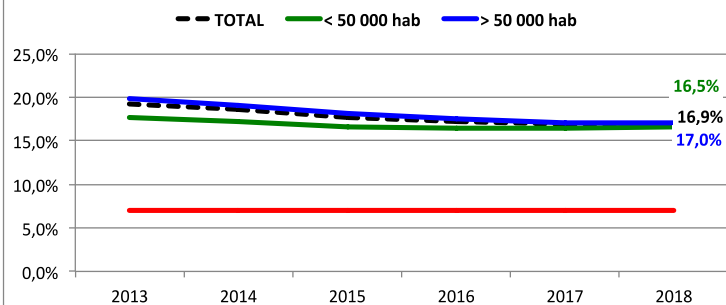
+ BAISS INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)



LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE

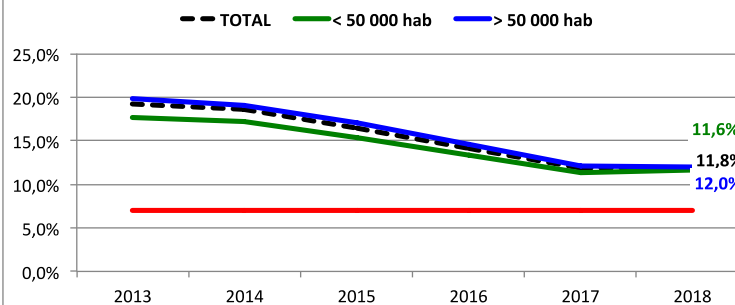
AVANT

Taux d'épargne brute des GFP
(sur RRF hors AC versées)

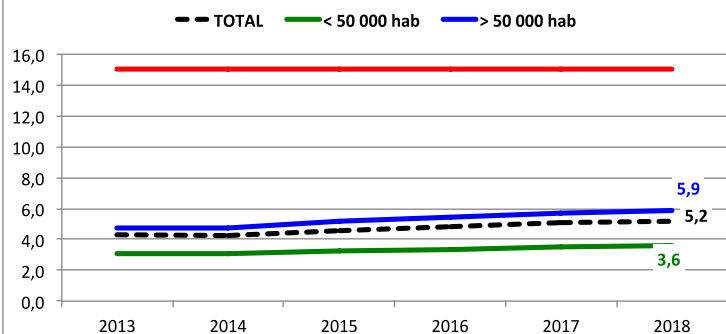


APRES

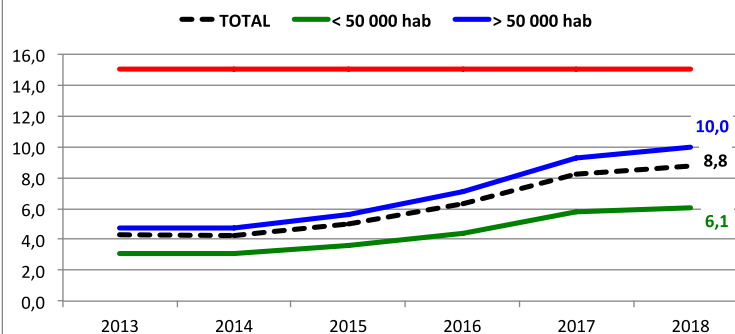
Taux d'épargne brute des GFP
(sur RRF hors AC versées)



Capacité de désendettement des GFP



Capacité de désendettement des GFP



LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE < 50 000 habitants

AVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	10 075	10 159	10 229	10 223	10 350	10 314
Var.		0,8%	0,7%	1,9%	2,2%	2,5%
Dont contribution au rattachement		79	157	157	157	157
Var. hors contribution		1,6%	1,5%	1,9%	2,1%	2,4%
Dépenses de gestion	8 350	8 350	8 378	8 343	9 036	9 235
Var.		1,2%	1,5%	1,9%	2,2%	2,2%
Epargne de gestion	1 625	1 609	1 551	1 580	1 513	1 679
Var.		-1,0%	-3,6%	1,9%	2,1%	4,1%
Resultat financier	165	168	161	163	167	173
Var.		2,2%	-4,1%	0,7%	2,7%	3,9%
Epargne brute	1 260	1 241	1 290	1 218	1 246	1 305
Var.		-1,3%	-3,5%	2,0%	2,0%	4,1%
Dépenses d'investissement	2 271	2 207	2 207	2 207	2 207	2 207
Recettes d'investissement	1 218	880	880	880	880	880
Investissement net	1 053	1 327	1 327	1 327	1 327	1 327
Remboursement d'emprunt	434	364	378	412	455	505
Emprunt	595	220	500	645	757	832
Var. trésorerie		-130	85	225	322	405
Encours de dette	4 345	4 201	4 223	4 757	5 059	5 386
Var.		-3,2%	2,8%	5,2%	6,4%	6,5%
Trésorerie (compte 15)	3 103	2 973	3 059	3 283	3 606	4 111
Taux d'épargne brute (hors AC)	17,7%	17,3%	16,5%	16,5%	16,4%	16,5%
Cap. de désendettement	3,1	3,1	3,3	3,4	3,5	3,6

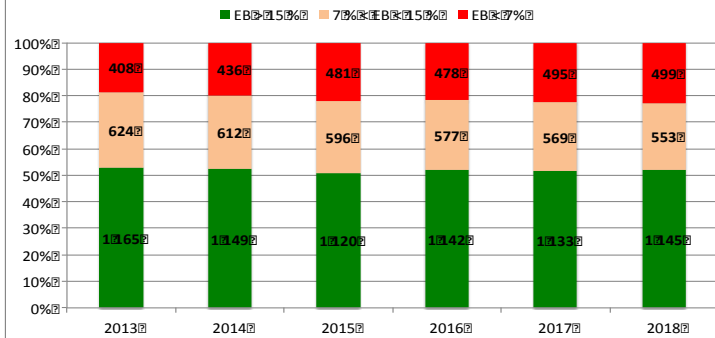
APRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	10 075	10 159	10 116	10 117	10 151	10 115
Var.		0,8%	-0,4%	0,0%	0,3%	2,6%
Dont contribution au rattachement		79	271	464	656	656
Var. hors contribution		1,6%	1,5%	1,9%	2,1%	2,4%
Dépenses de gestion	8 350	8 350	8 378	8 343	9 036	9 235
Var.		1,2%	1,5%	1,9%	2,2%	2,2%
Epargne de gestion	1 625	1 609	1 338	1 274	1 115	1 180
Var.		-1,0%	-10,6%	-11,4%	-12,5%	5,9%
Resultat financier	165	168	161	163	172	185
Var.		2,2%	-4,1%	1,3%	4,9%	7,9%
Epargne brute	1 260	1 241	1 276	1 111	943	995
Var.		-1,3%	-11,4%	-13,0%	-15,1%	5,5%
Dépenses d'investissement	2 271	2 207	2 207	2 207	2 207	2 207
Recettes d'investissement	1 218	880	880	880	880	880
Investissement net	1 053	1 327	1 327	1 327	1 327	1 327
Remboursement d'emprunt	434	364	378	414	465	532
Emprunt	595	220	533	769	1 004	1 127
Var. trésorerie		-130	4	39	55	163
Encours de dette	4 345	4 201	4 256	4 910	5 249	6 044
Var.		-3,2%	3,5%	7,8%	11,0%	10,9%
Trésorerie (compte 15)	3 103	2 973	2 977	3 016	3 072	3 235
Taux d'épargne brute (hors AC)	17,7%	17,3%	15,4%	13,4%	11,3%	11,6%
Cap. de désendettement	3,1	3,1	3,6	4,4	5,8	6,1

LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE < 50 000 habitants

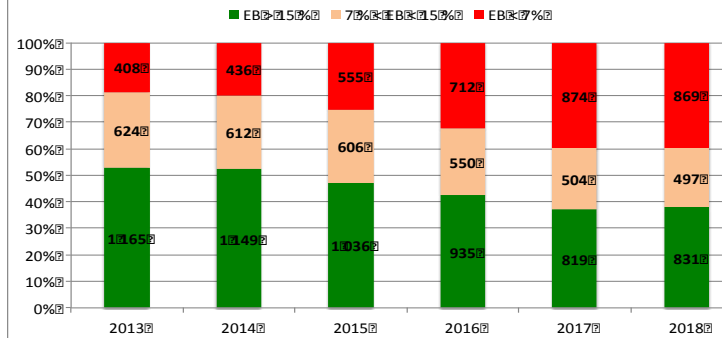
AVANT

Taux d'épargne brute des GFP < 50 000 hab (sur RRF hors AC versées)

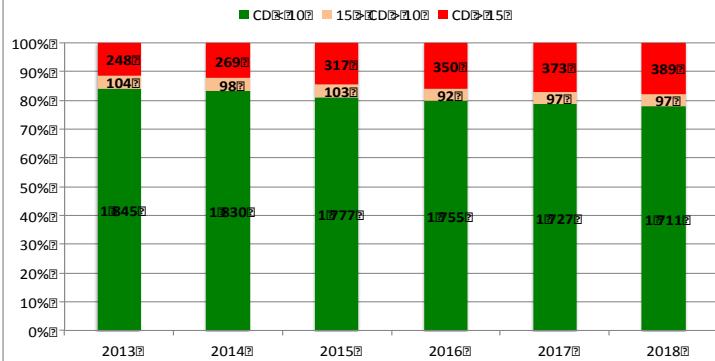


APRES

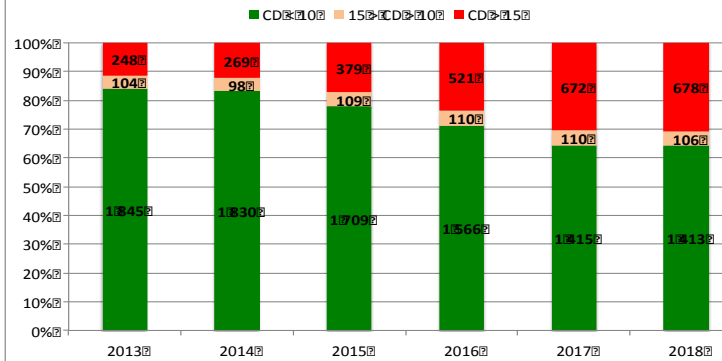
Taux d'épargne brute des GFP < 50 000 hab (sur RRF hors AC versées)



Capacité de désendettement des GFP < 50 000 hab

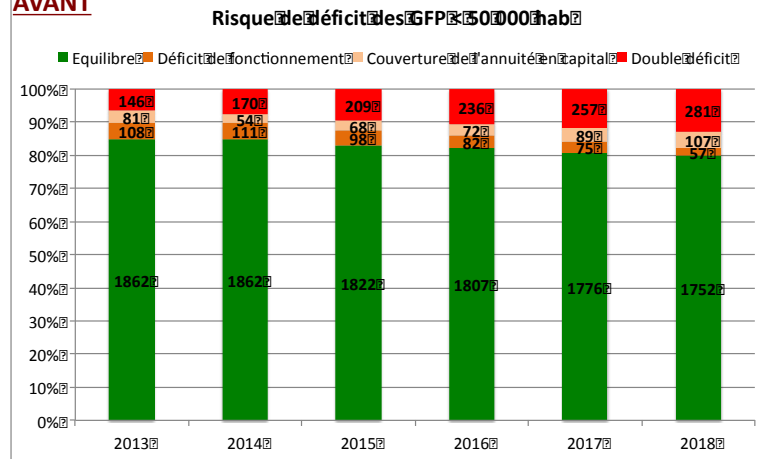


Capacité de désendettement des GFP < 50 000 hab

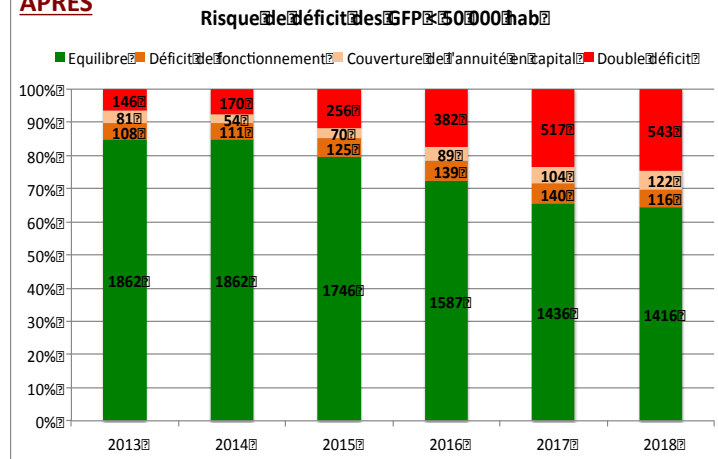


LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE < 50 000 habitants

AVANT



APRES



LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE < 50 000 habitants

Contribution + mesures correctives

DRG (hors AC) = INFLATION A PARTIR DE 2015

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	10 075	10 159	10 116	10 117	10 151	10 115
Var.		0,8%	-0,4%	0,0%	0,3%	2,6%
Dont contribution au rattachement	79	271	464	656	656	656
Var. hors contribution		1,6%	1,5%	1,9%	2,1%	2,4%
Dépenses de gestion	8 250	8 550	8 608	8 704	8 826	8 951
Var.		1,2%	0,7%	1,1%	1,4%	1,4%
Épargne de gestion	1 825	1 609	1 507	1 413	1 325	1 164
Var.		-1,0%	-6,3%	-6,3%	-6,2%	10,5%
Résultat financier	165	168	161	163	169	179
Var.		2,2%	-4,1%	0,9%	3,8%	6,1%
Épargne brute	1 660	1 441	1 346	1 250	1 156	1 085
Var.		-1,3%	-6,6%	-7,1%	-7,5%	11,2%
Dépenses d'investissement	2 714	2 807	2 807	2 807	2 807	2 807
Recettes d'investissement	1 118	880	880	880	880	880
Investissement net	1 595	1 927	1 927	1 927	1 927	1 927
Remboursement d'emprunt	434	364	378	412	459	519
Emprunt	595	220	511	706	886	950
Var. trésorerie		-130	53	117	156	290
Encours de dette	4 545	4 801	4 534	4 828	5 255	5 587
Var.		-3,2%	3,0%	6,5%	8,8%	8,2%
Trésorerie (compte 15)	3 003	2 973	3 026	3 043	3 099	3 589
Taux d'épargne brute (hors AC)	17,7%	17,3%	16,2%	15,0%	13,9%	14,9%
Cap. de désendettement	3,1	3,1	3,4	3,9	4,5	4,4

+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)

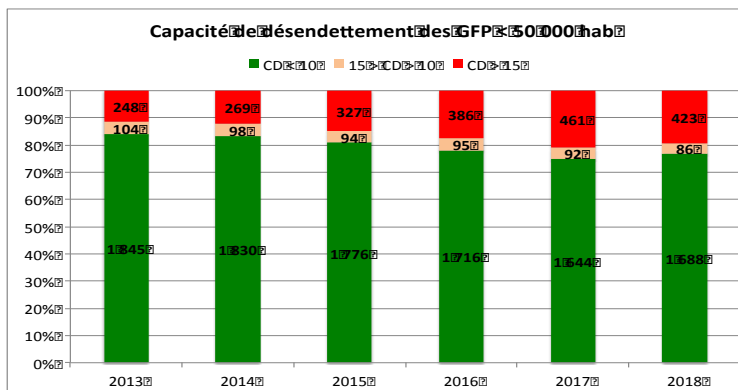
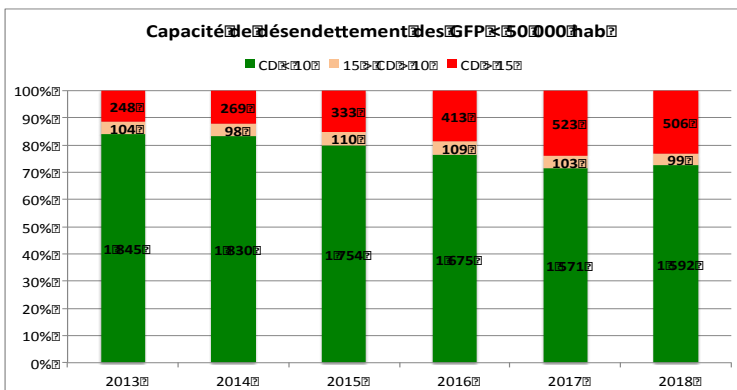
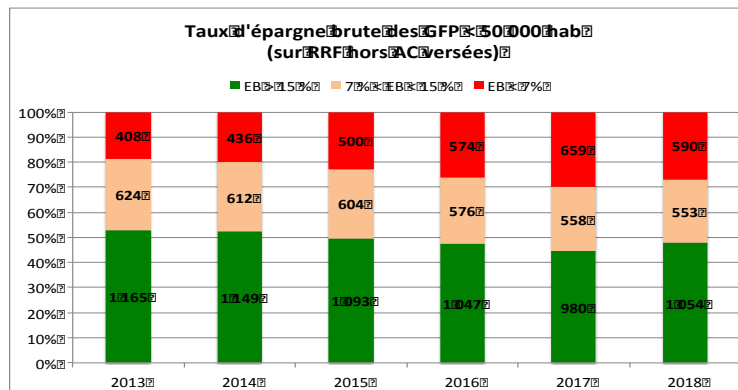
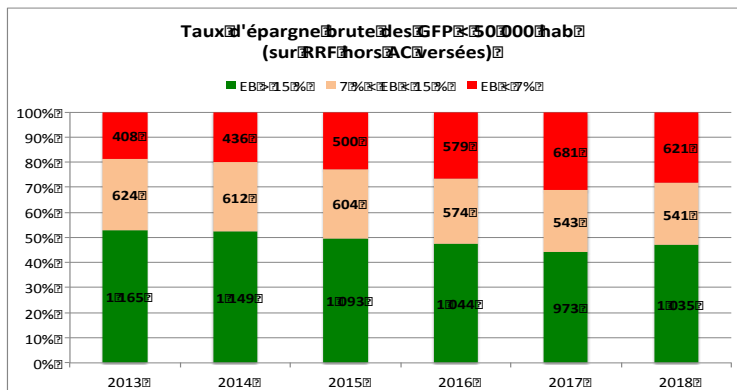
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	10 075	10 159	10 116	10 117	10 151	10 115
Var.		0,8%	-0,4%	0,0%	0,3%	2,6%
Dont contribution au rattachement	79	271	464	656	656	656
Var. hors contribution		1,6%	1,5%	1,9%	2,1%	2,4%
Dépenses de gestion	8 250	8 550	8 608	8 704	8 826	8 951
Var.		1,2%	0,7%	1,1%	1,4%	1,4%
Épargne de gestion	1 825	1 609	1 507	1 413	1 325	1 164
Var.		-1,0%	-6,3%	-6,3%	-6,2%	10,5%
Résultat financier	165	168	161	156	154	153
Var.		2,2%	-4,1%	-3,1%	-1,8%	-0,3%
Épargne brute	1 660	1 441	1 346	1 256	1 171	1 111
Var.		-1,3%	-6,6%	-6,7%	-6,8%	11,9%
Dépenses d'investissement	2 714	2 807	1 892	1 892	1 892	1 892
Recettes d'investissement	1 118	880	569	569	569	569
Investissement net	1 595	1 927	923	923	923	923
Remboursement d'emprunt	434	364	378	398	424	457
Emprunt	595	220	296	391	491	517
Var. trésorerie		-130	340	326	316	448
Encours de dette	4 545	4 801	4 819	4 812	4 879	4 839
Var.		-3,2%	-1,9%	-0,2%	1,6%	1,4%
Trésorerie (compte 15)	3 003	2 973	3 314	3 640	3 956	4 004
Taux d'épargne brute (hors AC)	17,7%	17,3%	16,2%	15,1%	14,0%	15,2%
Cap. de désendettement	3,1	3,1	3,2	3,4	3,7	3,4

LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE < 50 000 habitants

Contribution + mesures correctives

DRG (hors AC) = INFLATION A PARTIR DE 2015

+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)



LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE > 50 000 habitants

AVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	25 73	25 85	25 65	25 96	26 33	26 60
Var.		0,4%	0,3%	1,3%	1,7%	2,0%
Dont contribution au rattachement		173	347	347	347	347
Var. hors contribution		1,1%	1,0%	1,3%	1,7%	2,0%
Dépenses de gestion	21 239	21 56	21 735	22 093	22 514	22 947
Var.		1,0%	1,3%	1,7%	1,9%	1,9%
Épargne de gestion	4 234	4 29	3 931	3 903	3 919	4 013
Var.		-2,5%	-4,8%	-0,7%	0,4%	2,4%
Résultat financier	518	534	518	532	556	584
Var.		3,2%	-3,2%	2,8%	4,5%	5,0%
Épargne brute	3 716	3 595	3 113	3 370	3 362	3 229
Var.		-3,3%	-5,1%	-1,3%	-0,2%	2,0%
Dépenses d'investissement	7 013	5 961	5 961	5 961	5 961	5 961
Recettes d'investissement	2 285	1 785	1 785	1 785	1 785	1 785
Investissement net	4 729	4 176	4 176	4 176	4 176	4 176
Remboursement d'emprunt	1 303	1 004	1 061	1 093	1 054	1 034
Emprunt	1 054	864	1 073	2 019	2 096	2 012
Var. trésorerie		-1 221	-251	21	128	231
Encours de dette	17 546	17 006	17 518	18 344	19 286	20 264
Var.		-3,1%	3,0%	4,7%	5,1%	5,1%
Trésorerie (compte 15)	3 952	2 831	2 580	2 601	2 729	2 959
Taux d'épargne brute (hors AC)	19,9%	19,1%	18,1%	17,5%	17,1%	17,0%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	5,1	5,4	5,7	5,9

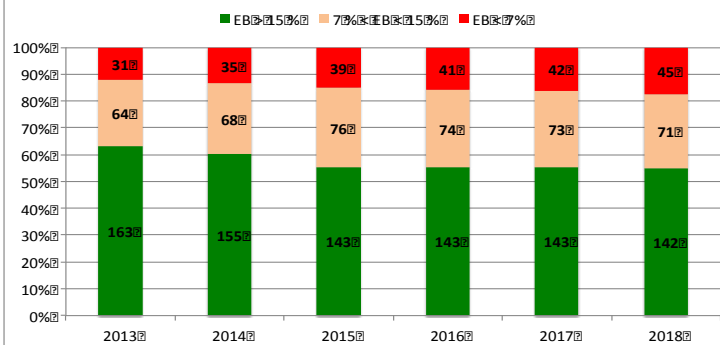
APRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	25 73	25 85	25 15	25 22	25 36	25 63
Var.		0,4%	-0,7%	-0,4%	0,1%	2,1%
Dont contribution au rattachement		173	597	1 020	1 444	1 444
Var. hors contribution		1,1%	1,0%	1,3%	1,7%	2,0%
Dépenses de gestion	21 239	21 56	21 735	22 093	22 514	22 947
Var.		1,0%	1,3%	1,7%	1,9%	1,9%
Épargne de gestion	4 234	4 29	3 881	3 929	2 821	2 916
Var.		-2,5%	-10,9%	-12,3%	-12,6%	3,3%
Résultat financier	518	534	518	537	576	630
Var.		3,2%	-3,2%	3,8%	7,3%	9,4%
Épargne brute	3 716	3 595	3 163	2 992	2 445	2 285
Var.		-3,3%	-12,0%	-14,9%	-16,6%	1,8%
Dépenses d'investissement	7 013	5 961	5 961	5 961	5 961	5 961
Recettes d'investissement	2 285	1 785	1 785	1 785	1 785	1 785
Investissement net	4 729	4 176	4 176	4 176	4 176	4 176
Remboursement d'emprunt	1 303	1 004	1 061	1 004	1 099	2 040
Emprunt	1 054	864	2 136	2 027	3 023	3 055
Var. trésorerie		-1 221	-339	-161	-106	24
Encours de dette	17 546	17 006	17 580	19 003	20 228	22 743
Var.		-3,1%	4,0%	7,5%	9,6%	9,2%
Trésorerie (compte 15)	3 952	2 831	2 992	2 831	2 224	2 249
Taux d'épargne brute (hors AC)	19,9%	19,1%	17,0%	14,5%	12,1%	12,0%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	5,6	7,1	9,3	10,0

LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE > 50 000 habitants

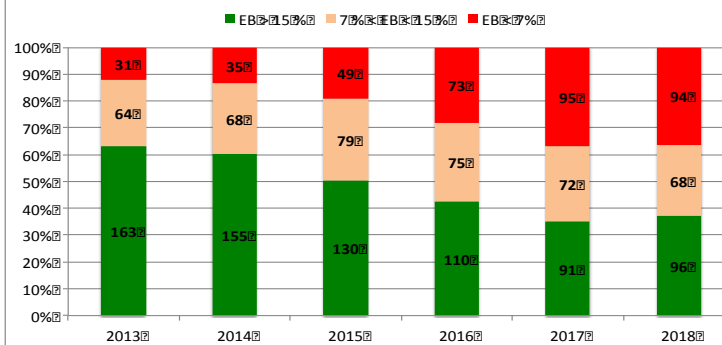
AVANT

Taux d'épargne brute des GFP > 50 000 hab
(sur RRF hors AC versées)

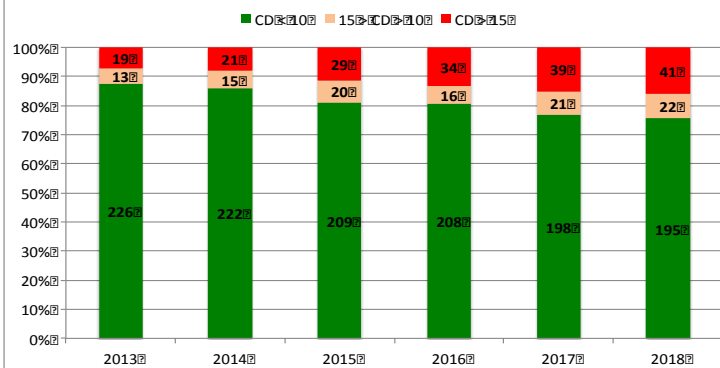


APRES

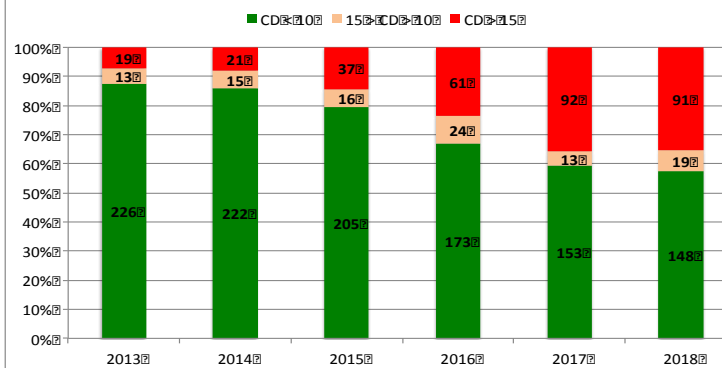
Taux d'épargne brute des GFP > 50 000 hab
(sur RRF hors AC versées)



Capacité de désendettement des GFP > 50 000 hab



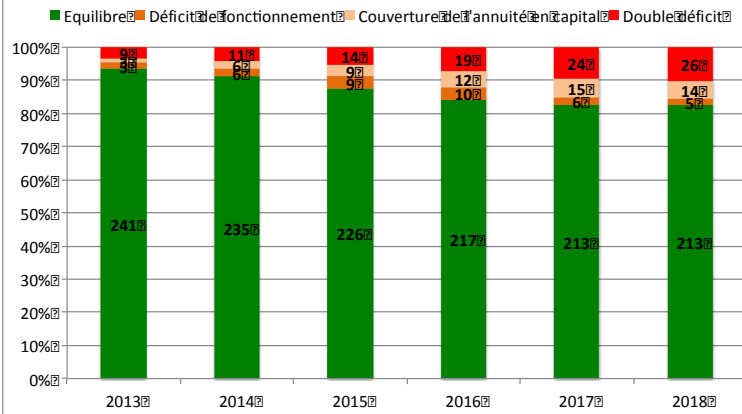
Capacité de désendettement des GFP > 50 000 hab



LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE > 50 000 habitants

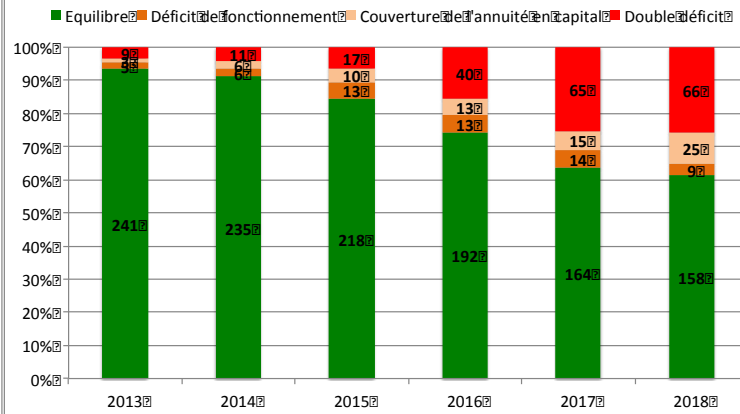
AVANT

Risque de déficit des GFP > 50 000 hab



APRES

Risque de déficit des GFP > 50 000 hab



LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE > 50 000 habitants

Contribution + mesures correctives

DRG (hors AC) = INFLATION A PARTIR DE 2015

+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 %/ 2013)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	25 273	25 585	25 115	25 222	25 336	25 363
Var.		0,4%	-0,7%	-0,4%	0,1%	2,1%
Dont contribution au redressement		173	597	1 020	1 444	1 444
Var. hors contribution		1,1%	1,0%	1,3%	1,7%	2,0%
Dépenses de gestion	21 239	21 556	21 583	21 791	22 057	22 228
Var.		1,0%	0,6%	1,0%	1,2%	1,2%
Epargne de gestion	4 234	4 229	3 532	3 531	3 279	3 534
Var.		-2,5%	-7,2%	-7,9%	-7,1%	7,8%
Resultat financier	518	534	518	534	566	609
Var.		3,2%	-3,2%	3,2%	6,0%	7,5%
Epargne brute	3 716	3 595	3 315	2 997	2 713	2 926
Var.		-3,3%	-7,8%	-9,6%	-9,5%	7,8%
Dépenses d'investissement	7 013	5 961	5 961	5 961	5 961	5 961
Recettes d'investissement	2 285	1 785	1 785	1 785	1 785	1 785
Investissement net	4 729	4 176	4 176	4 176	4 176	4 176
Remboursement d'emprunt	1 303	1 204	1 261	1 597	1 776	1 990
Emprunt	1 954	864	2 034	2 689	3 212	3 382
Var. trésorerie		-1 721	-289	-87	-27	141
Encours de dette	17 546	17 006	17 578	18 571	20 107	21 999
Var.		-3,1%	3,4%	6,2%	7,7%	6,9%
Trésorerie (compte 15)	3 952	2 831	2 542	2 455	2 228	2 569
Taux d'épargne brute (hors AC)	19,9%	19,1%	17,8%	16,2%	14,6%	15,3%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	5,3	6,2	7,4	7,3

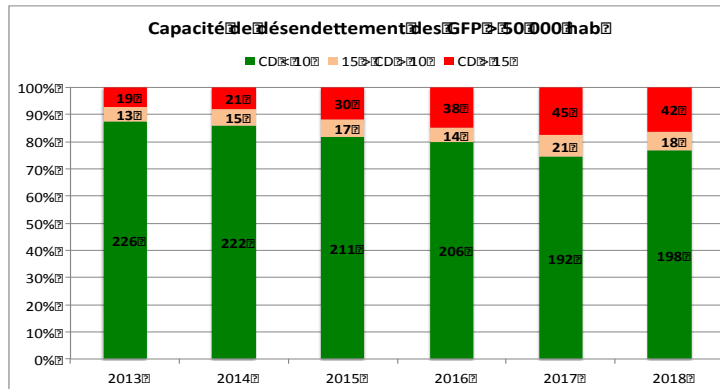
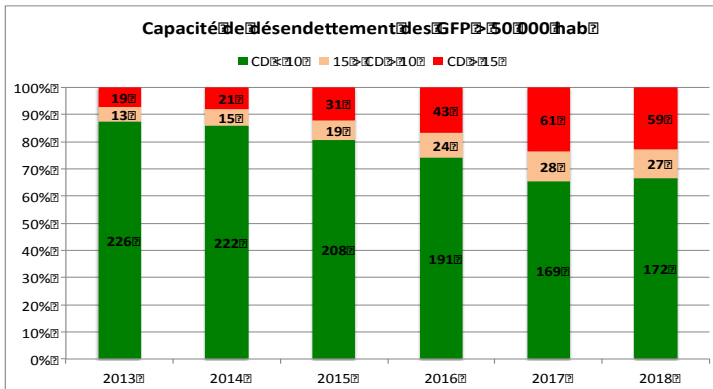
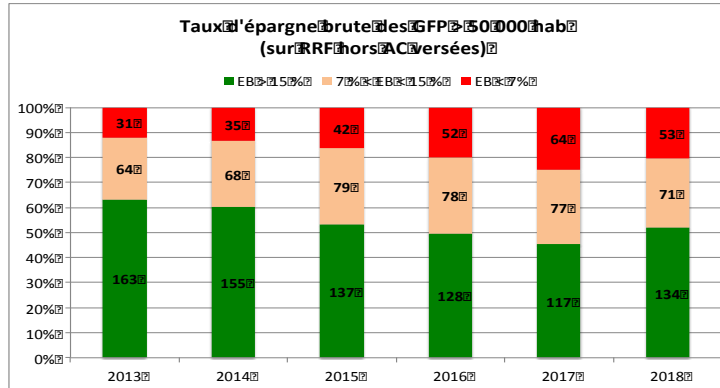
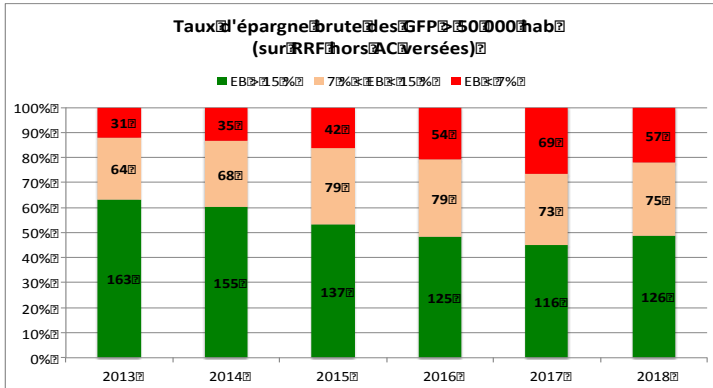
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	25 273	25 585	25 115	25 222	25 336	25 363
Var.		0,4%	-0,7%	-0,4%	0,1%	2,1%
Dont contribution au redressement		173	597	1 020	1 444	1 444
Var. hors contribution		1,1%	1,0%	1,3%	1,7%	2,0%
Dépenses de gestion	21 239	21 556	21 583	21 791	22 057	22 228
Var.		1,0%	0,6%	1,0%	1,2%	1,2%
Epargne de gestion	4 234	4 229	3 532	3 531	3 279	3 534
Var.		-2,5%	-7,2%	-7,9%	-7,1%	7,8%
Resultat financier	518	534	518	505	502	506
Var.		3,2%	-3,2%	-2,3%	-0,7%	0,8%
Epargne brute	3 716	3 595	3 315	3 025	2 777	3 029
Var.		-3,3%	-7,8%	-8,7%	-8,2%	9,1%
Dépenses d'investissement	7 013	5 961	3 857	3 857	3 857	3 857
Recettes d'investissement	2 285	1 785	1 755	1 755	1 755	1 755
Investissement net	4 729	4 176	2 102	2 102	2 102	2 102
Remboursement d'emprunt	1 303	1 204	1 261	1 533	1 529	1 747
Emprunt	1 954	864	1 778	1 738	1 778	1 786
Var. trésorerie		-1 721	229	228	224	365
Encours de dette	17 546	17 006	16 523	16 527	16 576	16 715
Var.		-3,1%	-2,3%	-0,6%	0,9%	0,2%
Trésorerie (compte 15)	3 952	2 831	3 060	3 288	3 512	3 877
Taux d'épargne brute (hors AC)	19,9%	19,1%	17,8%	16,3%	15,0%	15,9%
Cap. de désendettement	4,7	4,7	5,0	5,5	6,0	5,5

LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE > 50 000 habitants

Contribution + mesures correctives

DRG (hors AC) = INFLATION A PARTIR DE 2015

+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 % SUPL. (-45 % / 2013)



LES DEPARTEMENTS

AVANT

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	62 221	64 208	64 695	65 537	66 581	67 790
Var.		3,3%	0,4%	1,3%	1,6%	1,8%
Dont contribution au redressement		421	842	842	842	842
Var. hors contribution		4,0%	1,1%	1,3%	1,6%	1,8%
Dépenses de gestion	54 701	55 675	56 328	58 208	59 767	61 368
Var.		1,8%	2,1%	2,4%	2,7%	2,7%
Épargne de gestion	7 520	8 532	7 367	7 329	6 814	6 422
Var.		14,6%	-9,9%	-6,8%	-7,0%	-5,8%
Resultat financier	868	897	859	884	935	1 007
Var.		3,3%	-4,2%	2,8%	5,8%	7,7%
Épargne brute	6 752	7 336	7 007	6 446	5 879	5 215
Var.		16,1%	-10,6%	-8,0%	-8,8%	-7,9%
Dépenses d'investissements	10 975	10 975	10 975	10 975	10 975	10 975
Recettes d'investissement	2 755	2 584	2 584	2 584	2 584	2 584
Investissement net	8 220	8 391	8 391	8 391	8 391	8 391
Remboursement d'emprunt	2 633	2 574	2 551	2 869	3 161	3 520
Emprunt	3 601	1 147	3 278	4 885	5 882	6 312
Var. trésorerie		-1 982	-757	-430	-291	-184
Encours de dette	32 176	30 749	31 376	32 891	35 112	37 904
Var.		-4,4%	2,0%	4,8%	6,8%	8,0%
Trésorerie (compte 15)	4 569	2 587	1 830	1 400	1 110	925
Taux d'épargne brute	10,8%	12,2%	10,8%	9,8%	8,8%	8,0%
Cap. de désendettement	4,8	3,9	4,5	5,1	6,0	7,0

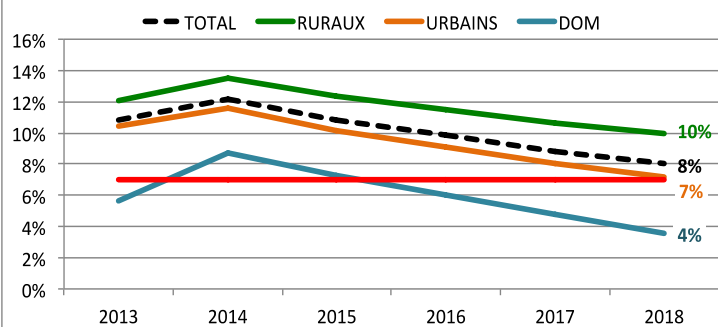
APRES

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	62 221	64 208	64 201	63 901	63 916	65 225
Var.		3,3%	-0,5%	-0,3%	0,0%	1,9%
Dont contribution au redressement		421	1 336	2 478	3 507	3 507
Var. hors contribution		4,0%	1,1%	1,3%	1,6%	1,8%
Dépenses de gestion	54 701	55 675	56 328	58 208	59 767	61 368
Var.		1,8%	2,1%	2,4%	2,7%	2,7%
Épargne de gestion	7 520	8 532	7 273	5 693	4 249	3 757
Var.		14,6%	-16,7%	-21,7%	-27,1%	-9,5%
Resultat financier	868	897	859	897	990	1 139
Var.		3,3%	-4,2%	4,4%	10,4%	15,1%
Épargne brute	6 752	7 336	6 133	4 796	3 159	2 518
Var.		16,1%	-18,2%	-25,2%	-34,1%	-17,1%
Dépenses d'investissements	10 975	10 975	10 975	10 975	10 975	10 975
Recettes d'investissement	2 755	2 584	2 584	2 584	2 584	2 584
Investissement net	8 220	8 391	8 391	8 391	8 391	8 391
Remboursement d'emprunt	2 633	2 574	2 551	2 899	3 286	3 825
Emprunt	3 601	1 147	3 274	5 813	8 073	9 373
Var. trésorerie		-1 982	-904	-681	-445	-225
Encours de dette	32 176	30 749	31 222	34 736	39 523	45 071
Var.		-4,4%	3,5%	9,2%	13,8%	14,0%
Trésorerie (compte 15)	4 569	2 587	1 882	1 001	556	331
Taux d'épargne brute	10,8%	12,2%	10,0%	7,5%	4,9%	4,0%
Cap. de désendettement	4,8	3,9	5,0	7,2	12,5	17,2

LES DEPARTEMENTS

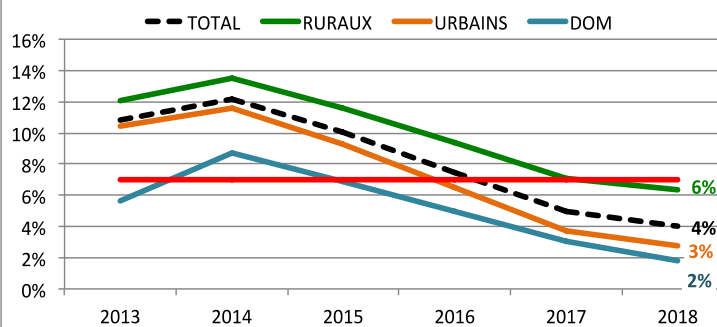
AVANT

Taux d'épargne brute

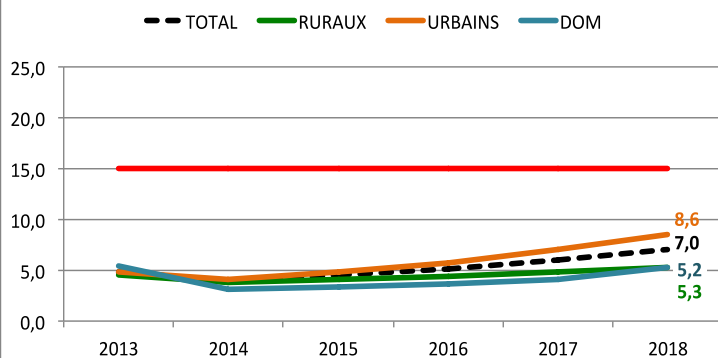


APRES

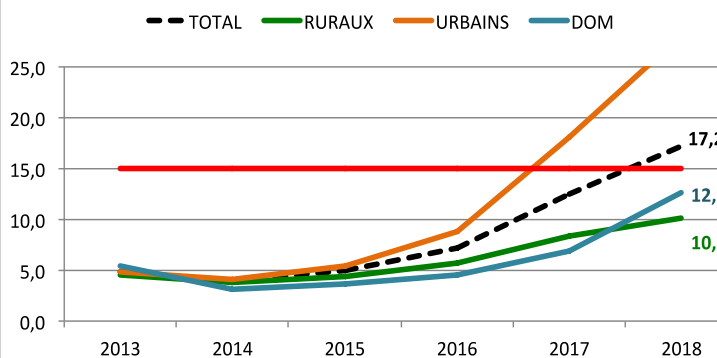
Taux d'épargne brute



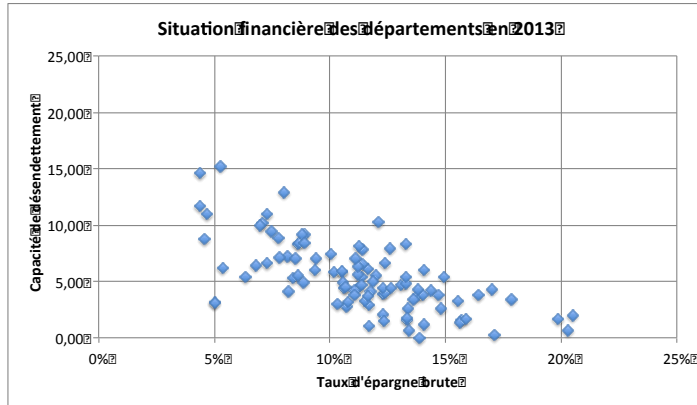
Capacité de désendettement



Capacité de désendettement

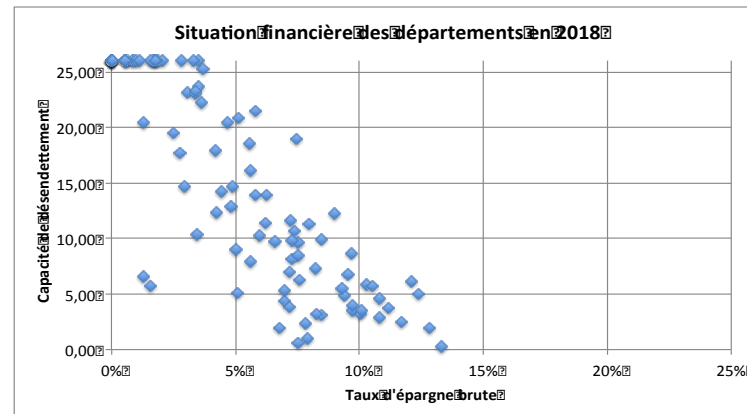
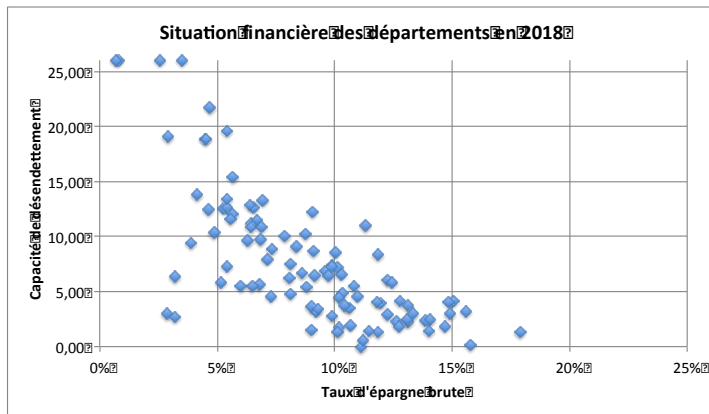


LES DEPARTEMENTS



AVANT

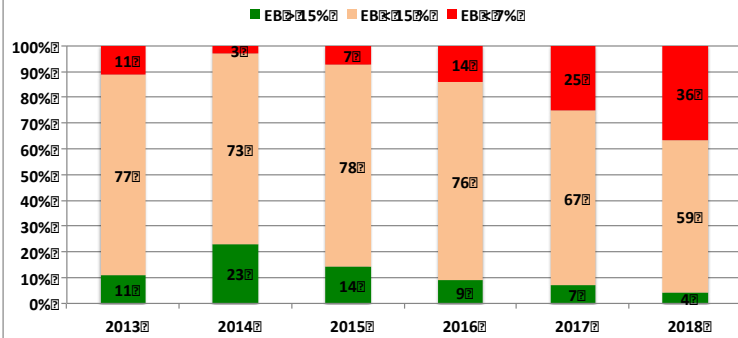
APRES



LES DEPARTEMENTS

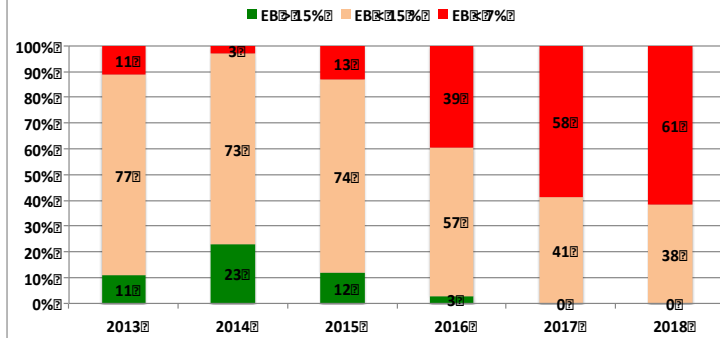
AVANT

Taux d'épargne brute des départements

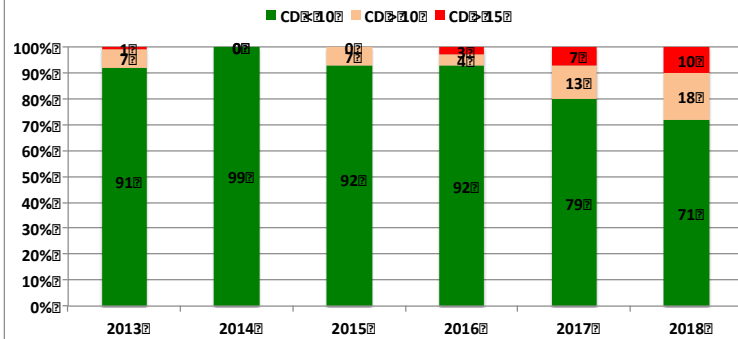


APRES

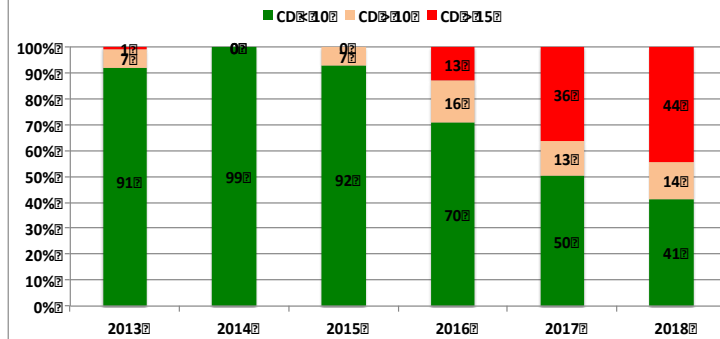
Taux d'épargne brute des départements



Capacité de désendettement des départements



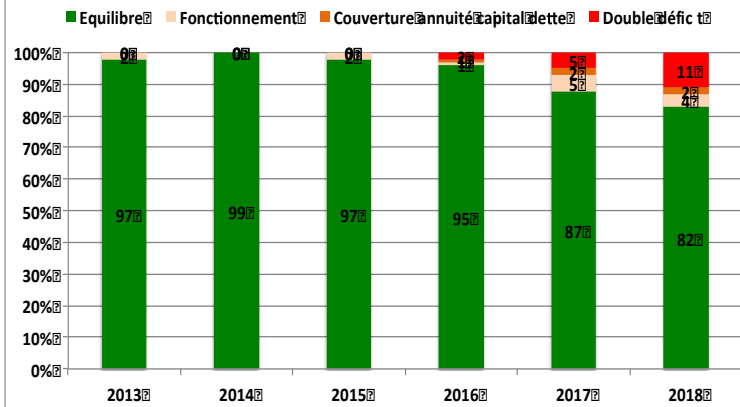
Capacité de désendettement des départements



LES DEPARTEMENTS

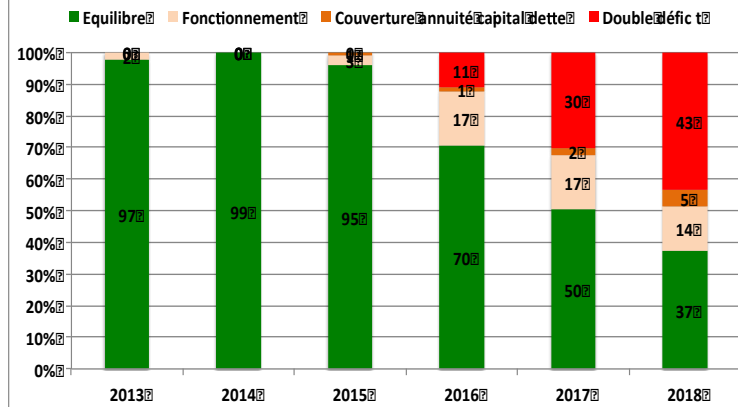
AVANT

Risques de déficit budgétaire



APRES

Risques de déficit budgétaire



LES DEPARTEMENTS

Contribution + mesures correctives

DRG = INFLATION A PARTIR DE 2015

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	62 221	64 208	64 201	63 201	63 216	65 225
Var.		3,3%	-0,5%	-0,3%	0,0%	1,9%
Dont contribution au redressement		421	1 236	2 278	3 507	3 507
Var. hors contribution		4,0%	1,1%	1,3%	1,6%	1,8%
Dépenses de gestion	54 701	55 275	56 272	56 257	57 255	58 275
Var.		1,8%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	7 220	8 732	7 929	6 944	5 961	6 951
Var.		14,6%	-9,2%	-12,4%	-14,2%	3,2%
Résultat financier	868	897	859	883	945	1 041
Var.		3,3%	-4,2%	2,8%	7,0%	10,1%
Épargne brute	6 752	7 336	7 070	6 060	5 016	5 910
Var.		16,1%	-9,8%	-14,3%	-17,2%	1,9%
Dépenses d'investissements	10 275	10 275	10 275	10 275	10 275	10 275
Recettes d'investissement	2 755	2 584	2 584	2 584	2 584	2 584
Investissement net	8 220	8 291	8 291	8 291	8 291	8 291
Remboursement d'emprunt	2 633	2 574	2 551	2 668	3 284	3 597
Emprunt	3 601	1 247	3 264	4 735	6 297	6 711
Var. trésorerie		-1 282	-707	-463	-361	-167
Encours de dette	32 276	30 749	31 263	33 230	36 243	39 257
Var.		-4,4%	2,0%	6,0%	9,1%	8,6%
Trésorerie (compte 15)	4 269	2 587	1 279	1 216	1 054	887
Taux d'épargne brute	10,8%	12,2%	11,0%	9,5%	7,8%	7,8%
Cap. de désendettement	4,8	3,9	4,4	5,5	7,2	7,7

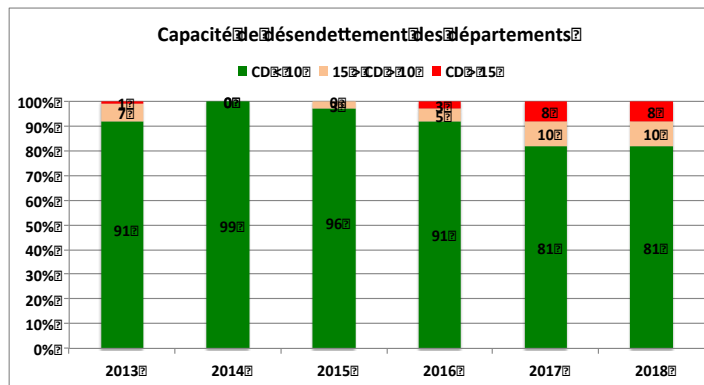
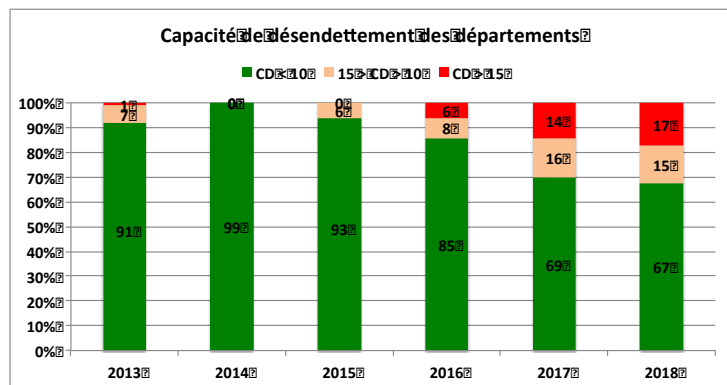
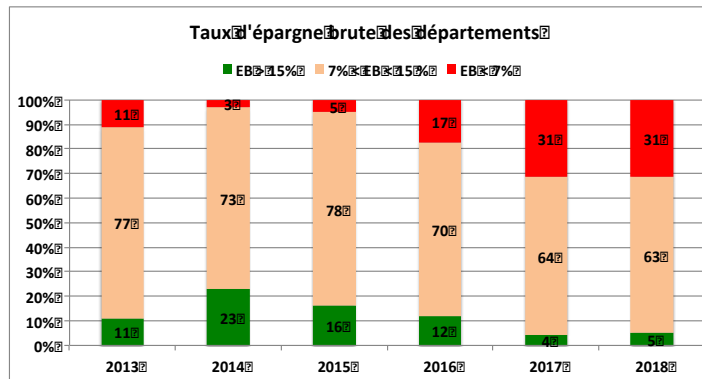
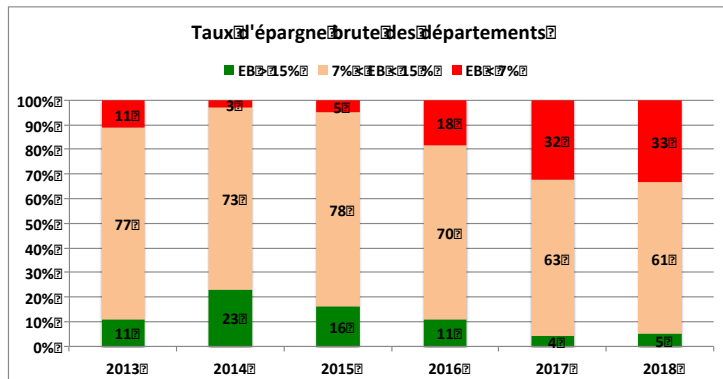
+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 %

M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	62 221	64 208	64 201	63 201	63 216	65 225
Var.		3,3%	-0,5%	-0,3%	0,0%	1,9%
Dont contribution au redressement		421	1 236	2 278	3 507	3 507
Var. hors contribution		4,0%	1,1%	1,3%	1,6%	1,8%
Dépenses de gestion	54 701	55 275	56 272	56 257	57 255	58 275
Var.		1,8%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	7 220	8 732	7 929	6 944	5 961	6 951
Var.		14,6%	-9,2%	-12,4%	-14,2%	3,2%
Résultat financier	868	897	859	830	829	853
Var.		3,3%	-4,2%	-3,4%	-0,2%	2,9%
Épargne brute	6 752	7 336	7 070	6 113	5 232	5 298
Var.		16,1%	-9,8%	-13,5%	-16,0%	3,2%
Dépenses d'investissements	10 275	10 275	7 282	7 282	7 282	7 282
Recettes d'investissement	2 755	2 584	1 209	1 209	1 209	1 209
Investissement net	8 220	8 291	5 774	5 774	5 774	5 774
Remboursement d'emprunt	2 633	2 574	2 551	2 751	2 219	3 254
Emprunt	3 601	1 247	1 205	2 219	3 225	3 753
Var. trésorerie		-1 282	50	7	-135	24
Encours de dette	32 276	30 749	29 203	29 271	29 277	30 277
Var.		-4,4%	-3,7%	-0,8%	2,1%	2,0%
Trésorerie (compte 15)	4 269	2 587	2 237	2 244	2 209	2 233
Taux d'épargne brute	10,8%	12,2%	11,0%	9,6%	8,0%	8,1%
Cap. de désendettement	4,8	3,9	4,2	4,8	5,8	5,8

LES DEPARTEMENTS Contribution + mesures correctives

DRG = INFLATION A PARTIR DE 2015

+ BAISS INVESTISSEMENT DE 30 %



LES REGIONS

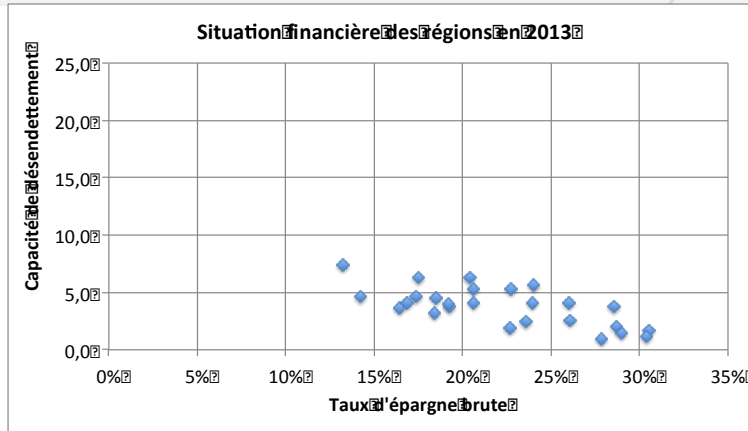
AVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	22 808	22 818	22 776	22 954	23 184	23 373
Var.		0,0%	-0,2%	0,8%	1,0%	1,2%
Dont contribution au redressement		184	368	368	368	368
Var. hors contribution		0,9%	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%
Dépenses de gestion	17 025	17 210	17 267	17 315	18 232	18 559
Var.		1,1%	1,5%	2,0%	2,3%	2,3%
Épargne de gestion	5 783	5 608	5 509	5 639	4 952	4 814
Var.		-3,0%	-5,3%	-3,2%	-3,6%	-2,8%
Resultat financier	524	551	576	627	690	759
Var.		5,2%	4,4%	9,0%	9,9%	10,1%
Épargne brute	5 260	5 057	4 934	4 511	4 263	4 054
Var.		-3,9%	-6,4%	-4,7%	-5,5%	-4,9%
Dépenses d'investissements	8 975	8 975	8 975	8 975	8 975	8 975
Recettes d'investissement	2 522	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506
Investissement net	6 453	6 469	6 469	6 469	6 469	6 469
Remboursement d'emprunt	1 645	1 622	1 775	1 998	2 259	2 554
Emprunt	2 653	2 280	3 250	3 918	4 227	4 929
Var. trésorerie		-755	-160	-38	-39	-40
Encours de dette	20 281	20 939	22 515	24 335	26 503	28 977
Var.		3,2%	7,5%	8,5%	8,9%	8,9%
Trésorerie (comptes 15)	1 201	446	286	249	210	169
Taux d'épargne brute	23,1%	22,2%	20,8%	19,7%	18,4%	17,3%
Cap. de désendettement	3,9	4,1	4,8	5,4	6,2	7,1

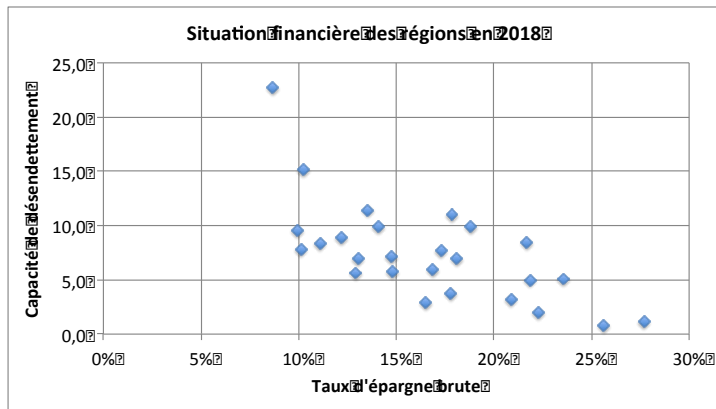
APRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	22 808	22 818	22 511	22 238	22 019	22 007
Var.		0,0%	-1,3%	-1,2%	-1,0%	1,3%
Dont contribution au redressement		184	634	1 084	1 533	1 533
Var. hors contribution		0,9%	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%
Dépenses de gestion	17 025	17 210	17 267	17 315	18 232	18 559
Var.		1,1%	1,5%	2,0%	2,3%	2,3%
Épargne de gestion	5 783	5 608	5 044	4 223	3 787	3 548
Var.		-3,0%	-10,1%	-12,3%	-14,4%	-3,7%
Resultat financier	524	551	576	635	718	822
Var.		5,2%	4,4%	10,3%	13,1%	14,5%
Épargne brute	5 260	5 057	4 668	3 788	3 069	2 826
Var.		-3,9%	-11,6%	-15,2%	-19,0%	-7,9%
Dépenses d'investissements	8 975	8 975	8 975	8 975	8 975	8 975
Recettes d'investissement	2 522	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506
Investissement net	6 453	6 469	6 469	6 469	6 469	6 469
Remboursement d'emprunt	1 645	1 622	1 775	2 015	2 223	2 699
Emprunt	2 653	2 280	3 004	4 629	5 639	6 332
Var. trésorerie		-755	-172	-67	-84	-10
Encours de dette	20 281	20 939	22 769	25 383	28 699	32 332
Var.		3,2%	8,7%	11,5%	13,1%	12,7%
Trésorerie (comptes 15)	1 201	446	275	207	123	113
Taux d'épargne brute	23,1%	22,2%	19,8%	17,0%	13,9%	12,7%
Cap. de désendettement	3,9	4,1	5,1	6,7	9,4	11,4

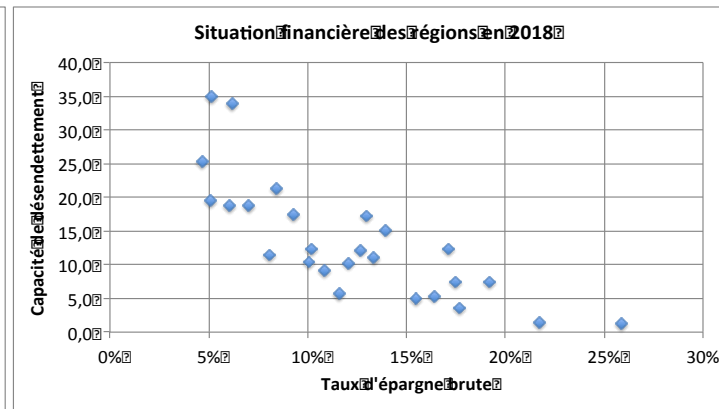
LES REGIONS



AVANT



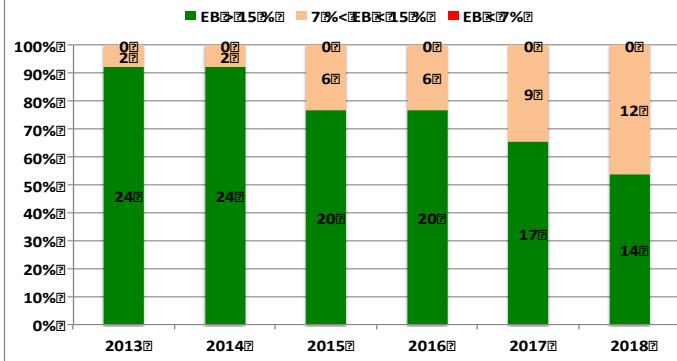
APRES



LES REGIONS

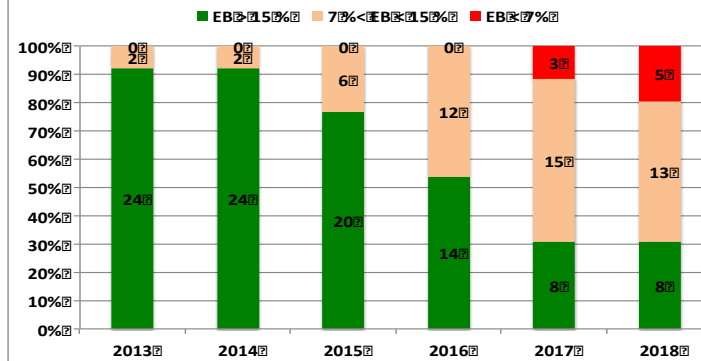
AVANT

Taux d'épargne brute des régions

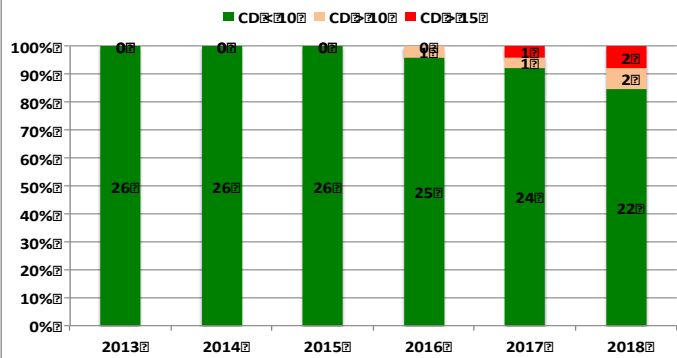


APRES

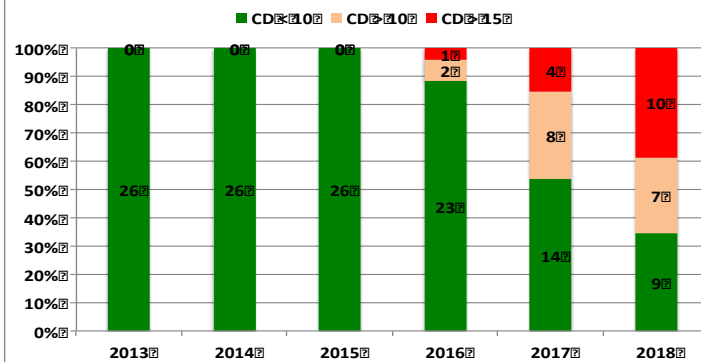
Taux d'épargne brute des régions



Capacité de désendettement des régions



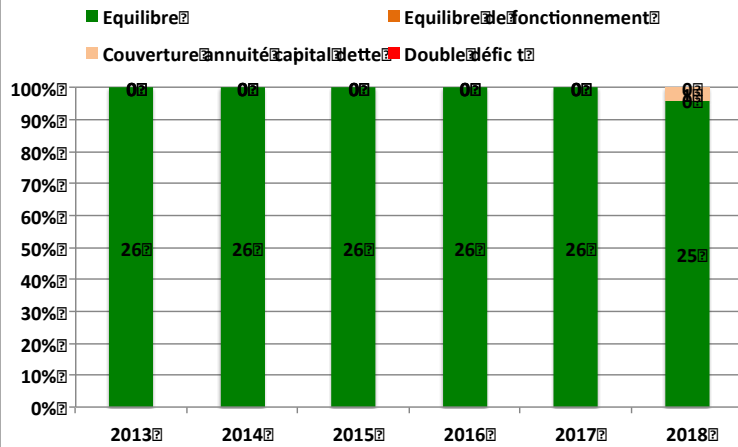
Capacité de désendettement des régions



LES REGIONS

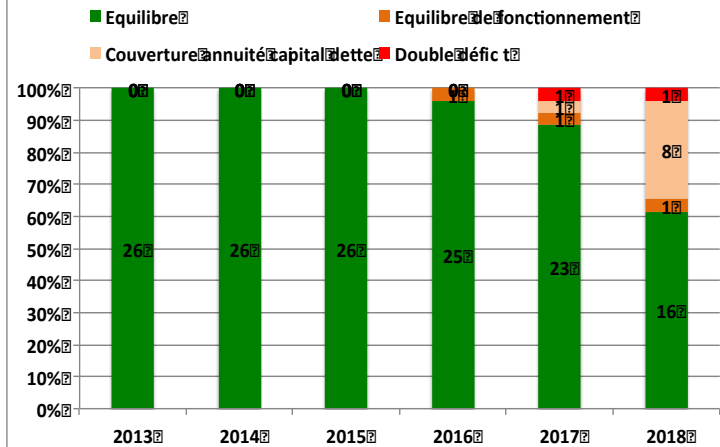
AVANT

Risque de déficit des régions



APRES

Risque de déficit des régions



LES REGIONS

DRG = INFLATION A PARTIR DE 2015

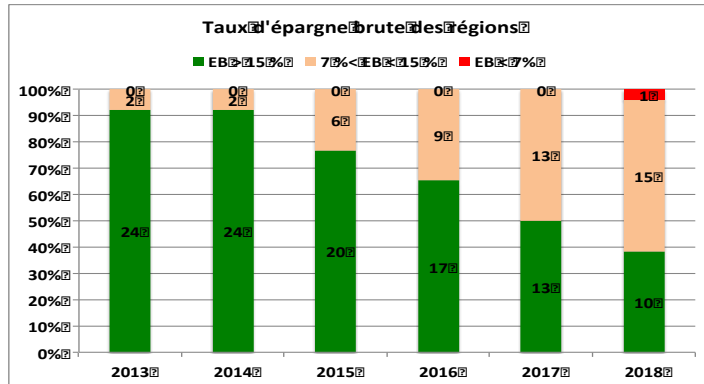
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	22 808	22 818	22 511	22 238	22 019	22 307
Var.		0,0%	-1,3%	-1,2%	-1,0%	1,3%
Dont contribution au rattachement		184	634	1 084	1 533	1 533
Var. hors contribution		0,9%	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%
Dépenses de gestion	17 025	17 210	17 365	17 611	17 921	18 239
Var.		1,1%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	5 783	5 608	5 146	4 627	4 098	4 068
Var.		-3,0%	-8,2%	-10,1%	-11,4%	-0,7%
Résultat financier	524	551	576	632	709	804
Var.		5,2%	4,4%	9,8%	12,2%	13,4%
Épargne brute	5 260	5 057	4 570	3 995	3 389	3 264
Var.		-3,9%	-9,6%	-12,6%	-15,2%	-3,7%
Dépenses d'investissements	8 975	8 975	8 975	8 975	8 975	8 975
Recettes d'investissement	2 522	2 506	2 506	2 506	2 506	2 506
Investissement net	6 453	6 469	6 469	6 469	6 469	6 469
Remboursement d'emprunt	1 645	1 622	1 775	2 008	2 303	2 657
Emprunt	2 653	2 280	3 508	4 425	5 311	5 848
Var. trésorerie		-755	-166	-58	-73	-15
Encours de dette	20 281	20 939	22 672	25 089	28 097	31 287
Var.		3,2%	8,3%	10,7%	12,0%	11,4%
Trésorerie (compte 15)	1 201	446	280	222	150	135
Taux d'épargne brute	23,1%	22,2%	20,3%	18,0%	15,4%	14,6%
Cap. de désendettement	3,9	4,1	5,0	6,3	8,3	9,6

+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 %

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	22 808	22 818	22 511	22 238	22 019	22 307
Var.		0,0%	-1,3%	-1,2%	-1,0%	1,3%
Dont contribution au rattachement		184	634	1 084	1 533	1 533
Var. hors contribution		0,9%	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%
Dépenses de gestion	17 025	17 210	17 365	17 611	17 921	18 239
Var.		1,1%	0,9%	1,4%	1,8%	1,8%
Épargne de gestion	5 783	5 608	5 146	4 627	4 098	4 068
Var.		-3,0%	-8,2%	-10,1%	-11,4%	-0,7%
Résultat financier	524	551	576	581	599	634
Var.		5,2%	4,4%	0,9%	3,3%	5,8%
Épargne brute	5 260	5 057	4 570	4 046	3 999	3 234
Var.		-3,9%	-9,6%	-11,5%	-13,5%	-1,9%
Dépenses d'investissements	8 975	8 975	6 283	6 283	6 283	6 283
Recettes d'investissement	2 522	2 506	1 754	1 754	1 754	1 754
Investissement net	6 453	6 469	4 528	4 528	4 528	4 528
Remboursement d'emprunt	1 645	1 622	1 775	1 894	2 052	2 256
Emprunt	2 653	2 280	1 786	2 374	3 056	3 360
Var. trésorerie		-755	53	-2	-25	10
Encours de dette	20 281	20 939	20 950	21 330	22 335	23 539
Var.		3,2%	0,1%	2,3%	4,7%	4,9%
Trésorerie (compte 15)	1 201	446	499	497	472	482
Taux d'épargne brute	23,1%	22,2%	20,3%	18,2%	15,9%	15,4%
Cap. de désendettement	3,9	4,1	4,6	5,3	6,4	6,9

LES REGIONS

DRG = INFLATION A PARTIR DE 2015



+ BAISSE INVESTISSEMENT DE 30 %

